
Commission de la santé et des services sociaux

**L'ÉTUDE DES CRÉDITS
2022-2023**

RÉGIE
DE L'ASSURANCE MALADIE
DU QUÉBEC

RÉPONSES AUX QUESTIONS
GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, DES DEUXIÈME ET TROISIÈME GROUPES
D'OPPOSITION

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

	<u>Page</u>
Réponses aux questions générales	1
Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle	97
Réponse aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition	173
Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition	195

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION ADRESSÉES À TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2021-2022 :	1
a) les endroits et dates de départ et de retour;	
b) la copie des programmes et rapports de mission;	
c) les personnes rencontrées;	
d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);	
e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;	
f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;	
g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;	
- les détails de ces ententes;	
- les résultats obtenus à ce jour;	
h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;	
i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés	
j) les points de presse tenus lors de ces missions et leurs coûts	
k) toute consigne sanitaire encadrant le retour de ces missions	
l) le montant dépensé pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre générées par le voyage.	
2. Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2021-2022 :	2
a) les raisons du déplacement;	
b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;	
c) les coûts ventilés;	
d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;	
e) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.	
3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :	3
a) la ventilation des sommes dépensées pour 2021-2022, et les prévisions pour 2022-2023;	
b) les noms des firmes de publicité retenues;	
c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);	
d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;	
e) le but visé par chaque dépense;	
f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;	
g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.	

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément : 4
- Par le cabinet ministériel :
- a) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
 - b) le but visé par chaque dépense;
 - c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
 - d) si l'évènement s'est tenu virtuellement.
- Par le ministère ou l'organisme :
- e) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
 - f) le but visé par chaque dépense;
 - g) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
 - h) si l'évènement s'est tenu virtuellement.
- Par un professionnel ou par une firme externe :
- i) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
 - j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
 - k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
 - m) le but visé par chaque dépense;
 - n) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
 - o) si l'évènement s'est tenu virtuellement.
5. La liste des dépenses en formation de communication : 5
- Organisée par le ministère ou l'organisme :
- a) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
 - b) le but recherché par chaque dépense;
 - c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
- Données par un professionnel ou une firme externe :
- d) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023;
 - e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
 - f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
6. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2021-2022, en indiquant : 6
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - d) la date d'octroi du contrat;
 - e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - f) l'échéancier;
 - g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

7. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant : 22
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
8. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022 : 23
- a) liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - e) une description de son mandat;
 - f) la date de début de son contrat;
 - g) la date prévue de fin de son contrat;
 - h) sa rémunération annuelle.
9. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié pour l'exercice financier 2021-2022, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer : 24
- a) le nom du projet;
 - b) la nature du projet;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
 - h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
 - j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
 - k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
 - l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;
 - m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2021-2022.

10. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2021-2022, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes:

25

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec

11. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2021-2022, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

27

- a) le nombre de téléphones cellulaires utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- c) les coûts d'acquisition des appareils;
- d) le coût d'utilisation des appareils;
- e) le coût des contrats téléphoniques;
- f) les noms des fournisseurs;
- g) le nombre de minutes utilisées;
- h) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- i) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme ;
- j) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- k) le nombre d'ordinateurs portables utilisés ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil.

12. a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;

b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;

c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;

28

- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;

- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
 - o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
 - p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;
 - q) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;
 - r) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : s) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.
13. a) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2021-2022 et les prévisions pour l'année 2021-2022 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées; 31
- b) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2021-2022 et les prévisions pour l'année 2021-2022 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2021-2022 et les prévisions pour l'année 2021-2022 de : d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.
14. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2021-2022 en indiquant pour chacun d'eux : 32
- a) l'emplacement de la location;
 - b) la superficie totale pour chaque local loué;
 - c) la superficie totale réellement occupée;
 - d) la superficie inoccupée;
 - e) le coût de location au mètre carré;
 - f) le coût total de ladite location;
 - g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1^{er} avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - h) la durée du bail;
 - i) propriétaire de l'espace loué;
 - j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant;
 - k) s'il s'agit d'un renouvellement de bail ou d'un bail concernant une nouvelle adresse;
 - l) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation.
15. Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2021-2022, fournir : 35
- a) La liste des actifs excédentaires inoccupés;
 - b) La valeur estimée de ceux-ci;
 - c) Les coûts d'entretien annuel;
 - d) Le nombre de pieds carrés de ceux-ci.

16. Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2021-2022, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :
- a) les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
17. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2021-2022, en indiquant pour chaque individu :
- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
 - b) le titre de la fonction;
 - c) l'adresse du port d'attache;
 - d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - e) la prime de départ versée, le cas échéant;
 - f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
 - g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - h) la description de tâches;
 - i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2021-2022;
 - j) le nombre total d'employés au cabinet;
 - k) la masse salariale totale par cabinet;
 - l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
 - m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.
18. Liste des sommes d'argent versées en 2021-2022, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
19. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
 - g) les prévisions pour 2022-2023.
20. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2022-2023.

21. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2021-2022, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) par catégorie d'âge;
 - c) prévisions pour 2022-2023.
22. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
23. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2021-2022, en précisant pour chaque abonnement :
- a) le coût de chacun;
 - b) le fournisseur;
 - c) la nature du service.
- Ventiler le montant total par catégorie.
24. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.
25. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site;
 - i) les noms de domaines réservés;
 - j) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.
26. Pour 2021-2022, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :
- a) les régions et les villes visitées;
 - b) les personnes rencontrées;
 - c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
 - d) les raisons du déplacement;
 - e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - f) les coûts ventilés;
 - g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.

27.	La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2021-2022 :	50
	a) le détail des mandats;	
	b) le coût (déplacements, etc.);	
	c) le nombre de ressources affectées;	
	d) le nombre de rencontres;	
	e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;	
	f) l'objet;	
	g) les dates.	
28.	Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.	51
29.	Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023.	52
30.	L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2022-2023.	53
31.	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2021-2022 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2022 pour 2022-2023.	54
32.	Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2021-2022, ainsi que les prévisions pour 2022-2023 et 2023-2024, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	55
33.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2021-2022, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.	56
34.	Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2021-2022 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.	57
35.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2021-2022, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	58
36.	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2021-2022 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	59
37.	Pour 2021-2022, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche leur soit assignée. Pour chaque personne :	60
	a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions ;	
	b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.	

38.	La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2021-2022 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2022-2023. Pour chacun de ces programmes existants en 2021-2022, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2022-2023, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	61
39.	Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	62
40.	Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) : a) la dépense totale (opération et capital) ; b) les grands dossiers en cours ; c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques ; d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ; e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.	63
41.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).	64
42.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).	65
43.	Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant : a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ; b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ; c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.	66
44.	Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer : a) la date; b) la nature; c) les questions posées; d) les réponses; e) la firme retenue; f) les coûts.	68
45.	Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer : a) Le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant ; b) Le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant.	69
46.	Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.	70

47. Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région:	71
a) Fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2021-2022;	
b) Nombre d'emplois gouvernementaux au sein du ministère ou de l'organisme qui ont été transféré en région en 2021-2022 en précisant la région d'origine et la région de destination;	
c) Nombre d'emplois transférés en région depuis le 1er octobre 2018.	
48. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre du Rapport final de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.	72
49. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2021-2022.	73
50. Toutes sommes dépensées et action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2022.	74
51. Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2021-2022, au sein du ministère ou de l'organisme :	75
a) Nombre d'employés au total en ayant bénéficié ;	
b) Nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2021 ;	
c) Proportion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié.	
52. Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.	76
53. Nombre d'employés ayant été absent du travail pour cause de quarantaine liée à la COVID-19 ou en retrait préventif lié à la COVID-19 au sein du ministère ou de l'organisme en 2021-2022 ainsi que l'estimation des coûts en découlant.	77
54. Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2021-2022 :	78
a) Les sommes dépensées;	
b) Le nombre de demandes au Programme d'aide aux employés (PAE)	
c) Les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.	
55. Concernant l'entretien ménager et la désinfection des locaux du ministère ou de l'organisme en 2021-2022, fournir :	79
a) Le total des sommes dépensées;	
b) Le nom des fournisseurs retenus;	
c) La liste des contrats.	
56. Coût total de mise en place de mesures découlant des visites de la CNESST dans les locaux du ministère ou de l'organisme ainsi qu'une liste des recommandations effectuées.	80
57. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2021- 2022 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :	81
a) le nombre d'autorisations;	
b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;	
c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;	
d) le montant accordé;	
e) les motifs de la demande;	

	<u>Page</u>
58. Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2021-2022:	82
a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;	
b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article;	
c) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;	
d) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.	
59. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.	83
60. Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages depuis 2016.	90
a) Nombre de stagiaires reçus;	
b) Heures de stages effectués;	
c) Rémunération totale déboursée.	
61. Indiquer le montant des dépenses supplémentaires entraînées par la pandémie de Covid-19, pour 2020 et 2021.	91
62. Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60.	92
63. Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.	93
Demande de renseignements généraux – Questions non répondues et motif	94

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

OPPOSITION OFFICIELLE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Sources de financement : indiquer pour les sources de financement suivantes, la contribution en 2021-2022 (et prévisions pour 2022-2023) :	97
a) Fonds des services de santé ;	
b) Fonds de l'assurance médicaments ;	
c) Gouvernement du Québec ;	
d) CNESST ;	
e) Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux ;	
f) Ententes réciproques avec les autres provinces ;	
g) Fonds d'assurance automobile du Québec ;	
h) Autres sources.	
2. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, sommets, congrès ou autres activités auxquels ont participé les employés de la RAMQ au cours de l'année 2021-2022. Indiquer :	98
a) Le lieu ;	
b) Le coût ;	
c) La ou les dates de participation ;	
d) Le nombre de participants ;	
e) Le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;	
f) Le nom de la formation ou de l'activité.	
3. Sommes dépensées en 2021-2022 (et prévisions pour 2022-2023) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	99
4. Répartition des frais d'administration pour 2021-2022 (et prévisions pour 2022-2023).	100
a) Traitements et avantages sociaux ;	
b) Services professionnels et autres ;	
c) Amortissement des immobilisations corporelles ;	
d) Locaux, équipement et ameublement ;	
e) Diffusion d'information, téléphonie et courrier ;	
f) Réseau de communication interactive ;	
g) Fournitures et approvisionnements ;	
h) Intérêts et frais financiers.	
5. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur à la RAMQ en 2021-2022 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.	101
6. Ventilation détaillée de toutes les compressions financières prévues de la RAMQ, demandées par le président du Conseil du trésor pour 2021-2022 et fournir le détail de toutes les demandes de compressions demandées auprès du ministère ou de ses organismes. Ventilation, par ministère et organisme ainsi que par compressions prévues.	103

	<u>Page</u>
7. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour la RAMQ et chacun de ses organismes en 2021-2022. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.	104
8. Indiquer pour 2021-2022 :	105
a) La liste de tous les concours et tirages effectués;	
b) Les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;	
c) L'objectif visé par la tenue de chacun des concours;	
d) La liste des concours qui ont pris fin.	
9. Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2021-2022 :	106
a) Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques;	
b) Le montant dépensé par le département des affaires publiques;	
c) Le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme.	
10. Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.	107
11. Liste des médecins en cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ, par région, avec le nom et l'adresse professionnelle de chacun.	109
12. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2022, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :	110
a) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;	
b) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;	
c) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti;	
d) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum;	
e) Les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu;	
f) Les adhérents (adultes, étudiants, etc.);	
g) Autres clientèles.	
13. Indiquer le nombre d'enfants (0 -18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments.	111
14. Indiquer la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés. Ajouter les prévisions pour 2022-2023.	112
15. Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.	113
16. Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de la RAMQ.	114
17. Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 % :	115
a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
18. Montant remboursé pour des médicaments d'exception.	116

	<u>Page</u>
19. Concernant l'utilisation des médicaments génériques, et la notion ne pas substituer :	117
a) Étude d'impact liée à cette mesure;	
b) Estimation des économies annuelles pour 2021-2022;	
c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.	
20. Concernant l'utilisation des médicaments biosimilaires, et la notion ne pas substituer :	118
a) Étude d'impact liée à cette mesure ;	
b) Estimation des économies annuelles pour 2021-2022 (et prévisions pour 2022-2023) ;	
c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.	
21. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :	119
a) Budget total prévu pour 2022-2023 et indiquer la comparaison avec 2021-2022;	
b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2022-2023.	
22. Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :	120
a) Budget total prévu pour 2022-2023 et indiquer la comparaison avec 2021-2022;	
b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2022-2023.	
23. Pour la rémunération des résidents en médecine, indiquer :	121
a) Budget total prévu pour 2022-2023 et indiquer la comparaison avec 2021-2022;	
b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2022-2023.	
24. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	122
25. Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien en précisant le montant reçu pour la composante technique.	123
26. Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2022.	124
27. Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites judiciaires impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.	125
28. Somme dépensée, par cause, devant les tribunaux en 2021-2022. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	126
29. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ.	127
30. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par spécialité.	128
31. Nombre de médecins qui a cessé de pratiquer en 2021-2022 :	129
a) Pour cause de retraite;	
b) Pour cause de décès;	
c) Pour cause de départ temporaire à l'étranger;	
d) Pour cause de départ définitif à l'étranger;	
e) Pour toute autre cause (bien vouloir spécifier s.v.p.).	

	<u>Page</u>
32. Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, domaines de pratiques, etc.	130
33. Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste de médicaments, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.	131
34. Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année	142
35. Médicaments et services pharmaceutiques : coûts pour la RAMQ en 2021-2022 (et projections en 2022-2023) pour les catégories de bénéficiaires suivantes :	143
a) Personnes âgées de 65 ans ou plus ;	
b) Prestataires d'une aide financière de derniers recours ;	
c) Adhérents ;	
d) Accidentés de la route ;	
e) Personnes indemnisées à la suite d'une lésion professionnelle ;	
f) Victimes d'actes criminels ;	
g) Autres.	
36. Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2021-2022 et objectifs pour 2022-2023.	144
37. Coût unitaire d'une dose du vaccin Shingrix.	145
38. SpinrazaMC, nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.	146
39. GalafoldMC, nombre de traitements administrés et les coûts pour la RAMQ depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.	147
40. ZolgensmaMC, nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis son ajout à la liste des médicaments depuis le 20 octobre 2021.	148
41. Programme d'aide pour l'achat de lunettes et de verres de contact pour les enfants, nombre de réclamations et les coûts pour la RAMQ pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022.	149
42. Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes.	150
43. Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.	151
44. État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.)	152
45. État de situation concernant les blessures causées par des bandelettes d'incontinence au Québec et actions entreprises pour réguler la situation.	153
46. Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme des prothèses mammaires. (Mastectomie partielle.)	154
47. Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphoedème.	155
48. Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.	157
49. Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens.	158
50. Estimation du coût des actes médicaux qui n'a pas été payé par des personnes non couvertes par la RAMQ.	159

	<u>Page</u>
51. État de situation au sujet du registre du don d'organes.	160
52. Listes des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2021-2022.	161
53. Concernant l'accès adapté, en 2021-2022, indiquer :	162
a) Nombre de médecins qui offrent des consultations médicales ;	
b) Liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales ;	
c) Nombre de consultations médicales offertes, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales.	
54. Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquez pour 2021-2022 :	163
a) nombre de jours avec facturation ;	
b) nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.	
55. Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquez selon le lieu, pour 2021-2022 :	164
a) Nombre de médecins;	
b) Nombre de contacts;	
c) Contacts/médecins.	
56. Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2021-2022 (ventilation homme, femme et total) :	165
a) Proportion du nombre de journées de travail :	
i) Moins de 150 jours;	
ii) De 150 à 199 jours;	
iii) De 200 jours ou plus.	
57. Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2021-2022 (ventilation homme, femme et total) :	166
a) Jour avec facturation minimale :	
i) Médecins RMB ;	
ii) 80 % des mieux rémunérés ;	
iii) Tous les médecins.	
b) Tous les jours :	
i) Médecins RMB;	
ii) 80 % des mieux rémunérés;	
iii) Tous les médecins.	
58. Nombre et liste d'enquêtes ouvertes par la RAMQ et la raison (par exemple : frais accessoires, facturation injustifiée, etc.).	167
59. Nombre et liste d'enquêtes qui ont abouti à des sanctions administratives ou pécuniaires, les raisons et le type de professionnel de santé visé.	168
60. Nombre et liste d'enquêtes qui se sont soldées par des plaintes à un ordre professionnel, les raisons et le type de professionnel visé.	169
61. Pour l'année 2021-2022, fournir la liste des enjeux de couverture de chirurgiens, dans les 9 spécialités de base, pour chaque région.	170
62. Concernant l'accès à l'information:	172
a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2021-2022 ;	
b) Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2021-2022 ;	
c) Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2021-2022.	

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Les dépenses totales du Régime public d'assurance médicaments pour l'année écoulée. Ventilation des dépenses du programme pour chaque catégorie de clientèle : nombre de bénéficiaires, coût brut, coût pour la RAMQ, coût total de la franchise et de la coassurance.	173
2. Les dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour le médicament générique et les médicaments innovateurs, en indiquant le nombre d'évènements remboursés pour chaque catégorie de médicaments.	175
3. Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies, par année, pour 2021-2022, ainsi que les prévisions pour 2022-2023.	176
4. Quels sont les montants et les pourcentages du budget du Régime général d'assurance médicaments octroyés au financement des nouveaux services pharmaceutiques, pour 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023?	177
5. Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antipsychotiques, en %, pour 2021-2022.	178
6. Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'anxiolytiques, en %, pour 2021-2022.	179
7. Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antidépresseurs, en %, pour 2021-2022.	180
8. Fournir les sommes payées par les personnes assurées en franchise et en coassurance, par année, pour 2021-2022. Ajouter les montants déboursés avec une carte de copaiement.	181
9. Indiquer la croissance, en pourcentage, de coûts des médicaments assurés pour 2021-2022, ainsi que les prévisions pour 2022-2023.	182
10. Dépenses totales en médicaments neuropsychiatriques (ou autre catégorie assimilée) et nombre de prescriptions, pour 2021-2022, ainsi que les prévisions pour 2022-2023.	183
11. La compensation pour la règle de 15 ans versée par le MSSS à la RAMQ pour la non-applicabilité intégrale de la politique du prix le plus bas lors du remboursement de coût de médicaments, ventilé par année, pour 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023.	184
12. Le nombre (et en pourcentage) de vérifications (ou de contrôle) de facturation fait par la RAMQ concernant les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes, les optométristes, les chirurgies dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, les pharmaciens, les fabricants grossistes et intermédiaire en médicament et autres tiers (agences de facturation). Le nombre et le pourcentage de facturation refusée et les montants récupérés par ces vérifications.	185

	<u>Page</u>
13. Tableau détaillé de la facturation des médecins par actes et dépenses engendrés. Ventilé par année, pour les cinq dernières années.	187
14. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes, indiquer : a. les dépenses totales pour 2020-2021 et indiquer la comparaison avec 2021-2022 b. le budget initial pour 2021-2022 c. la ventilation des dépassements ou surplus estimés pour l'année 2021-2022	188
15. Liste ou tableau de critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.	189
16. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste et d'un omnipraticien, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique, par année, pour les 5 dernières années.	192
17. Les déboursés reliés à la rémunération médicale sont exclus du calcul du cout de revient d'une intervention; La rémunération des médecins constitue le premier poste (62 %) de dépenses de programmes de la RAMQ; • Le gouvernement a-t-il intégré un volet visant à documenter les déboursés liés à la rémunération des médecins, et des autres professionnels de la santé rémunérés à l'acte, dans le cadre du projet pilote? • Est-ce qu'une analyse de leurs incidences sur la pratique médicale sera réalisée?	194

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
497. Sommes dépensées en 2021-2022 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	195
498. Liste de tous les sondages effectués en 2021-2022, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.	196
499. Liste des services médicaux assurés en 2021-2022 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services.	197
500. Liste des services non assurés en 2021-2022.	198
501. Liste des vaccins remboursés par la RAMQ dans le cadre du Programme québécois d'immunisation en 2021-2022. Prévisions pour 2022-2023.	199
502. Nombre de pharmaciens ayant suivi la formation de vaccination du Programme québécois d'immunisation en 2021-2022. Prévisions pour 2022-2023.	200
503. Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille par le biais du GAMF.	201
504. Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2022, par région, par tranche d'âge.	202
505. Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.	203
506. Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.	204
507. Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.	205
508. Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.	206
509. Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.	207
510. État de situation sur les frais accessoires.	208
511. Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.	209

	<u>Page</u>
512. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2021 et au 31 mars 2022, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :	217
a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;	
b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;	
c) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;	
d) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;	
e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;	
f) les adhérents (adultes, étudiants etc.);	
g) les autres clientèles.	
513. Nombre de personnes de 65 ans et plus qui touchent le Supplément de revenu garanti et qui paient un montant lors de l'achat de leurs médicaments.	218
514. Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.	219
515. Indiquer la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2022-2023.	220
516. Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.	221
517. Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.	222
518. Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.	223
519. Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :	224
a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
520. Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.	225
521. Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :	226
a) Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
522. Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.	227
523. Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.	228
524. Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.	229
525. État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2021-2022 et projections pour 2022-2023.	230
526. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :	231
a. le budget total pour 2021-2022 et indiquer la comparaison avec 2022-2023;	
b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2022-2023.	

	<u>Page</u>
527. Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :	232
a. le budget total pour 2021-2022 et indiquer la comparaison avec 2022-2023;	
b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2022-2023.	
528. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	233
529. Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien en précisant le montant reçu pour la composante technique.	234
530. Liste des primes et leur montant pour les médecins omnipraticiens en 2021-2022.	235
531. Liste des primes et leur montant pour les médecins spécialistes en 2021-2022.	236
532. Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins omnipraticiens en 2021-2022.	237
533. Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins spécialistes en 2021-2022.	238
534. Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.	239
535. Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.	240
536. Nombre de médecins actifs en CLSC, en CH et en CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2021 et au 31 mars 2022.	241
537. Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.	242
538. Liste des causes devant les tribunaux en 2021-2022. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	243
539. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.	244
540. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes non participants à la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.	245
541. Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2021-2022 :	246
a. pour cause de retraite;	
b. pour cause de décès;	
c. pour cause de départ temporaire à l'étranger;	
d. pour cause de départ définitif à l'étranger;	
e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).	
542. Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.	247
543. Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2021-2022. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.	248
544. Nombre de médicaments et de produits retirés de la Liste des médicaments en 2021-2022. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.	249
545. Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.	250

	<u>Page</u>
546. Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.	251
547. Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.	254
548. Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.	255
549. Effectifs affectés :	256
a) à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;	
b) au dossier des GMF;	
c) au traitement des médicaments d'exception;	
d) au DSQ;	
e) au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.	
550. Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.	257
551. État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).	258
552. Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.	259
553. État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.	260
554. État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2021-2022.	261
555. Montant versé aux médecins en traitement différencié ou préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.	262
556. Nombre de Québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.	263
557. Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.	264
558. Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens en 2019-2020, en 2020-2021 et en 2021-2022.	265
559. Tout document ou échange intervenu entre le MSSS et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens.	266
560. Nombre d'enfants privés de soins couverts en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents, et les mesures mises en place pour couvrir ce vide de couverture.	267
561. Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.	268
562. Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.	269
563. État de situation au sujet du registre du don d'organes.	270
564. Sommes consacrées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2022-2023.	271

	<u>Page</u>
565. Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :	272
a) Dépense totale (brut);	
b) Honoraires versés aux pharmaciens;	
c) Somme versée aux grossistes;	
d) Frais d'administration du régime public;	
e) Remboursement total de médicament;	
i. Médicaments innovateurs;	
ii. Médicaments génériques;	
iii. Autres.	
566. État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).	273
567. Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.	274
568. Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.	275
569. Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.	276
570. État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.	277
571. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2021-2022 et sommes versées, en moyenne, par médecin.	281
572. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000 \$ en 2021-2022.	282
573. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2021-2022.	283
574. Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.	284
575. Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2021-2022.	285
576. Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2019-2020, en 2020-2021 et en 2021-2022.	286
577. État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.	287
578. Les mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômés des médecins formés hors Québec	288
579. Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2022.	290
580. Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2022.	291
581. Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.	292
582. Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.	295

	<u>Page</u>
583. Tout rapport, toute étude et estimation en lien avec la réouverture des ententes salariales avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes; estimations des économies à réaliser en 2021-2022 et pour les 10 années suivantes.	296
584. Total des sommes surfacturées contrôlées par la RAMQ et total des sommes surfacturées récupérées. Ventilation par type de professionnel de la santé et par année, pour les cinq dernières années.	297
585. Nombre de demandes d'exception pour l'approbation de médicaments reçue par la RAMQ par année, pour les cinq dernières années. Pourcentage des demandes d'exception acceptées et délais moyens, par année.	298
586. Délai moyen entre l'approbation d'un médicament par Santé Canada et la couverture par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années. Nombre de nouveaux médicaments approuvés par Santé Canada qui ne sont pas couverts par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années.	299

RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 1

Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2021-2022 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés;
- j) les points de presse tenus lors de ces missions et leurs coûts;
- k) toute consigne sanitaire encadrant le retour de ces missions;
- l) le montant dépensé pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre générées par le voyage.

RÉPONSE NO 1

Aucun voyage n'a été fait à l'extérieur du Québec pour l'année financière 2021-2022.

Toutefois, si de tels voyages avaient été faits, les renseignements concernant les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, seraient diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe 18). <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 2

Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2021-2022 :

- a) les raisons du déplacement;
- b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- c) les coûts ventilés;
- d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- e) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

RÉPONSE NO 2

Aucun voyage n'a été fait en avion ou en hélicoptère par les dirigeants de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour l'année financière 2021-2022.

Toutefois, si de tels voyages avaient été faits, l'information serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 17).
<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 3

Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2021-2022, et les prévisions pour 2022-2023;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

RÉPONSE NO 3

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 24). <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/media/11971>

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique. Pour les contrats 25 000 \$ et moins, ceux-ci peuvent être conclus de gré à gré.

Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 4

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément :

Par le cabinet ministériel :

- a) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
- d) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Par le ministère ou l'organisme :

- e) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
- f) le but visé par chaque dépense;
- g) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
- h) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Par un professionnel ou par une firme externe :

- i) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
- j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- m) le but visé par chaque dépense;
- n) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
- o) si l'événement s'est tenu virtuellement.

RÉPONSE NO 4

En 2021-2022, aucune dépense de ce type n'a été encourue par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 5

La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Données par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

RÉPONSE NO 5

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- Aucune dépense de formation de communication organisée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Données par un professionnel ou une firme externe :

Sommes dépensées 2021-2022	Firme de communication/ Fournisseur	Catégorie	But visé
1 598 \$	Formations Infopresse	Médias sociaux/ relations publiques	– Connaître les nouvelles attentes et besoins des citoyens en matière de communication sur les médias sociaux; – Créer du contenu pertinent afin d'informer et de mobiliser la population; – Intégrer la stratégie de médias sociaux à la structure des organismes publics; – Le tout, dans un objectif d'accessibilité et de transparence.

Les sous-questions c) et f) ne semblent pas pertinentes à l'étude des crédits.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23).

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information/autres-depenses-ramq>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 6

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2021-2022, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

RÉPONSE NO 6

- Moins de 25 000 \$

Voir la réponse aux pages suivantes.

Exception aux sous-questions b), d), f) et g), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

- Plus de 25 000 \$

Pour les contrats de plus de 25 000\$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION GÉNÉRALE NO 6 CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2021 ET LE 28 FÉVRIER 2022		
UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC		
1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Hypertec Systèmes inc.	200 Casques d'écoute « Plantronics Blackwire »	8 650
Hypertec Systèmes inc.	45 imprimantes Lexmark MS521DN, 45 bacs 550 pages supplémentaires	24 135

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
123Encre.ca	Bras articulés pour écran - Zone mobilité 4e étage	2 300
Amazon.ca	20 cartouches de nettoyage HP LTO UNIVERSAL cleaning tape	1 405
Articulate Global	17 licences pour le logiciel d'apprentissage en ligne « Articulate 360 Teams » incluant l'assistance technique et maintenance	23 300
Artopex inc.	Mobilier de bureau pour la Zone mobilité au 4e étage du 1125 Grande Allée Ouest	22 000
ASG Software Solutions	Abonnement, maintenance et assistance technique pour la solution de prise de poste informatique à distance « ASG-Remote Desktop » Période du 2021-08-01 au 2022-08-01	1 360
Atelier Plastica inc.	52 îlots de tri des matières résiduelles fabriqués sur mesure	18 420
Batteries du Québec inc.	40 accumulateurs de type AGM groupe 24 de 12 volts	7 345
Batteries du Québec inc.	35 accumulateurs de type gel groupe 24 de 12 volts	7 320
Browserstack Inc.	25 licences « Parallel test - Live » incluant l'assistance technique et la maintenance Période du 2022-04-10 au 2023-04-09	7 635
Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)	66 licences pour la transmission électronique de la revue de presse écrite Période du 2020-04-01 au 2021-03-31	24 185
Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)	72 licences pour la transmission électronique de la revue de presse écrite Période du 2021-04-01 au 2021-09-30	11 620
Centre de gestion de l'équipement roulant	Pénalité pour l'interruption de la location d'un véhicule Toyota Prius hybride pour les inspecteurs de Montréal	1 695
Compugen inc.	80 haut-parleurs téléphoniques « USB ClearOne Chant 50 »	10 195
CoVoiturageMontréal inc.	Programme de covoiturage pour les employés de la Régie Période du 2021-03-01 au 2024-02-29	10 000
Cyberimpact Inc.	Abonnement au produit infonuagique « CyberImpact » Période du 2021-12-01 au 2024-11-30	14 760
Deschênes & Fils ltée	Matériel de plomberie et d'électricité divers Période du 2021-07-01 au 2024-06-30	10 000

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Docker, inc.	Licences « Teams » pour « Docker Desktop for Windows »	8 415
Druide informatique inc.	5 licences "Antidote 10 Bilingue" avec abonnement de 3 ans Période du 2021-09-06 au 2024-09-05	1 105
Ebsco Canada ltée	Abonnement à la librairie Cochrane - Production et diffusion des revues systématiques sur l'évaluation des interventions en santé Période du 2022-01-01 au 2022-12-31	4 950
Emco Québec	Matériel de plomberie « Kohler » Période du 2021-07-01 au 2024-06-30	10 000
Entandem Inc.	Droits de performance SOCAN et RESONNE pour l'utilisation de musique sur attente téléphonique Période du 2022-01-01 au 2022-12-31	1 600
Entreprise Prémont Inc.	600 masques médicaux à fenêtre	1 050
Équipement G.N. Johnston ltée	4 batteries au gel pour transpalette modèle No. 8210	1 765
Ergotables .com inc.	15 tables électriques ajustables en hauteur	9 135
Estampes Ray inc.	24 estampes pré-encrées et 54 tampons de recharge	1 045
FIGMA	4 licences pour la solution de design d'interfaces Web « Figma » Période du 2021-04-30 au 2022-04-30	2 720
Fujitsu Conseil (Canada) inc.	Droits d'utilisation et maintenance du référentiel méthodologique pour les activités informatiques « Macroscope » Période du 2021-07-01 au 2022-04-14	7 520
Go zéro recycle	5 boîtes de récupération de masques jetables	1 000
Grimco Canada inc.	Fournitures de presse Komori, Période du 2021-11-01 au 2024-03-31	6 000
Groupe entreprises en santé	Adhésion au « Groupe entreprises en santé » à titre de partenaire leader Période du 2021-06-01 au 2023-05-29	20 000

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Groupe Sharegate inc.	5 licences de la solution « ShareGate » de migration et de gestion d'environnement « SharePoint » Période du 2021-04-19 au 2022-04-18	8 795
Groupe Sharegate inc.	1 licence ShareGate Période du 2022-04-08 au 2023-04-07	5 785
Hotjar Ltd	1 licence Affaires - outil d'analyse Web « Hotjar » Période du 2021-12-16 au 2022-09-29	1 070
Hotjar Ltd	1 licence Affaires - outil d'analyse Web « Hotjar » Période du 2021-09-30 au 2022-09-29	2 695
Hypertec Systèmes inc.	20 disques durs SSD de 250 Go « Western Digital Blue »	1 160
Hypertec Systèmes inc.	125 Hub USB-A pour livraison des portables (TMT)	2 500
Hypertec Systèmes inc.	200 casques d'écoute « Plantronics Blackwire »	8 650
Hypertec Systèmes inc.	10 claviers ergonomiques et 10 claviers numériques	1 750
Hypertec Systèmes inc.	400 claviers « Acnor » et 400 souris « Logitech » pour inventaire CMS	9 600
Hypertec Systèmes inc.	100 câbles Display port 6pi M-M pour moniteur	1 400
Hypertec Systèmes inc.	100 webcam Logitech C920S	7 500
IBM Canada ltée	Droits d'utilisation incluant l'assistance technique et maintenance « IBM SPSS » Période du 2021-12-01 au 2022-11-30	14 720
ITI Inc.	150 sacs à dos Targus	9 300
ITI Inc.	5 téléviseurs, 6 adaptateurs de diffusion sans fil et autres équipements de communication réseau	10 255
ITI Inc.	50 câbles HDMI 6 pieds	2 815
ITI Inc.	10 claviers ergonomiques et 10 claviers numériques	10 25
ITI Inc.	Licence virtuelle pour VPN incluant le service technique pour 12 mois Période du 2021-09-08 au 2022-09-07	14 355

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Jurismédia inc.	40 licences pour la solution de calcul d'intérêts « Margill Édition Droit » Période du 2021-06-01 au 2024-05-31	2 005
Le courrier parlementaire	Abonnement électronique à « Le Courrier parlementaire » Période du 2021-09-01 au 2022-08-31	2 250
Les Boutiques Métiers d'art du Québec inc.	16 cadeaux, Événement Reconnaissance (retraite et 25 ans de services)	2 110
Les Solutions Victrix	3 Licences « Entrust nCipher CIOP Cloud Integration Option Pack » avec support pour 18 mois Période du 2021-01-10 au 2023-06-30	5 185
Lumen, division de Sonopart Canada inc.	Matériel, composantes et fourniture électriques Période du 2021-12-06 au 2024-12-05	15 000
Micro Logic Sainte-Foy ltée	34 cartes réseau fibre « Intel X520 Dual port »	15 470
Micro Logic Sainte-Foy ltée	68 modules DELL SFP+ SR, émetteur-récepteur optique	8 500
Micro Logic Sainte-Foy ltée	1 licence d'abonnement aux formations « Red Hat » Période du 2021-08-27 au 2022-08-26	6 815
Moteurs Électriques Laval ltée	Matériel, composante et fourniture électrique de la marque GE Période du 2021-11-17 au 2024-11-1	15 000
Musée national des beaux-arts	15 cadeaux, Événement Reconnaissance (retraite et 25 ans de service)	1 205
NI Corporation	Mise à niveau des îlots de tri salles repos 1125, Grande Allée Ouest	1 590
Olympique Solutions informatiques	70 cartouches Lexmark MS521DN	10 030
Open Text	701 licences perpétuelles pour la solution de numérisation et de gestion de documents « Imaging for Windows »	13 815
Optum 360	Abonnement pour 20 licences « EncoderPro.com Standard » Période du 2022-04-01 au 2025-03-31	16 445

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Pelletier Déco Surfaces	Tapis d'hiver pour le 1125, Grande Allée Ouest	1 160
PG Solutions inc.	Abonnement à la plateforme de consultation de l'évaluation foncière de PG Solution Période du 2021-09-21 au 2023-09-20	3 375
Planetair.ca (Centre international Unisfera)	Crédit carbone - Compensation énergétique pour les transports 2019-2020	1 525
Pluralsight LLC	Abonnement à la plateforme de formation en informatique « Pluralsight » Période du 2021-07-11 au 2022-01-10	20 940
Pride Mobility Products co.	60 accumulateurs « NB12750 Interceptor 2 »	17 750
Société canadienne des postes	Licence pour l'utilisation à l'interne des données de Postes Canada (adresses et codes postaux) Période du 2022-01-01 au 2022-12-31	8 280
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Consultation de banques de données en jurisprudence, législation, doctrine et plunitifs et outil d'aide à la citation Période du 2021-04-01 au 2022-03-31	12 395
Softchoice LP	7 licences donnant accès à un ensemble de services et applications de création pour Teams « Creative Cloud » Période du 2022-03-01 au 2023-02-28	8 215
Softchoice LP	30 licences pour la solution de manipulation de documents PDF « Adobe Acrobat Pro DC » pour Teams Période du 2022-03-01 au 2023-02-28	7 360

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Softchoice LP	5 licences pour montage de séquences vidéo « Adobe Première Pro CC » pour teams Période du 2022-03-01 au 2023-02-28	2 490
Sparx Systems Pty Ltd	Licences corporatives flottantes Entreprise Service Architect Période du 2021-06-01 au 2024-05-31	1 705
Spicers Canada ULC	2 500 boîtes d'expédition Kraft 11 1/4" x 8 3/4" x 10 1/2" 32C 1 000 boîtes d'expédition Kraft 17" x 11" x 7 3/4" 32C	3 695
Spicers Canada ULC	Fournitures de presse Komori Période du 2021-05-01 au 2024-04-30	6 000
Staples Professionnel	44 bras articulés pour écran- Zone mobilité 4e étage	5 185
Systèmes Acquiro inc.	Outil de sondage en ligne « Interceptum » Période du 2021-04-13 au 2022-04-12	2 430
Toxyscan technologie inc.	Abonnement au logiciel « Toxyscan » Période du 2021-12-15 au 2022-12-15	1 765
Uline Canada Corporation	150 boîtes de carton robuste 48" x 45" x 36" sans couvercle	3 970
Ultramar	Diesel coloré type 2 pour les génératrices	1 500
UpToDate inc.	Licence corporative de la solution de données médicales « UpToDate » incluant l'assistance technique et la maintenance Période du 2021-05-01 au 2022-04-30	15 960
Victrix Conseil inc.	230 licences McAfee « Mvision Protect Standard » pour 1 an Période du 2022-01-15 au 2023-01-14	3 450
Xerox Canada ltée	Renouvellement « Xerox Versant 80 » - Reprographie Période du 2022-01-01 au 2022-12-31	19 985

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

3. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D’OFFRES : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
A. Gignac inc.	Inspection et entretien des portes de garage et des quais niveleurs du siège Période du 2021-04-19 au 2024-04-18	17 385
Accès Brandsafway Inc.	Inspection du système d'échafaudages suspendus et des câbles d'assurance horizontaux du 1125, Grande Allée Ouest Période du 2021-06-01 au 2024-05-31	10 300
Deschamps Impression inc.	Travaux d'impression pour 382 000 dépliant	17 410
Enveloppe Concept inc.	50 000 enveloppes de retour pour le recouvrement, 80 000 enveloppes de retour pour l'assurance médicament, 5 000 enveloppes de réponse pour le réseau des authenticateurs	4 545
Enveloppe Laurentide inc.	60 000 enveloppes d'envoi d'état de compte, 250 000 enveloppes d'envoi d'avis de décision et 4000 enveloppes d'envoi 10" x 13"	12 155
Imprimerie Sociale	483 000 papillons et 2 000 affiches « Tarification détaillée » et « Ce qu'il vous en coûte » pour le Régime public d'assurance médicaments	10 250
Supremex inc.	300 000 enveloppes F-3671-0, 2 500 enveloppes F3668-0 et 2 500 enveloppes F-3673-0	16 560

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Abris CBI inc.	1 toile pour le remplacement de l'abri fumeurs	3 040
AccessData	Assistance technique et maintenance : licence « FTK Forensic Tool Kit » Période du 2021-11-01 au 2024-10-31	4 054
Altova inc.	Assistance technique et maintenance pour licences « Altova XML Spy 2021 » Période du 2021-10-28 au 2023-10-27	21 690
Audiothèque L'oreille qui lit	Diffusion et mise à jour sur serveur vocal de 9 dépliants pour la clientèle non voyante Période du 2021-07-01 au 2022-06-30	1 575
Audrey McCaughan-Sévigny Sténographe officielle	Services de sténographie 2021-06-21	1 270
Audrey McCaughan-Sévigny Sténographe officielle	Services de sténographie 2021-09-21 au 2021-09-23	6 445
Bell Canada	Inscription annuaires téléphoniques Bell Canada Période du 2021-12-01 au 2022-11-30	7 000
C. C. L. II, Société en commandite	Service de rehaussement de l'entretien ménager au 787, Lebourgneuf - COVID-19 Période du 2022-01-01 au 2022-12-31	8 270
Chubb Edwards	Ajout d'infrastructure de surveillance au sous-sol du 1125, Grande Allée Ouest à la suite des travaux de réfection	1 010
Chubb Edwards	Travaux de démantèlement d'équipements	2 828
Chubb Edwards	Travaux réalisés sur demande dans le domaine de la vidéosurveillance et au contrôle des accès Période du 2021-08-11 au 2023-12-04	20 000
Derko ltée	Marquage des chaussées au 1125 Grande Allée Ouest pour 3 ans Période du 2021-08-01 au 2024-07-31	8 575
Distribution Stop Oxygen inc.	200 étiquettes d'identification d'inventaire « StopOxygen »	2 610
ÉCO Entreprises Québec	Taxes Éco Entreprise 2021 - Taxes sur le recyclage papier distribué aux citoyens	22 380
Électrogem enr.	Entretien et réparation de tous les équipements de reprographie Période du 2022-04-01 au 2024-03-31	10 500

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Elixir Technologies	Support et maintenance du logiciel « ÉlixirDesign Pro Suite » Période du 2022-04-01 au 2023-03-31	4 515
Énergie Cardio, Services aux entreprises	Plateforme virtuelle d'entraînement Énergie Cardio Période du 2022-01-17 au 2023-01-17	2 520
Enseignes Dumas	1 plaque commémorative pour la nouvelle dénomination de l'édifice du 1125 Grande Allée Ouest	2 995
Équifax Canada inc.	Service de recherches et demandes d'information pour le Service de la facturation et du recouvrement Période du 2022-04-01 au 2023-03-31	3 000
Fresche solutions inc.	Assistance technique et maintenance de la solution de traitement analytique « Media Speedware » Période du 2022-01-01 au 2023-12-31	21 845
Graphica Impression inc.	Numérisation de documents et autres services en infographie Période du 2021-05-31 au 2024-05-30	5 720
Graphica Impression inc.	Numérisation de documents dépassant le format 11x17 et autres demandes Période du 2022-01-31 au 2025-01-30	7 805
Groupe Data ltée	100 000 papillons de don d'organes en anglais	5 520
Jet Brains	Assistance technique et maintenance pour 20 licences de l'outil d'analyse, d'édition et de codage « ReSharper » Période du 2021-08-06 au 2021-11-05	1 025
Infrastructure technologique Québec	Accompagnement du Courtier en infonuagique pour l'acquisition d'une solution infonuagique d'hébergement d'infrastructures et de serveurs Période du 2021-07-15 au 2022-07-14	20 000
Irrigation et éclairage de la Capitale inc.	Ouverture, fermeture et entretien du système d'arrosage automatique du siège Période du 2021-05-01 au 2024-04-30	3 790
La corporation Vertiv Canada	Travaux de configuration, programmation, essais techniques et mise en marche des 2 ASSC de la Régie faisant suite au remplacement de leurs batteries. Période du 2022-01-15 au 2022-07-14	5 380
Le groupe Domo sécurité inc.	Entretien des systèmes électrotechniques à Montréal Période du 2021-07-03 au 2024-07-02	3 000

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Logic-Contrôle inc.	Mise à jour de la solution de gestion des paiements de stationnement « ParkNet » Période du 2021-08-01 au 2021-10-31	4 230
Lorraine Blondin	Services de sténographie 2021-02-26 et 2021-03-10	3 240
Lorraine Blondin	Services de sténographie 2021-05-26	2 920
Lorraine Blondin	Services de sténographie 2021-05-25	2 515
Lorraine Blondin	Services de sténographie 2021-05-27	2 995
Lorraine Blondin	Services de sténographie 2021-12-05	2 050
Lorraine Blondin	Services de sténographie 2021-12-09	1 250
Lorraine Blondin	Services de sténographie 2021-12-14 et 2021-12-16	2 410
Micro Logic Sainte-Foy ltée	Assistance technique et maintenance « McAfee Data Loss Prevention End Point » Période du 2021-11-19 au 2022-11-18	16 110
Moore Canada Corporation	75 000 chèques à impression au laser	3 740
Open Text	Maintenance de 40 licences pour la passerelle de transfert de fichiers « NFS Gateway » incluant l'assistance technique Période du 2021-08-01 au 2022-07-31	1 970
Orizon Mobile	Entretien des radios « Motorola » Période du 2021-05-17 au 2024-05-16	5 580
Ortec environnement services inc.	Vidange et nettoyage de la trappe à graisse - Cafétéria Période du 2022-02-01 au 2023-01-31	2 500
PDF Tools Ag	Assistance technique et la maintenance de l'application « PDF Printer » Période du 2022-02-17 au 2023-02-16	2 695
Pitney Bowes du Canada ltée	Entretien machine à affranchir / location compteur postal 12 mois Période du 2021-12-18 au 2022-12-17	2 190
Recyclage Vanier inc.	Service de collecte et de déchiquetage hors site et hors contrat	1 015
Régulvar inc.	Assistance technique et maintenance de la solution d'opération et de supervision de la mécanique du bâtiment « EnteliWEB » Période du 2021-07-17 au 2022-07-16	1 500

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Revenu Québec	Services de numérisation 2016-03-01 au 2016-03-31	9 965
Schneider electric Canada inc.	Travaux de réparation du commutateur de transfert automatique sur génératrice du 1125, Grande Allée Ouest Période du 2021-05-10 au 2021-11-10	9 830
Serrurerie Contrôle	Remplacement quincaillerie de la porte du local de premiers soins Période du 2021-11-16 au 2021-11-26	1 315
Serrurerie Contrôle	Supervision des contres-pênes des serrures électrifiées « Corbin » Période du 2021-10-04 au 2022-02-03	2 220
Services Québec (MTESS)	Entente avec MTESS Transfert d'information, naissances, décès et changements d'identité au Directeur de l'état civil (ajout monétaire, car dépassement du besoin estimé) Période du 2020-04-01 au 2021-03-31	10 185
Softchoice LP	675 licences pour la solution de correction grammaticale et d'aide à la rédaction « Antidote » incluant la maintenance et l'assistance technique Période du 2021-06-30 au 2022-06-29	8 420
Softchoice LP	Maintenance de 1040 licences de clés RSA Période du 2021-08-01 au 2022-07-31	9 985
Softchoice LP	Assistance technique et maintenance de 7 licences pour la solution de statistiques et d'économétrie « Stata special edition » Période 2021-06-26 au 2022-03-21	1 450
Tributary Systems inc.	Assistance technique et maintenance pour la solution de gestion de cartouches de prises de copie de sécurité « Entry Level Media Manager » Période du 2021-07-01 au 2024-06-30	17 805
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	Travaux de nettoyage et pompage des drains dans le stationnement sous-terrain du siège	5 585
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	Entretien des drains, puisards et caniveaux dans stationnements intérieurs et extérieurs de la Régie Période du 2022-02-01 au 2025-01-31	19 465
Victrix Conseil inc.	Assistance technique et maintenance du logiciel « McAfee Endpoint Protection Suite » Période du 2021-09-09 au 2022-01-14	7 325
Vidéotron Service Affaires	Abonnement au service Internet Période du 2021-11-25 au 2024-11-24	2 015

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

5. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES PROFESSIONNELS		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Beauvais Truchon, S.E.N.C.	Services juridiques Période du 2021-10-14 au 2023-04-13	9 000
Can-Explore inc.	Inspection des façades du 1125 Grande Allée Ouest Période du 2021-07-09 au 2022-04-08	9 490
CIAO Technologies inc.	Services de formation en accessibilité Web Période du 2022-02-14 au 2022-05-31	9 900
Clinix imagerie médicale et intervention la Cité	Expertises médicales dans le cadre de dossiers d'invalidité Période du 2021-08-15 au 2022-08-14	15 400
Docteur Daniel Philippon	Expertise médicale et témoignage devant le TAQ Période du 2021-04-07 au 2024-04-06	15 000
Dr Étienne Belzile (1-02152)	Expertise médicale dans le cadre d'un litige Période du 2021-06-14 au 2024-06-13	6 960
Dre Renée Des Roches	Expertise clinique en optométrie et ophtalmologie 2021-01-07 au 2021-02-18	1 100
Francine Lamy médiation et arbitrage inc.	Services d'arbitrage 2021-06-11	7 650
François Dion	Accompagnement dans la définition d'une stratégie budgétaire Période du 2021-09-20 au 2021-11-19	9 750
Groupe conseil CFC inc.	Formation « Réussir dans son rôle de « leader-coach », 24 participants, 5 heures	3 870
IMDS Canada Inc.	Formation sur l'utilisation de la solution de numérisation AD'DOC Capture Pro : formation utilisateur, 1 jour, 12 participants; formation administrateur, 2 jours, 6 participants Période du 2021-09-13 au 2022-09-12	5 600
Infrastructure technologique Québec	Analyste technologique plateforme centrale pour l'accompagnement, l'encadrement et l'exploitation Période du 2022-06-15 au 2023-06-14	14 000
Infrastructure technologique Québec	Analyste technologique pour la plateforme applicative sur ordinateur central Période du 2021-06-15 au 2022-06-14	14 000

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

5. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES PROFESSIONNELS		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Institut de la statistique du Québec	Diffusion de statistiques gouvernementales sur le Québec Période de 2020-04-01 au 2021-03-31	21 745
Institut de la statistique du Québec	Soutien à l'anonymisation de transmissions de données Période du 2021-07-05 au 2022-03-31	8 685
Jean Alain Corbeil, Arbitre	Services d'arbitrage 2021-06-19 et 2021-06-21	4 625
Jean Alain Corbeil, Arbitre	Services d'arbitrage 2021-09-01	1 690
Jean Alain Corbeil, Arbitre	Services d'arbitrage 2021-09-24	3 500
Jean Alain Corbeil, Arbitre	Services d'arbitrage 2021-12-15 et 2021-12-17	2 065
Lafortune Légal inc.	Rédaction de mémoires à produire à la Cour d'appel	2 370
Lafortune Légal inc.	Rédaction de mémoires à produire à la Cour d'appel	5 815
Le Sage Optimisation	Soutien - conseil stratégique relatif au système téléphonique et de la réponse vocale interactive (RVI) Période du 2022-01-17 au 2022-03-31	17 500
Les équipements électroports	Services d'expertise concernant les accumulateurs Période du 2021-10-26 au 2021-12-07	2 900
Les équipements électroports	Expertise concernant les accumulateurs utilisés sur les fauteuils roulants motorisés (FMO) Période du 2021-12-08 au 2022-12-31	10 760
Les Photographes Kedl ltée	13 photos d'employés de la Régie - Projet « section carrières »	1 875
Les services d'arbitrage de Berthier inc.	Services d'arbitrage 2021-07-29	5 250
LGT inc.	Modification à des plans pour une plateforme suspendue Période du 2022-01-27 au 2022-07-21	5 140
Lizotte Médico-Experts	Expertises médicales dans le cadre de dossiers d'invalidité Période du 2021-08-15 au 2022-08-14	15 000
Maureen Flynn arbitre et médiatrice S.A.	Services d'arbitrage 2021-06-30	2 030
Maureen Flynn arbitre et médiatrice S.A.	Services d'arbitrage 2021-09-24	3 055

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

5. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES PROFESSIONNELS		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Michel Poirier Services Conseils inc. MPSC Solutions	Soutien-conseil stratégique relatif aux centres d'appels Période du 2021-11-08 au 2022-04-08	23 500
Nathalie Aubin	1 formation en ligne « Gestion du temps et des priorités », 1 heure, destinée à l'ensemble du personnel	3 000
Nathalie Faucher, arbitre inc.	Services d'arbitrage 2021-12-16	8 540
Paquette et Associés S.E.N.C., Huissiers de Justice	Services d'huissier Période du 2021-06-01 au 2022-05-31	7 000
Richard Audet	Accompagnement stratégique Période du 2022-02-07 au 2022-05-31	24 000
Stratégie Organisation et Méthode Som inc.	Recrutement de citoyens pour réalisation de tests utilisateurs Période du 2021-04-19 au 2021-06-30	3 600
Stratégie Organisation et Méthode Som inc.	Recrutement de citoyens pour projets cocréation: Remboursement lunettes et Inscription au Carnet santé Période du 2021-08-31 au 2022-03-31	2 240
Université Laval	4 formations « Exercer son leadership et mobiliser son équipe en période de turbulence », 2 demi-journées, 92 participants Période du 2022-02-09 au 2022-02-17	17 200

6. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Koné Québec inc.	Mise aux normes des ascenseurs du 1125 Grande Allée Ouest, à la suite d'un avis de correction de la RBQ	8 555

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 7

Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) le soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

RÉPONSE NO 7

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 8

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022 :

- a) liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

RÉPONSE NO 8

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : [https:// www.seao.ca/](https://www.seao.ca/) ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000\$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 9

Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié pour l'exercice financier 2021-2022, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;
- m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2021-2022.

RÉPONSE NO 9

- m) Aucune pénalité pour non-respect de contrats.

Exception aux sous-questions c) e), g), h), j) et k), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Pour les sous-questions a), b), d), f), i), et l), l'information sur les projets informatiques de plus de 100 000 \$ est disponible sur le site Internet du Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 10

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous- ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2021-2022, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes:

- a) la photocopie;
 - b) le mobilier de bureau;
 - c) l'ameublement;
 - d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes;
 - e) le distributeur d'eau de source;
 - f) le remboursement des frais de transport;
 - g) le remboursement des frais d'hébergement;
 - h) le remboursement des frais de repas;
 - i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
 - j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
- I. a) au Québec;
- II. b) à l'extérieur du Québec.

RÉPONSE NO 10

Voir la réponse à la page suivante.

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

La réponse s'applique à l'ensemble des opérations de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

	2021-2022 ¹
a) La photocopie	20 409 \$
b) et c) Le mobilier de bureau et l'ameublement	388 513 \$
d) La décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes	0\$
e) Le distributeur d'eau de source	0 \$
f) g) h) Les frais de transport, frais d'hébergement et frais de repas	31 490 \$
i) Le remboursement des frais d'alcool et de fêtes	0 \$
j) Les dépenses applicables à la participation à des congrès, colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement	204 584 \$
I. au Québec	204 584 \$
II. à l'extérieur du Québec	0 \$

¹ Données au 28 février 2022

QUESTION NO 11

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2021-2022, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- c) les coûts d'acquisition des appareils;
- d) le coût d'utilisation des appareils;
- e) le coût des contrats téléphoniques;
- f) les noms des fournisseurs;
- g) le nombre de minutes utilisées;
- h) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- i) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- j) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- k) le nombre d'ordinateurs portables utilisés ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil.

RÉPONSE NO 11

Voir les réponses à la page suivante.

Exception aux sous-questions a), b), g) et k), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Pour les sous-questions c), d), e) f), l'information fournie en réponse à ces questions est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 25).

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>

	2021-2022 (au 28 février 2022)
h) Coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme	112 \$
i) Coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme	32 \$
j) Coûts de résiliation	91 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 12

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;
 - b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;
 - c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
 - d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
 - e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
 - f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
 - g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
 - i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);
 - m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
 - n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
 - o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
 - p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;
 - q) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- r) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : s) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.

RÉPONSE NO 12

12 a) à g) et i) à o) et q)

Les réponses à ces questions seront transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

12 h)

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1^o de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

12 p)

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'a aboli aucun poste en 2021-2022.

12 r)

Selon les données au 28 février 2022, 188 postes étaient vacants à la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 13

- a) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2021-2022 et les prévisions pour l'année 2021-2022 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;
- b) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2021-2022 et les prévisions pour l'année 2021-2022 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2021-2022 et les prévisions pour l'année 2021-2022 de : d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

RÉPONSE NO 13

- a) Le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées :
 - La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- b) Le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines :
 - Les départs à la retraite ont fait l'objet de remplacements suivant les besoins exprimés par les unités, et ce, dans le respect de la cible octroyée par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- c) Le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats :
 - 15 retraités ont été engagés pour un ou des contrats en 2021-2022. Les contrats ont été octroyés selon la Directive concernant la nomination d'une personne retraitée de la fonction publique en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2019.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 14

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2021-2022 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant;
- k) s'il s'agit d'un renouvellement de bail ou d'un bail concernant une nouvelle adresse;
- l) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation.

RÉPONSE NO 14

Voir la réponse aux pages suivantes.

Exception aux sous-questions c), d), e), j) et k), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

L'information fournie en réponse à l'emplacement de la location, à la superficie totale pour chaque local loué, le coût total de ladite location et le propriétaire de l'espace loué est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 27) <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Montréal

	2021-2022
Emplacement	425, boulevard de Maisonneuve Ouest
Superficie totale	5 319,81 m ² (du 1 ^{er} avril 2021 au 22 juin 2021) 4 746,38 m ² (du 23 juin au 14 août 2021) 4 199,29 m ² (du 15 août 2021 au 31 mars 2022)
Coût de location annuel	1 579 845,60 \$* *Crédit de 63 375,48 \$ pour couvrir la hausse tarifaire 2021-2022 de la SQI
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	10 ans (fin le 2029-07-05)
Propriétaire de l'espace loué	Groupe LOTUS Immobilier

Québec

	2021-2022
Emplacement	1122 et 1126, Grande Allée Ouest
Superficie totale	9 880,72 m ² (du 1 ^{er} avril 2021 au 23 juin 2021) 9 061,78 m ² (du 24 juin 2021 au 31 mars 2022)
Coût de location annuel	2 831 188,08 \$* *Crédit de 117 040,32 \$ pour couvrir la hausse tarifaire 2021-2022 de la SQI
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	10 ans (fin le 2028-06-30)
Propriétaire de l'espace loué	Industrielle Alliance

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

	2021-2022
Emplacement	787, boulevard Lebourgneuf
Superficie totale	303,59 m ² (au 1 ^{er} avril 2021)
Coût de location annuel	77 566,44 \$* *Crédit de 3 292,56 \$ pour couvrir la hausse tarifaire 2021-2022 de la SQI
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	Renouvellement annuel au 11 décembre de chaque année
Propriétaire de l'espace loué	Groupe de Bertin Entente avec le MTESS (Partenariat avec la SAAQ et Services Québec)

	2021-2022
Emplacement	2535, boulevard Laurier
Superficie totale	59,59 m ² (au 1 ^{er} avril 2021)
Coût de location annuel	10 193,88 \$* *Crédit de 456,60 \$ pour couvrir la hausse tarifaire 2021-2022 de la SQI
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	Renouvellement mensuel
Propriétaire de l'espace loué	Société québécoise d'infrastructures (SQI)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 15

Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2021-2022, fournir :

- a) La liste des actifs excédentaires inoccupés;
- b) La valeur estimée de ceux-ci;
- c) Les coûts d'entretien annuel;
- d) Le nombre de pieds carrés de ceux-ci.

RÉPONSE NO 15

Pour les immeubles qui sont la propriété de la Société québécoise des infrastructures :

La réponse à cette question sera transmise par la Société québécoise des infrastructures, et ce, pour tous les ministères et organismes occupant un immeuble dont celle-ci est propriétaire.

Pour l'immeuble qui est la propriété de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) :

La RAMQ ne possède aucun actif excédentaire.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 16

Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2021-2022, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

RÉPONSE NO 16

Aucun travail de déménagement, d'aménagement, de rénovation et autres n'a été effectué pour l'année 2021-2022 dans les bureaux de la haute direction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 17

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2021-2022, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2021-2021;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

RÉPONSE NO 17

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 18

Liste des sommes d'argent versées en 2021-2022, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 18

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 19

Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
- g) les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 19

Aucune personne hors structure n'est rémunérée par la Régie de l'assurance maladie du Québec alors qu'elle n'occupe aucun poste dans l'organisation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 20

Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 20

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 21

Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2021-2022, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) par catégorie d'âge;
- c) prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 21

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 22

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

RÉPONSE NO 22

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 23

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2021-2022, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégorie.

RÉPONSE NO 23

Voir le détail dans le tableau à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

<u>NOM</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>TOTAL</u>
AUDIOTHÈQUE L'OREILLE QUI LIT	Bulletins électroniques et/ou papier	1 575,00 \$
AXXIO INC.	Services Internet d'information	165,00 \$
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)	Journaux	22 462,53 \$
EBSCO CANADA LTÉE	Services Internet d'information	5 660,92 \$
ENSEMBLE IQ	Bulletins électroniques et/ou papier	104,00 \$
FA. CARSTEN SCHMITZ - LIMESERVICE & LIMESURVEY	Services Internet d'information	278,23 \$
FONDS DES BIENS ET SERVICES- MIN.TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE	Services Internet d'information	70,00 \$
HOTJAR LTD	Services Internet d'information	3 816,24 \$
INSTITUT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA IPIC	Services Internet d'information	402,00 \$
INTERNATIONAL JOURNAL OF PHARMACEUTICAL COMPOUNDING INC.	Services Internet d'information	879,09 \$
L'ACTUALITÉ	Magazines	36,00 \$
LE COURRIELLEUR INC.	Services Internet d'information	450,67 \$
LE COURRIER PARLEMENTAIRE	Services Internet d'information	2 250,00 \$
LE DEVOIR INC.	Journaux	185,28 \$
LES CONSULTANTS VIGILANCE-SANTÉ (1999) INC.	Services Internet d'information	41 560,00 \$
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	Bulletins électroniques et/ou papier	131,50 \$
LES ÉDITIONS YVON BLAIS	Livres	5 424,00 \$
L'INSTITUT DES SERVICES AXÉS SUR LES CITOYENS (ICCS)	Services Internet d'information	295,00 \$
PG SOLUTION INC.	Services Internet d'information	1 391,61 \$
PHARMACIST'S LETTER	Services Internet d'information	724,60 \$
PLURALSIGHT, LLC	Services Internet d'information	21 662,74 \$
PRESSREADER	Bulletins électroniques et/ou papier	89,99 \$
REALTIMEBOARD INC. DBA MIRO	Services Internet d'information	698,50 \$
SLIDEMODEL	Bulletins électroniques et/ou papier	135,94 \$
SLIDEMODEL	Services Internet d'information	366,10 \$
SURVEYMONKEY CANADA INC.	Services Internet d'information	408,00 \$
SYSTÈMES ACQUIRO INC.	Services Internet d'information	2 430,00 \$
THOMSON REUTERS CANADA	Services Internet d'information	428,00 \$
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	Services Internet d'information	1 765,37 \$
UPTODATE INC.	Services Internet d'information	15 453,06 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE	Livres	2 158,95 \$
WOLTERS KLUWER CANADA LIMITÉE	Livres	4 627,00 \$
ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INC.	Services Internet d'information	46,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 24

Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

RÉPONSE NO 24

Aucune somme n'a été déboursée pour les fins énumérées à la question.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 25

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site;
- i) les noms de domaines réservés;
- j) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.

RÉPONSE NO 25

- a) Nom du site Web

Site principal de la Régie de l'assurance maladie du Québec, volets Citoyens et Professionnels :

- Le site se nomme Régie de l'assurance maladie du Québec (www.ramq.gouv.qc.ca).
- Le site inclut un sous-site www.verifiez.gouv.qc.ca, utilisé dans le cadre de l'assurance médicaments.

Autres sites :

- Carnet santé Québec (carnetsante.gouv.qc.ca)
- Rendez-vous santé Québec (rvsq.gouv.qc.ca)

- b-c) Nom de la firme ou du professionnel ayant conçu le site et les coûts de construction

Pour l'année 2021-2022, aucun coût de construction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour.

Site principal de la RAMQ	Hébergement	Entretien et mise à jour
2021-2022	103 133,75 \$ pour l'activation du nouveau service infonuagique (durée du contrat : 36 mois) 191 732,64 \$ pour l'abonnement mensuel en infonuagique et le soutien technique 24/7 (15 977,72 \$ par mois) 4 810 \$ pour les environnements unitaires de développement (74 licences à 65 \$ par mois) 960 \$ pour les services professionnels en soutien au contrat	1 400 \$ par année pour l'outil de mesure de l'expérience client 149 311,68 \$ pour les services professionnels des ressources externes en développement

Autres sites :

Carnet santé Québec	Hébergement	Entretien et mise à jour
2021-2022	Ces coûts sont inclus dans les coûts d'infrastructures technologiques de la RAMQ.	Les dépenses annuelles d'entretien et de mise à jour sont de 2,7 millions \$.

Rendez-vous santé Québec	Hébergement	Entretien et mise à jour
2021-2022	Ces coûts sont inclus dans les coûts d'infrastructures technologiques de la RAMQ.	Il est impossible d'isoler la partie site Web informationnel seulement.

e) Coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement).

Année 2021-2022

Aucun coût de modernisation ou de refonte

f) Fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »).

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

g) Fréquence moyenne de mise à jour

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

h) Responsable du contenu sur le site

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

i) Les noms de domaines réservés

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

j) Les coûts liés à la réservation de noms de domaines

- Année 2021-2022 : 2 174,48 \$ (incluant un abonnement à Adult block d'une durée de 5 ans au coût de 1 993 \$)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 26

Pour 2021-2022, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :

- a) les régions et les villes visitées;
- b) les personnes et organismes rencontrés;
- c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
- d) les raisons du déplacement;
- e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- f) les coûts ventilés;
- g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.

RÉPONSE NO 26

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 27

La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2021-2022 :

- a) le détail des mandats;
- a) le coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
- f) l'objet;
- g) les dates.

RÉPONSE NO 27

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 28

Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

RÉPONSE NO 28

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 29

Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 29

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 30

L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2022-2023.

RÉPONSE NO 30

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au Rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 31

Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2021-2022 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2022 pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 31

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 32

Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2021-2022, ainsi que les prévisions pour 2022-2023 et 2023-2024, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 32

Facturation pour les services hospitaliers rendus au Québec à des résidents des autres provinces – 2021-2022

Province	Total facturé ¹
Alberta	2 363 721\$
Colombie-Britannique	2 133 960\$
Île-du-Prince-Édouard	157 025 \$
Manitoba	1 342 514 \$
Nouveau-Brunswick	6 707 410\$
Nouvelle-Écosse	535 866 \$
Nunavut	747 520 \$
Ontario	19 366 455 \$
Saskatchewan	258 268 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	706 177 \$
Territoires du Nord-Ouest	40 983 \$
Yukon	68 935 \$
TOTAL	34 428 834 \$

¹ Données au 28 février 2022

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 33

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2021-2022, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.

RÉPONSE NO 33

En 2021-2022, aucun montant n'a été versé pour des primes au rendement et des bonis.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 34

Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2021-2022 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.

RÉPONSE NO 34

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 35

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2021-2022, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

RÉPONSE NO 35

Aucune prime de départ n'a été octroyée en 2021-2022.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 36

Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2021-2022 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

RÉPONSE NO 36

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 37

Pour 2021-2022, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche leur soit assignée. Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions ;
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 37

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 38

La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2021-2022 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2022-2023. Pour chacun de ces programmes existants en 2021-2022, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2022-2023, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

RÉPONSE NO 38

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 39

Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

RÉPONSE NO 39

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 40

Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :

- a) la dépense totale (opération et capital) ;
- b) les grands dossiers en cours ;
- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques ;
- d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ;
- e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

RÉPONSE NO 40

- a) Informations provenant de la Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles, pour 2021-2022 :

Dépense totale : 90 261,8 k\$

- b) Les informations sont disponibles au tableau de bord (site Internet – <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>)
- c) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
- d), e) La réponse à ces questions sera transmise par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 41

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

RÉPONSE NO 41

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 42

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

RÉPONSE NO 42

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

QUESTION NO 43

Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ;
- c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

RÉPONSE NO 43

Réponses pour a) et b)

Voir tableau à la page suivante.

Exception à la sous-question c), qui semble non pertinente à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Ordre professionnel	2021-2022
	Montant
Barreau du Québec	52 529,44 \$
Chambre des notaires du Québec	1 784,11 \$
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	1 115,50 \$
Ordre des architectes du Québec	1 147,14 \$
Collège des médecins du Québec	16 890,00 \$
Ordre des pharmaciens du Québec	43 007,96 \$
Total	116 474,15 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 44

Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) La date ;
- b) La nature ;
- c) Les questions posées ;
- d) Les réponses ;
- e) La firme retenue ;
- f) Les coûts.

RÉPONSE NO 44

Les sous-questions a), b), c) et d) semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

e) et f)

Liste des contrats octroyés pour les sondages en 2021-2022

Firme retenue	Coût total
Stratégie Organisation et Méthode SOM inc.	3 600 \$
BIP recherche	14 000 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 45

Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) Le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant ;
- b) Le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant.

RÉPONSE NO 45

2021-2022

- a) Aucune dépense publicitaire n'a été réalisée dans les médias communautaires.
- b) Aucune dépense publicitaire n'a été réalisée sur Internet et les médias sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 46

Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.

RÉPONSE NO 46

Montant dépensé en 2021-2022 pour l'achat de crédits carbone pour des projets de reboisement au Québec.

	Montant dépensé
Compensation de 55,5 tonnes d'équivalent CO ₂ pour les émissions de l'année 2019-2020	1 526,25 \$
Compensation de 26,0 tonnes d'équivalent CO ₂ pour les émissions de l'année 2020-2021	585,00 \$
Total	2 111,25 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 47

Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région:

- a) Fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2021-2022;
- b) Nombre d'emplois gouvernementaux au sein du ministère ou de l'organisme qui ont été transféré en région en 2021-2022 en précisant la région d'origine et la région de destination;
- c) Nombre d'emplois transférés en région depuis le 1er octobre 2018.

RÉPONSE NO 47

La sous question a) ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

La réponse aux sous-questions b) et c) sera donnée par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 48

Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre du Rapport final de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

RÉPONSE NO 48

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 49

Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2021-2022.

RÉPONSE NO 49

La liste contrats octroyés par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2021-2022, s'il en est, est présentée à la réponse à la question 6.

En ce qui concerne les actions réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels, nous vous informons que, suivant le deuxième alinéa de l'article 29 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), nous nous devons de refuser de confirmer l'existence ou de donner communication de renseignements dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 50

Toutes sommes dépensées et action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2022.

RÉPONSE NO 50

L'information concernant le plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2022 sera présentée au Rapport annuel 2021-2022 des ministères et organismes assujettis à la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 51

Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2021-2022, au sein du ministère ou de l'organisme :

- a) Nombre d'employés au total en ayant bénéficié
- b) Nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2021;
- c) Proportion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié;

RÉPONSE NO 51

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 52

Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.

RÉPONSE NO 52

Pour l'année financière 2021-2022, les sommes dépensées sont de 321 908 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 53

Nombre d'employés ayant été absent du travail pour cause de quarantaine liée à la COVID-19 ou en retrait préventif lié à la COVID-19 au sein du ministère ou de l'organisme en 2021-2022 ainsi que l'estimation des coûts en découlant.

RÉPONSE NO 53

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 54

Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2021-2022 :

- a) Les sommes dépensées;
- b) Le nombre de demandes au Programme d'aide aux employés (PAE)
- c) Les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.

RÉPONSE NO 54

- a) 0 \$.
- b) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000\$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 55

Concernant l'entretien ménager et la désinfection des locaux du ministère ou de l'organisme en 2021-2022, fournir :

- a) Le total des sommes dépensées;
- b) Le nom des fournisseurs retenus;
- c) La liste des contrats.

RÉPONSE NO 55

Pour l'immeuble qui est la propriété de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) :

- a) Total des sommes dépensées en 2021-2022 : 337 976 \$
- b) Le nom des fournisseurs retenus :
 - Services sanitaires Frontenac
- c) La liste des contrats :
 - Services d'entretien ménager au 1125, Grande Allée Ouest

Pour les espaces occupés par la RAMQ pour lesquels la Société québécoise d'infrastructures est la propriétaire et dont celle-ci est responsable du contrat d'entretien ménager :

La réponse à cette question sera transmise par la Société québécoise des infrastructures, et ce, pour tous les ministères et organismes logés dans un immeuble dont celle-ci est propriétaire.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 56

Coût total de mise en place de mesures découlant des visites de la CNESST dans les locaux du ministère ou de l'organisme ainsi qu'une liste des recommandations effectuées.

RÉPONSE NO 56

Il n'y a eu aucun coût de mise en place de mesures découlant des visites de la CNESST en 2021-2022.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 57

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2021- 2022 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;

RÉPONSE NO 57

Les sous-questions a) et c) ne semblent pas pertinentes à l'étude des crédits.

b) d) e) Aucun contrat octroyé 2021-2022 n'a fait l'objet d'un supplément comme prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 58

Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2021-2022:

- a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article;
- c) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- d) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.

RÉPONSE NO 58

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2021-2022 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 59

La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.

.....

RÉPONSE NO 59

Voir la réponse à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Voici la liste des comités sous la responsabilité entière ou partagée de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité de gouvernance de l'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM)	Adopter des mesures de pertinence des actes médicaux, ainsi que des projets de réinvestissement visant la modernisation de la pratique en médecine spécialisée et l'amélioration de l'accès aux services de ladite médecine spécialisée.	Marie-Pierre Legault	Aucun
Comité consultatif sur la détermination des coûts des orthèses et prothèses au tarif	Assurer le suivi des travaux sur la détermination des coûts des orthèses-prothèses au tarif.	Marie-Josée Lapointe Richard Marquis	Aucun
Comité de coordination des ententes interprovinciales en assurance-santé (CCEIAS)	Déterminer la couverture interprovinciale et interterritoriale des soins de santé conformément à la <i>Loi canadienne sur la santé</i> . Superviser et faciliter les ententes bilatérales sur les services hospitaliers, fixer les tarifs des services, élaborer les politiques et règles connexes, traiter les questions de facturation, d'inscription et d'admissibilité aux régimes d'assurance santé.	Richard Marquis Katleen Busque	Aucun
Comité conjoint d'évolution et d'application des programmes d'aides techniques	Échanger sur les problématiques d'évolution et d'application vécues dans les établissements pour les différents programmes d'aides techniques. Partage d'information.	Annie Moreau	Aucun
Comité exécutif MSSS-RAMQ	Discuter des projets en cours - principalement Dossier santé Québec (DSQ).	Gaël Ségal Sylvie Landry	Aucun
Comité stratégique MSSS-RAMQ	Discuter des projets en cours (principalement DSQ).	Sylvie Landry François Boulanger	Aucun
Comité des ressources informationnelles du MSSS	Comité de suivi sous la responsabilité de la Direction générale des technologies de l'information avec des directeurs des ressources informationnelles du réseau.	Sylvie Landry	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité de surveillance des usages inappropriés	Soutenir la Régie et le MSSS dans l'application du respect des règles entourant la consultation du Dossier santé Québec. Il analyse et qualifie les usages potentiellement inappropriés soumis à son examen, en se référant à la Loi concernant le partage de certains renseignements de santé (LPCRS) et à la pratique du milieu de la santé. Il contribue également à l'amélioration continue du cadre et de la pratique de la surveillance des usages inappropriés du DSQ en collaboration avec le MSSS et la RAMQ.	Johanne Mercier Paul-Emmanuel Njiki Njiki	Aucun
Comité stratégique des projets SQIN1 et SQIN2	Effectuer le suivi et l'arrimage des deux projets sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).	Gaël Ségal Pierre Lafleur Sylvie Landry Sylvie Vézina	Aucun
Comité directeur du projet SQIN1	Effectuer le suivi et l'arrimage des deux projets sous la responsabilité du MCN.	Sylvie Landry	Aucun
Comité de déploiement global SQIN	Assurer le lien avec les différents organismes qui utiliseront la solution SQIN. Coordonner, suivre les différentes activités à réaliser par les partenaires ainsi que préciser les besoins. Discuter de la priorité des besoins et échanger sur les besoins d'affaires des divers organismes publics.	Sylvie Vézina	Aucun
Comité conjoint MSSS-RAMQ-SAAQ-MFQ directeur sur les soins de santé	Évaluer du coût des services de santé résultant des accidents de la route au Québec.	Simon Garant Zhi Heng Zhang	Aucun
Table opérationnelle RAMQ-Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP)	Échanger sur les dossiers et enjeux opérationnels de chacun des organismes.	Nathalie Isabelle Suzanne Berthiaume Louise-Andrée Marceau Sonia Fiset Linda Martineau Mario Godin	Aucun
Comité RAMQ-MSSS-INESSS en assurance médicaments	Assurer une opérationnalisation efficace et efficiente du Régime général d'assurance médicaments (RGAM) au bénéfice de la population du Québec.	Suzanne Berthiaume Alain Albert	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Forum d'échanges avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP-RAMQ)	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur des médicaments et des services pharmaceutiques.	Marie-Pierre Legault Michel Poulin Suzanne Berthiaume	Aucun
Comité des partenaires sur le régime public d'assurance médicaments	Assurer une compréhension commune du régime public d'assurance médicaments entre les différents partenaires de la RAMQ en particulier sur les mesures des médicaments d'exception et du patient d'exception. Les partenaires sont la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES), l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESS), l'AQPP.	Suzanne Berthiaume Alain Albert Benjamin Brisson-Gauthier	Aucun
Comité tripartite RAMQ-MSSS-INESS	Explorer différentes avenues afin de maintenir ou d'améliorer un niveau de service aux citoyens de qualité pour les années à venir et mettre en place des solutions respectant les limites financières du régime public d'assurance médicaments et l'usage optimal des médicaments.	Marie-Pierre Legault Michel Poulin Marie-Pierre Bérubé Suzanne Berthiaume Alain Albert	Aucun
Table opérationnelle avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) concernant l'application du PE	Échanger au niveau des principes d'application de la mesure du patient d'exception (PE) et entendre les problématiques générales que peuvent vivre les membres de l'ACCAP dans l'application de cette mesure.	Michel Poulin Marie-Pierre Bérubé Simon Tremblay Nicole Pouliot Nathalie Langlois	Aucun
Table d'affaires avec l'Association canadienne du médicament générique (ACMG) & Biosimilaires Canada	Présenter les rôles et responsabilités de la RAMQ dans l'univers du médicament et échanger sur différentes préoccupations.	Michel Poulin Suzanne Berthiaume	Aucun
Comité consultatif de gouvernance médicaments biologiques et biosimilaires	Consulter les acteurs de la mise en œuvre d'un plan d'action propre au Québec pour rehausser l'utilisation des biosimilaires.	Michel Poulin Suzanne Berthiaume	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Forum entre le Collège des médecins et la Régie de l'assurance maladie	Forum de discussion sur des sujets d'intérêts communs liés à l'exercice des mandats respectifs (frais facturés aux personnes assurées, déontologie médicale etc.).	Bruno Rainville Isabelle Lefrançois	Aucun
Comité de conciliation (Fédérations et associations)	Discuter des dossiers de conciliation en litige suivant une contestation de la décision rendue en révision. La fédération ou l'association en cause effectue une recommandation auprès de la RAMQ et la décision finale est rendue par la RAMQ. Le recours suivant une décision rendue en conciliation est l'arbitrage.	Isabelle Groleau Nathalie Brien Médecin de la Direction des professionnels de la santé (RAMQ) selon le dossier de conciliation	Aucun
Forum d'échanges avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur de la rémunération des médecins.	Marie-Pierre Legault Simon Canuel Bruno Rainville	Aucun
Forum d'échanges avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur de la rémunération des médecins.	Marie-Pierre Legault Simon Canuel Bruno Rainville	Aucun
Comité interministériel IaaS-PaaS Comité consultatif clientèle du programme (CCTI)	Assurer la diffusion d'informations sur les stratégies gouvernementales entourant l'infonuagique Réaliser certains travaux, dont la mise à jour des orientations infonuagiques diffusées par le Secrétariat du conseil du Trésor. Agir en tant que comité de coordination de la stratégie d'adoption de l'infonuagique par les organismes publics (Programme CCTI).	Martin Lavoie Yves Nadeau Mario Grenier	Aucun
Comité experts Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) - Guichets d'accès à la première ligne (GAP)	Échanger sur les différents enjeux, prioriser les demandes et collaborer à la mise en œuvre des actions structurantes qui visent à améliorer le fonctionnement à long terme du GAMF et des GAP et le développement d'offre de service adaptée, améliorant ainsi la prise en charge des patients par un médecin de famille et la réponse à leurs besoins ponctuels ou chroniques pendant la période d'attente.	Sonia Dufour William Girard Toupin	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité interministériel sur la couverture des femmes enceintes	Procéder à des analyses en vue de rédiger un rapport et formuler des recommandations quant aux avenues potentielles permettant l'accès à des soins de santé aux femmes enceintes qui ne bénéficient actuellement pas de la couverture offerte par le régime public.	Katleen Busque	Aucun
Comité national de coordination clinique stratégique télésanté	Orienter et conseiller sur les priorités, les stratégies et les actions pour assurer le dynamisme de la télésanté au Québec.	Dr Bruno Rainville	Aucun
Comité MSSS/RAMQ sur les programmes de contribution en hébergement	Mettre à jour les programmes de contribution des adultes hébergés en établissement ou en ressource intermédiaire.	Nancy Fiset Éric Lavoie	Aucun
Comité stratégique interministériel – Stratégie gouvernementale de simplification des services aux citoyens et aux entreprises	Proposer au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale un projet de Stratégie gouvernementale.	Pierre Lafleur	Aucun
Comité directeur interministériel – Stratégie gouvernementale des services aux citoyens et aux entreprises	Proposer au comité stratégique interministériel une vision, des orientations, des objectifs stratégiques, des mesures structurantes soutenant les projets de simplification à l'échelle gouvernementale ainsi qu'un plan de mise en œuvre	Sylvie Vézina Nathalie Croteau Carl Bergeron Jonathan Lemelin	Aucun
Comité de mise en œuvre interministériel – Stratégie gouvernementale des services aux citoyens et aux entreprises	Assurer la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale	François Lepage	Aucun
Table des partenaires de clicSÉCUR- Citoyens et du SQIN	Assurer un suivi des travaux technologiques en lien avec clicSÉCUR et du SQIN (volet citoyen).	Sylvie Vézina Yvan Latour Julien Neault	Aucun
Comité directeur interministériel élargi du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes pour les personnes handicapées et leur famille	Assurer le suivi quant à la simplification des démarches d'accès aux programmes et mesures destinés aux personnes handicapées et leur famille.	Pierre Lafleur Sylvie Vézina Nathalie Croteau	Aucun
Cellule gouvernementale de cyberdéfense (CGCD)	Partager de l'information provenant du CGCD et entre les COCD (Centre opérationnel de cyberdéfense).	Serge Dussault Jean-François Laverdière	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Regroupement des responsables des « systèmes d'affaires » reposant sur la plateforme centrale (PFC)	Permettre des échanges sur les enjeux, les inquiétudes ainsi que les problématiques et les solutions en ce qui concerne cette plateforme.	Marc Corriveau Stéphane Drapeau Martin Calille	Aucun
Forum sur le cycle de vie des applications (Volets : Gestionnaires et Conseillers en architecture)	Groupe de collaboration interministériel pour permettre aux organismes publics du gouvernement du Québec de partager leurs expériences et leurs pratiques, et d'échanger sur les différents aspects entourant le cycle de vie des applications (livraison de solutions applicatives, processus, normes, outils et infrastructures de développement et d'essais).	Marc Corriveau Pierre Deblois	Aucun
Comité de gestion de la transformation numérique	Échanger sur les orientations et les objectifs de la transformation numérique du MSSS et du Réseau de la santé et des services sociaux.	Gael Ségal Sonia Marceau	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 60

Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages depuis 2016 :

- a) Nombre de stagiaires reçus;
- b) Heures de stages effectués;
- c) Rémunération totale déboursée.

RÉPONSE NO 60

- a) 25 stagiaires ont été accueillis en 2021-2022.
- b) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.
- c) La rémunération totale déboursée a été de 192 449,88 \$.*

*Données de la paie du 10 mars 2022

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 61

Indiquer le montant des dépenses supplémentaires entraînées par la pandémie de Covid-19, pour 2020 et 2021.

RÉPONSE NO 61

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 62

Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60.

RÉPONSE NO 62

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 63

Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.

RÉPONSE NO 63

Le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois administrées par la Régie de l'assurance maladie du Québec est de 55 700 \$ pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022.

Étude des crédits 2022-2023			
Demande de renseignements généraux - questions non répondues et motif			
# demande non-répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2022-2023 non répondues	Motif
NR1	PLQ-4	Liste des dépenses de publicité effectuées spécifiquement sur Internet (Facebook, Amazon, etc.) en indiquant : a) la ventilation des sommes dépensées pour 2021-2022, et les prévisions pour 2022-2023; b) les noms des firmes de publicité retenues; c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; e) le but visé par chaque dépense; f) le rapport statistique sur la portée et la clientèle visée. Lorsque le contrat est conclu par l'intermédiaire d'une firme de publicité, détailler les publicités effectuées sur Internet.	Répondue par la réponse à la question 3
NR2	PLQ-7 PQ-6	La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés en indiquant : a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023; b) le but visé par chaque dépense; c) la nature de la formation; d) les personnes ou la firme qui ont donné la formation; e) les personnes qui ont reçu la formation ainsi que le titre de leur fonction.	Répondue par la réponse à la question 5
NR3	PLQ-12	Pour chaque projet de développement informatique en infonuagique, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer : a) le nom du projet ; c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ; d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ; e) les plus récentes évaluations du coût du projet ; f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ; F9g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ; h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ; i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ; j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ; k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère : l) la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants. l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.	Répondue par la réponse à la question 9
NR4	PQ-17c	Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2021-2022 et les indemnités de retraite qui seront versées.	Répondue par la réponse à la question 13a
NR5	PLQ-19	Portrait des actifs excédentaires, ratio location propriété et nouveau pied-carrés en propriété.	Répondue par la réponse à la question 15
NR6	PLQ-21 PQ-19	De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2021-2022, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant : a) les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.	Répondue par la réponse à la question 16
NR7	PLQ-27 PQ-25	Pour chaque ministère et organisme depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par catégorie d'emploi, leur port d'attache (par exemple dans un bureau régional) ainsi que les prévisions pour 2022-2023.	Répondue par la réponse à la question 12p
NR8	PLQ-28 PQ-26	Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2022-2023, par mission.	Répondue par la réponse à la question 12i
NR9	PLQ-31	Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du cabinet ministériel en 2021-2022, en précisant pour chaque abonnement : a) le coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service. Ventiler le montant total par catégorie.	Répondue par la réponse à la question 23
NR10	PLQ-34 PQ-31	Nominations, pour 2021-2022, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée: a) la liste; b) le nom de la personne; c) les mandats de chacune de ces personnes; d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat; e) le résultat du travail effectué; f) les échéances prévues; g) les sommes impliquées.	Répondue par la réponse à la question 6
NR11	PLQ-116	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse.	Répondue par la réponse à la question 48
NR12	PLQ-121	Nombre de mises à pieds et de non-renouvellement de contrats découlant de la pandémie de la COVID-19, au sein du ministère ou de l'organisme, en 2021-2022.	Répondue par la réponse à la question 21
NR13	PLQ-122	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de l'acquisition de matériel pour fins de télétravail (Tablettes, cellulaires, aménagement de bureau, remboursement de frais d'internet, etc.)	Répondue par la réponse à la question 6
NR14	PLQ-123	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 en matière de sécurité informatique en spécifiant précisément les sommes dépensées en frais de consultants en sécurité informatique.	Répondue par la réponse à la question 6
NR15	PLQ-124	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 pour l'acquisition de services de vidéo-conférence (ZOOM, Teams, etc.) : a) Liste des contrats; b) Nom du fournisseur; c) Montant déboursé.	Répondue par la réponse à la question 6
NR16	PLQ-128	Concernant l'achat de matériel de protection individuel par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 : a) Total des dépenses réalisées; b) Type de matériel de protection acquis (gants, gels, visières, etc.); c) Liste des fournisseurs retenus; d) Coûts d'installation; e) Liste des contrats accordés et montants déboursés; f) Si les contrats ont été accordés de gré à gré, en fournir le motif.	Répondue par la réponse à la question 6
NR17	PQ-10	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2021-2022, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat; c) leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le coût; d) l'échéancier; e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.	Répondue par la réponse à la question 6
NR18	QS-1	Nombre de postes ouverts pour les années financières 2021-2022 et 2022-2023 ; et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.	Répondue par la réponse à la question 12l
NR19	QS-7	Indiquer le montant et la proportion des acquisitions de marchés publics de votre ministère depuis 5 ans. Ventiler en biens et services.	Répondue par la réponse à la question 6
NR20	QS-9	Indiquer les dépenses encourues au titre de tout « Programme d'aide aux employés » (PAE) depuis 5 ans.	Répondue par la réponse à la question 54
NR21	QS-12	Indiquer la superficie et les dépenses encourues relativement aux locaux physiques utilisés par votre ministère, depuis 5 ans.	Répondue par la réponse à la question 14
NR22	PLQ-38 PQ-36	La liste des ententes et leur nature, signées en 2021-2022 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.	Répondue par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
NR23	PLQ-48 PQ-45	Pour 2021-2022, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions. Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés.	Répondue par le ministère du Conseil exécutif
NR24	PLQ-51 PQ-50	Nombre d'employés ou ETC affectés au Plan Nord en 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023.	Répondue par la Société du Plan Nord
NR25	PLQ-52 PQ-51	Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023.	Répondue par la Société du Plan Nord
NR26	PLQ-53 PQ-52	Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023.	Répondue par le ministère des Transports
NR27	PLQ-54 PQ-53	Ventilation du budget du ministère consacrée à la Stratégie maritime pour 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023.	Répondue par le ministère des Transports
NR28	PLQ-55	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds d'électrification et de changements climatiques.	Répondue par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
NR29	PLQ-56 PQ-55	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles/Fonds Énergie.	Répondue par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour tous les ministères et organismes
NR30	PLQ-57 PQ-56	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.	Répondue par la Société du Plan Nord
NR31	PLQ-58 PQ-57	Pour chacune des cinq années, les sommes allouées à l'externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l'externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services.	Répondue par le ministère de la Justice
NR32	PLQ-71	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de la Politique jeunesse du Québec en 2021-2022.	Répondue par le Secrétariat à la jeunesse

Étude des crédits 2022-2023
Demande de renseignements généraux - questions non répondues et motif

# demande non-répondue NR		# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2022-2023 non répondues	Motif
NR33	PLQ-72	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026.		Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR34	PLQ-73	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026.		Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR35	PLQ-75	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC).		Répondue par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
NR36	PLQ-76	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre l'application du rapport « Le racisme au Québec, tolérance zéro » du Groupe d'action contre le racisme.		Répondue par le Bureau de coordination de la lutte contre le racisme
NR37	PLQ-77	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme au sujet de la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes en 2021-2022.		Répondue par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
NR38	PLQ-79	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de la Politique culturelle du Québec en 2021-2022.		Répondue par le ministère de la Culture et des Communications
NR39	PLQ-80	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet des recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.		Répondue par le Secrétariat aux affaires autochtones
NR40	PLQ-81	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet des recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Rapport Viens).		Répondue par le Secrétariat aux affaires autochtones
NR41	PLQ-82	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 « Faire plus, faire mieux ».		Répondue par le Secrétariat aux affaires autochtones
NR42	PLQ-83	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028, « Prévenir, réduire et traiter ».		Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR43	PLQ-84	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé.		Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR44	PLQ-85	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 : « Contre la violence conjugale, Agissons ».		Répondue par le Secrétariat à la condition féminine
NR45	PLQ-86	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 : « Ensemble, nous sommes le Québec ».		Répondue par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
NR46	PLQ-87	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie nationale sur la main-d'oeuvre 2018-2023.		Répondue par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
NR47	PLQ-88	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action pour la main d'œuvre.		Répondue par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
NR48	PLQ-89	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action 2018-2023 : « Un Québec pour tous les âges ».		Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR49	PLQ-91	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025.		Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR50	PLQ-92	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'agriculture durable 2020-2030.		Répondue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec
NR51	PLQ-93	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Politique bioalimentaire 2018-2025.		Répondue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec
NR52	PLQ-94	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie nationale d'achats d'aliments québécois.		Répondue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec
NR53	PLQ-95	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025.		Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR54	PLQ-96	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action pour la croissance et les technologies propres 2018-2023.		Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR55	PLQ-97	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat - Oser entreprendre 2017-2022.		Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR56	PLQ-98	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022.		Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR57	PLQ-99	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027.		Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR58	PLQ-100	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026.		Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR59	PLQ-101	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action en économie numérique 2016-2021.		Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR60	PLQ-102	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie maritime 2015-2030.		Répondue par le ministère des Transports
NR61	PLQ-103	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025.		Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation
NR62	PLQ-104	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023.		Répondue par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
NR63	PLQ-105	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la vision internationale du Québec et du Plan d'action pour la relance des exportations.		Répondue par le ministère de l'Économie et de l'Innovation et par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie
NR64	PLQ-106	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan pour une économie verte 2020-2030.		Répondue par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
NR65	PLQ-107	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.		Répondue par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
NR66	PLQ-108	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.		Répondue par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
NR67	PLQ-109	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec.		Répondue par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
NR68	PLQ-114	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut rsque de dangerosité et d'accroître la sécurité des victimes.		Répondue par le Secrétariat à la condition féminine
NR69	PLQ-115	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie.		Répondue par le Secrétariat à la condition féminine
NR70	PLQ-117	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.		Répondue par le ministère de la Sécurité publique
NR71	PLQ-118	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du Rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale « Rebâtir la confiance ».		Répondue par le Secrétariat à la condition féminine

Étude des crédits 2022-2023
Demande de renseignements généraux - questions non répondues et motif

# demande non-répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2022-2023 non répondues	Motif
NR72	PLQ-120	Coût total des primes COVID-19 accordées au sein du ministère ou de l'organisme, montant individuel de ces primes et nombre d'employés qui en ont bénéficié en 2021-2022 et le montant des primes qui n'ont toujours pas été versées.	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR73	PQ-9	Liste détaillée de tous les contrats accordés en vertu des articles 118 et 123 de la Loi sur la santé publique, en indiquant : a) le nom du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le coût; d) l'état de la prestation des services; e) l'échéancier.	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR74	PQ-54	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.	Répondue par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
NR75	QS-3	Fournir le budget concernant la dotation de véhicules au sein du ministère ou de l'organisme, ventilée par région et incluant : a) nombre total de véhicules; b) le nombre de véhicules hybrides rechargeables; c) le nombre de véhicules électriques.	Répondue par le ministère des Transports
NR76	QS-4	Fournir les dépenses allouées à la consultation avec les Autochtones. a) Fournir la liste des projets du ministère ayant inclus une consultation des représentants autochtones.	Répondue par le Secrétariat aux affaires autochtones
NR77	QS-5	Fournir le budget réservé à la réalisation d'analyses différenciées selon les sexes (ADS+). Donner le budget de ces analyses en ETC ou le montant des contrats octroyés.	Répondue par le Secrétariat à la condition féminine
NR78	QS-6	Indiquer les dépenses encourues par votre ministère dans le cadre des missions prévues au Plan national de sécurité civile (PNSC) du gouvernement du Québec dans lesquelles le ministère est impliqué depuis 5 ans.	Répondue par le ministère de la Sécurité publique
NR79	QS-13	Indiquer les dépenses encourues pour le soutien législatif apporté par votre ministère dans le développement et l'étude des différentes législations adoptées au cours de la présente législature.	Répondue par le ministère de la Justice
NR80	PLQ-15h PQ-16g	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 : h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR81	PLQ-62	Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2021-2022 en indiquant pour chacun : a) le sujet ; b) la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé ; c) les coûts reliés à sa réalisation ; d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR82	PLQ-64	La liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR83	PLQ-65	Pour chaque rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, pour chaque rencontre diplomatique et sommet gouvernemental, pour chaque grande rencontre politique et négociation importante de toute nature auxquels prend part le gouvernement du Québec, indiquer : a) La date b) La nature ; c) Les participants ; d) Si l'événement a eu lieu sur le territoire de la Capitale-Nationale, conformément à l'article 4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR84	PLQ-69	Tout portrait de l'empreinte carbone du ministère ou l'organisme réalisé en 2021-2022.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR85	PLQ-110	Toutes action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la conciliation travail-famille.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR86	PLQ-111	Toute action, note, ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 en application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR87	PLQ-112	Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de l'électrification des transports.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR88	PLQ-113	Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet de la rétention des travailleurs d'expérience.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR89	PLQ-130	Fournir chaque avis reçu par le ministère ou l'organisme de la part de la Direction nationale de la Santé publique, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ou , en lien avec la pandémie de la COVID-19.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR90	PLQ-132	Nombre de plaintes reçues par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 en lien avec la pandémie de COVID-19. (Préciser le nombre de plaintes provenant des employés et le nombre de plaintes provenant du public).	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR91	PLQ-133	Consignes et directives données aux employés des cabinets ministériels en lien avec la pandémie de COVID-19 et leur présence au bureau en 2021-2022.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR92	PQ-47	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR93	PQ-58	Pour le ministère et chacun de ses organismes, en 2021-2022, indiquer le nombre de divulgations d'actes répréhensibles reçues, le nombre d'enquêtes (débutées, en cours ou terminées), ainsi que le nombre de divulgations fondées, y compris celles ayant mené à des mesures correctives. Préciser, pour chaque divulgation, la catégorie d'actes répréhensibles visée à l'article 4 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (2016, chapitre 34).7	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 1

Sources de financement : indiquer pour les sources de financement suivantes, la contribution en 2021-2022 (et prévisions pour 2022-2023) :

- a) Fonds des services de santé ;
- b) Fonds de l'assurance médicaments ;
- c) Gouvernement du Québec ;
- d) CNESST ;
- e) Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux ;
- f) Ententes réciproques avec les autres provinces ;
- g) Fonds d'assurance automobile du Québec ;
- h) Autres sources.

RÉPONSE NO 1

Sources de financement (en milliers de dollars)	2021-2022 ¹
Fonds des services de santé	7 473 090 \$
Fonds de l'assurance médicaments	3 845 828 \$
Gouvernement du Québec	621 365 \$
CNESST	161 167 \$
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	53 625 \$
Ententes réciproques avec les autres provinces	35 781 \$
Fonds d'assurance automobile du Québec	22 135 \$
Autres sources	16 154 \$
Total	12 229 145 \$

1. Données au 28 février 2022

Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 2

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, sommets, congrès ou autres activités auxquels ont participé les employés de la RAMQ au cours de l'année 2021-2022.

Indiquer :

- a) Le lieu ;
- b) Le coût ;
- c) La ou les dates de participation ;
- d) Le nombre de participants ;
- e) Le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;
- f) Le nom de la formation ou de l'activité.

RÉPONSE NO 2

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (article 4, paragraphe 22).

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information/autres-depenses-ramq>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 3

Sommes dépensées en 2021-2022 (et prévisions pour 2022-2023) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 3

	Dépenses en informatique 2021-2022 (au 28 février 2022)			
	(k\$)			
Provenance	Interne	Externe	MCN	TOTAL
Logiciel	-	1 672 \$		1 672 \$
Matériel	-	918 \$		918 \$
Services informatiques*	-	7 393 \$	3 197 \$	10 590 \$
Services professionnels	-	8 112 \$	3 056 \$	11 168 \$
Total	-	18 095 \$	6 253 \$	24 348 \$

* Contrats d'entretien et d'évolution

Note : Ces coûts tiennent compte des budgets opérationnels seulement.

Les données pour 2022-2023 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 4

Répartition des frais d'administration pour 2021-2022 (et prévisions pour 2022-2023).

- a) Traitements et avantages sociaux ;
- b) Services professionnels et autres ;
- c) Amortissement des immobilisations corporelles ;
- d) Locaux, équipement et ameublement ;
- e) Diffusion d'information, téléphonie et courrier ;
- f) Réseau de communication interactive ;
- g) Fournitures et approvisionnements ;
- h) Intérêts et frais financiers.

RÉPONSE NO 4

Frais d'administration (en milliers de dollars)	2021-2022 ¹
Traitements et avantages sociaux	128 511 \$
Services professionnels et autres	30 724 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	26 547 \$
Locaux, équipement et ameublement	25 057 \$
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	5 421 \$
Réseau de communication interactive	2 695 \$
Fournitures et approvisionnements	418 \$
Intérêts et frais financiers	488 \$
Total	219 861 \$

1. Données au 28 février 2022

Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 5

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur à la RAMQ en 2021-2022 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

RÉPONSE NO 5

Nombre et répartition des employés occasionnels par secteur

	2021-2022	
	Données au 28 février 2022	
Secteur	Nombre	Répartition
Unités relevant du président-directeur général	5	14,7 %
Vice-présidence à l'administration et au soutien à l'innovation	7	20,6 %
Vice-présidence aux services aux personnes assurées	13	38,2 %
Vice-présidence à la rémunération des professionnels	4	11,8 %
Vice-présidence aux technologies de l'information	5	14,7 %

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Nombre et répartition des employés occasionnels
nommés employés temporaires¹ par secteur

Secteur	2021-2022 Données au 28 février 2022	
	Nombre	Répartition
Unités relevant du président-directeur général	3	27,3 %
Vice-présidence à l'administration et au soutien à l'innovation	3	27,3 %
Vice-présidence aux services aux personnes assurées	2	18,2 %
Vice-présidence à la rémunération des professionnels	1	9,1 %
Vice-présidence aux technologies de l'information	2	18,2 %

¹ Tout nouvel employé régulier est d'abord nommé employé temporaire pour une période de deux ans avant d'obtenir le statut de permanent.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 6

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières prévues de la RAMQ, demandées par le président du Conseil du trésor pour 2021-2022 et fournir le détail de toutes les demandes de compressions demandées auprès du ministère ou de ses organismes. Ventilation, par ministère et organisme ainsi que par compressions prévues.

.....

RÉPONSE NO 6

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question générale n° 31.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 7

Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour la RAMQ et chacun de ses organismes en 2021-2022. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

RÉPONSE NO 7

Il n'y a eu aucuns frais de traduction pour la Régie de l'assurance maladie du Québec en 2021-2022.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 8

Indiquer pour 2021-2022 :

- a) La liste de tous les concours et tirages effectués ;
- b) Les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;
- c) L'objectif visé par la tenue de chacun des concours ;
- d) La liste des concours qui ont pris fin.

RÉPONSE NO 8

Il n'y a eu aucun concours ou tirage en 2021-2022.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 9

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2021-2022 :

- a) Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques ;
- b) Le montant dépensé par le département des affaires publiques ;
- c) Le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme.

RÉPONSE NO 9

a) Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques;

En date du 28 février 2022 :

21 employés à la Direction des communications, dont 2 postes occasionnels et 3 personnes en congé de maternité

b) Le montant dépensé par le département des affaires publiques;

Le montant dépensé par la Direction des communications est de 1 543 k\$, au 28 février 2022.

c) Le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits

QUESTION NO 10

Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.

RÉPONSE NO 10

Les services médicaux assurés sont ceux qui sont requis au point de vue médical et qui sont rendus par les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes en établissement, en cabinet privé ou au domicile des malades. Ces services sont, entre autres :

- les visites et les examens;
- les consultations;
- les traitements psychiatriques;
- les actes diagnostiques et thérapeutiques;
- la chirurgie;
- la radiologie;
- l'anesthésie.

La plupart des services de laboratoire et certains examens spécialisés, tels l'ultrasonographie, la thermographie, la tomодensitométrie, l'usage des radionucléides in vivo et l'imagerie par résonance magnétique, ne sont assurés qu'en centre hospitalier.

Le tableau de la page suivante présente, pour 2021-2022, les coûts pour ces services assurés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

<u>Dépenses des services médicaux 2021-2022 *</u>			
<u>Type de rémunération</u>	<u>Type de services</u>	<u>000 \$</u>	<u>%</u>
Rémunération à l'acte et mixte	Examen et visite	2 969 851	59,5
	Chirurgie Consultation	790 093	15,8
	Diagnostic et thérapeutique (PDT)	705 868	14,1
	Radiologie diagnostique	339 734	6,8
	Médico-administratif	115 415	2,3
	Anesthésie - réanimation	52 651	1,1
	Frais de déplacement	9 473	0,2
	Autres	9 967	0,2
	Sous-total à l'acte (médecine et mixte)	4 993 052	100,0
	Frais de garde	1 020 249	
	Rémunération mixte à forfait	501 013	
	Services de laboratoire	169 648	
	Forfaitaires, Hors Québec, ajustements, ...	190 552	
	TOTAL (rémunération à l'acte et mixte)	6 874 513	
Rémunération à salaire et à la vacation			
Vacation et honoraires forfaitaires		365 082	
Salaire et honoraires fixes		38 828	
Sous-total (salaire et vacation)		403 911	
Rémunération à forfait et à primes			
Forfaits		355 472	
Primes		11 205	
Sous-total (forfaits et primes)		366 678	
Groupe de médecine familiale		94 334	
Avantages prévus au régime			
Mesures incitatives et particulières		95 390	
Assurance responsabilité professionnelle		18 870	
Sous-total (avantages prévus au régime)		114 261	
Autres programmes			
Rémunération des résidents en médecine		301 496	
GRAND TOTAL Services médicaux 2021-2022		8 155 192	

* : dépenses estimées 2021-2022

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 11

Liste des médecins en cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ, par région, avec le nom et l'adresse professionnelle de chacun.

RÉPONSE NO 11

Région	Nom de la région	Nombre de cliniques codifiées par la Régie
01	Bas-Saint-Laurent	59
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	77
03	Capitale-Nationale	175
04	Mauricie et Centre-du-Québec	120
05	Estrie	94
06	Montréal	601
07	Outaouais	88
08	Abitibi-Témiscamingue	36
09	Côte-Nord	26
10	Nord-du-Québec	3
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	39
12	Chaudière-Appalaches	98
13	Laval	108
14	Lanaudière	106
15	Laurentides	157
16	Montréal	330
TOTAL		2 117

Les cliniques privées gérées par des professionnels de la santé, présentées dans le tableau, sont celles dont les coordonnées postales ont été reçues à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et qui ont reçu un numéro officiel de la Régie.

De façon générale, les cliniques privées qui ont été codifiées par la RAMQ sont des cliniques de médecine de famille, des laboratoires de radiologie diagnostique ou des cliniques pour des services d'optométrie.

Une clinique médicale peut regrouper plusieurs types de services médicaux : médecine de famille et plusieurs autres spécialités médicales.

Les données présentées ne tiennent pas compte des professionnels qui utilisent le code de la localité ou un code postal aux fins de facturation de leurs services à la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 12

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2022, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- a) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail ;
- b) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail ;
- c) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti ;
- d) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum ;
- e) Les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu ;
- f) Les adhérents (adultes, étudiants, etc.) ;
- g) Autres clientèles.

RÉPONSE NO 12

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n°1 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 13

Indiquer le nombre d'enfants (0 -18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments.

RÉPONSE NO 13

Pour l'exercice 2021-2022 (au 28 février 2022), 184 306 enfants de moins de 18 ans (6,52 % des participants) ont bénéficié¹ du régime public d'assurance médicaments (RPAM).

¹ Ces enfants ont reçu au moins une ordonnance de médicaments dans le cadre du RPAM durant la période.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 14

Indiquer la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés. Ajouter les prévisions pour 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 14

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 9 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 15

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

.....

RÉPONSE NO 15

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 3 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 16

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de la RAMQ.

RÉPONSE NO 16

Depuis sa création en 1996, la Loi sur l'assurance médicaments n'obligeait pas les entreprises, les organismes et les ordres professionnels qui voulaient abandonner leur régime collectif à informer la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) de leur intention. Seuls leurs employés ou membres en étaient informés et ceux-ci devaient s'inscrire à la RAMQ s'ils n'avaient pas accès à un régime privé.

La Loi sur l'assurance médicaments prévoit, depuis 2005, que tout assureur en assurance collective, ou toute personne, qui administre un régime d'avantages sociaux, doit informer la RAMQ de toute modification à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux ayant pour effet de transférer des personnes admissibles couvertes par ce contrat ou ce régime au régime public. Il s'agit habituellement de fermetures d'usine, de grèves ou de lock-out, de mises à pied ou d'abandons de couverture.

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, 10 changements ont été signifiés à la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 17

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 % :

a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation ;

b) Montant remboursé par la RAMQ ;

c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 17

Il s'agit des médicaments génériques soumis et non soumis au prix maximum payable¹ (PMP) pendant la période de référence.

Période de référence	Médicaments génériques ²						
	PMP			Non PMP			Total du coût Régie M\$
	Nbre de DIN ³	Coût Régie ⁴ M\$	Excédent assuré ⁵ M\$	Nbre de DIN	Coût Régie M\$	Excédent assuré M\$	
1 ^{er} avril 2021 au 28 février 2022	18	5,3	1,7	5 943	1 369,5	N/A	1 374,8

¹ Le prix maximum payable est le montant maximal que paie la Régie pour un médicament pour les assurés du régime public non exemptés de contribution. Les données présentées correspondent à l'ensemble des médicaments soumis au PMP sans égard à la raison de son application.

² La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases des données de la Régie au 28 février 2022.

³ Un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP seulement pour une partie de la période de référence sera compté au niveau des deux colonnes « Nombre de DIN ».

⁴ Coût net payé par la Régie après contribution de l'assuré s'il y a lieu.

⁵ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 18

Montant remboursé pour des médicaments d'exception.

RÉPONSE NO 18

Pour l'année civile 2021, le montant du composant médicament pour les médicaments d'exception est de 2 174,3 M\$ (ce montant exclut les honoraires payés aux pharmaciens. C'est le coût du composant médicament incluant la marge du grossiste s'il y a lieu.).

QUESTION NO 19

Concernant l'utilisation des médicaments génériques, et la notion ne pas substituer :

- a) Étude d'impact liée à cette mesure ;
- b) Estimation des économies annuelles pour 2021-2022 ;
- c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE NO 19

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) effectue un suivi périodique de l'utilisation de la mention *Ne pas substituer* (NPS).

Les économies annuelles générées par les nouvelles règles du resserrement du recours à la mention NPS sont estimées à plus de 40 M\$ en terme de coût brut.

La vérification de la conformité et l'atteinte des cibles sont intégrées aux activités courantes réalisées par les ressources de la RAMQ. Ainsi, ces activités ne font pas l'objet de comptabilisation particulière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 20

Concernant l'utilisation des médicaments biosimilaires, et la notion ne pas substituer :

- d) Étude d'impact liée à cette mesure ;
- e) Estimation des économies annuelles pour 2021-2022 (et prévisions pour 2022-2023) ;
- f) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE NO 20

- d) Les économies attendues pour 2021-2022 concernant la mesure de transition vers les produits biosimilaires sont de l'ordre de 15 M\$. Quant à la mesure concernant la mention de « ne pas substituer », celle-ci est en vigueur depuis 2015 et les économies annuelles ont été évaluées à 40 M \$.
- e) Voir la réponse présentée au point d) de cette question.
- f) Il n'existe pas de données distinctes concernant les ressources humaines et financières consacrées à cette vérification puisque cela fait partie des opérations générales de gestion des réclamations.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 21

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :
a) Budget total prévu pour 2022-2023 et indiquer la comparaison avec 2021-2022
b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 21

La dépense probable pour 2021-2022 est de 2 902,5 M\$.

	2022-2023	2021-2022
Crédits initiaux	3 083,8 M\$	2 882,7 M\$
Modification au budget	-	19,8 M\$
Dépense probable	-	2 902,5 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 22

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :
a) Budget total prévu pour 2022-2023 et indiquer la comparaison avec 2021-2022 ;
b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 22

La dépense probable pour 2021-2022 est de 4 799,8 M\$.

	2022-2023	2021-2022
Crédits initiaux	4 762,7 M\$	4 814,1 M\$
Modification au budget	-	-14,3 M\$
Dépense probable	-	4 799,8 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 23

Pour la rémunération des résidents en médecine, indiquer :

- c) Budget total prévu pour 2022-2023 et indiquer la comparaison avec 2021-2022 ;
- d) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 23

La dépense probable pour 2021-2022 est de 290,2 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 24

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

.....

RÉPONSE NO 24

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 16 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 25

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien en précisant le montant reçu pour la composante technique.

.....

RÉPONSE NO 25

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 16 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION NO 26

Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2022

RÉPONSE NO 26

	Nombre de médecins actifs
Catégorie d'établissement ¹	1 ^{er} avril 2021 au 28 février 2022
CH	15 381
CHSLD	2 031
CLSC	2 958
TOTAL²	17 105

¹ Les Centres hospitaliers Hors-Québec ne sont pas retenus dans le tableau.

² Un médecin actif est défini comme un médecin qui a reçu une rémunération dans l'une des trois catégories d'établissements. Un médecin peut être actif dans plus d'une catégorie d'établissement. Il sera alors comptabilisé dans chacune de ces catégories. Toutefois, le total comptabilise uniquement le nombre de médecins distincts.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 27

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites judiciaires impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

RÉPONSE NO 27

Dans le cadre de ses opérations régulières, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) est appelée à rendre un certain nombre de décisions à l'égard des personnes assurées ou des professionnels de la santé. Ces décisions font parfois l'objet d'appel ou de contestation. Les procureurs de la RAMQ doivent alors intervenir pour supporter les décisions de la RAMQ.

À ce chapitre, les frais encourus pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022 sont de 1,229 M\$ alors que le montant obtenu de ces interventions est de l'ordre de 6,326 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 28

Somme dépensée, par cause, devant les tribunaux en 2021-2022. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

.....

RÉPONSE NO 28

Le total des sommes dépensées est présenté dans la réponse fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 27 de l'Opposition officielle.

La seconde partie de la question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 29

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ.

.....

RÉPONSE NO 29

En date du 15 mars 2022, il y a un médecin désengagé.

Au 15 mars 2022, 517 médecins, soit 356 omnipraticiens et 161 spécialistes, étaient non participants.

QUESTION NO 30

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par spécialité.

RÉPONSE NO 30

Professionnel non participant

Au 15 mars 2022, il y avait 517 médecins non participants soit 356 médecins omnipraticiens et 161 médecins spécialistes.

Répartition des médecins spécialistes non participants par spécialité au 15 mars 2022

Ophtalmologie : 9	Obstétrique et gynécologie : 9	Médecine d'urgence : 1
Chirurgie vasculaire : 2	Endocrinologie et métabolisme : 1	Médecine interne : 3
Urologie : 6	Psychiatrie : 11	Chirurgie générale : 11
Cardiologie : 4	Médecine physique et réadaptation : 3	Anatomo-pathologie : 3
Dermatologie : 35	Gastroentérologie : 2	Anesthésiologie : 14
Chirurgie plastique : 15	Chirurgie orthopédique : 14	Oto-rhino-laryng./chir. cervico- faciale : 2
Neuro-chirurgie : 1	Radiologie diagnostique : 6	Pédiatrie : 1
Pneumologie : 4	Hématologie : 1	Neurologie : 1
Microbiologie médicale et infectiologie : 1	Oncologie médicale : 1	

Professionnel désengagé

Au 15 mars 2022, il y avait un médecin désengagé

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 31

Nombre de médecins qui a cessé de pratiquer en 2021-2022 :

- a) Pour cause de retraite ;
- b) Pour cause de décès ;
- c) Pour cause de départ temporaire à l'étranger ;
- d) Pour cause de départ définitif à l'étranger ;
- e) Pour toute autre cause (bien vouloir spécifier s.v.p.).

RÉPONSE NO 31

Les données détenues par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) aux fins de l'administration du régime d'assurance maladie lui sont transmises par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et concernent le droit de pratique ainsi que l'inscription au tableau de l'Ordre.

Situations au 28 février 2022 (Données officielles du CMQ)	Médecins omnipraticiens	Médecins spécialistes	Total
a. Retraite ¹	n\	n\	n\
b. Décès	10	8	18
c. Autres			
Abandon de pratique ou radiation ²	172	203	375
Inactifs ²	306	330	636
Actifs – Sans assurance responsabilité ³	45	42	87
Total	533	583	1116

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2016, le Collège des médecins du Québec ne fournit plus d'information sur les médecins qui ont cessé de pratiquer pour cause de retraite.

² Avec l'arrivée des nouvelles classes de cotisation entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2016, plusieurs médecins qui avaient un permis de médecin « inscrit – retraité » ont choisi, soit de devenir inactif, soit de démissionner

³ Le médecin inscrit actif sans assurance responsabilité demeure inscrit au tableau de l'ordre en tant que membre actif mais sans détenir d'assurance responsabilité. Celui-ci ne peut donc pas exercer d'activités médicales mais conserve le titre de médecin. Cette nouvelle classe de cotisation a été créée pour les médecins gestionnaires mais nous avons remarqué que dans certains cas, ce sont des médecins en congé de maternité qui détiennent ce statut.

La RAMQ ne dispose d'aucune donnée concernant les départs temporaires et définitifs à l'étranger, ces renseignements n'étant pas requis aux fins de l'administration de la *Loi sur l'assurance maladie*. Toutefois, le nombre de médecins ayant quitté pour l'étranger est inclus dans la catégorie « Abandon de pratique ou radiation ».

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 32

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, domaines de pratiques, etc.

.....

RÉPONSE NO 32

Nombre de médecins : 15 (du 1^{er} mars 2021¹ au 28 février 2022)
Nombre de fois : 32 fois réparties sur quatre trimestres
Domaine de pratique : le plafonnement sur la base trimestrielle concerne uniquement les médecins omnipraticiens.

¹ Il est à noter que le premier trimestre commence au 1^{er} mars et non au 1^{er} avril. Il s'agit d'une particularité découlant des ententes de rémunération afférentes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 33

Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste de médicaments, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.

.....

RÉPONSE NO 33

Le nombre de produits retirés de la Liste des médicaments entre le 1^{er} avril 2021 et le 28 février 2022 s'élève à 210. Parmi ces produits retirés, on retrouve 116 produits génériques (55,24 %), 84 produits innovateurs (40 %) et 10 produits biologiques de référence (4,76 %).

La marque de commerce ou la dénomination commune, le numéro d'identification d'un médicament (DIN) et l'indicateur innovateur - générique sont présentés dans le tableau ci-joint. Il est à noter que la majorité des produits retirés pour cette période ont été retirés de la Liste des médicaments à la demande du fabricant. Le fabricant n'est pas tenu de fournir la raison du retrait lors de sa demande à la Régie de l'assurance maladie du Québec. Seulement 64 retraits ont été faits à la demande du ministre.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
AAS à enrobage entérosoluble	794244	Générique
Accolate	2236606	Innovateur
Acétaminophène	1905848	Générique
Acétaminophène	1905864	Générique
Actonel Plus Calcium	2279657	Innovateur
Adalat XL	2237618	Innovateur
AJ-Vancomycin	2407949	Générique
Alti-Salbutamol	2239365	Générique
Alti-Salbutamol	2239366	Générique
Apo-Abacavir-Lamivudine-Zidovudine	2416255	Générique
Apo-Amoxi sans sucrose	2230879	Générique
Apo-Amoxi sans sucrose	2230880	Générique
Apo-Capto	1999559	Générique
Apo-Cefprozil	2293943	Générique
Apo-Cefprozil	2293951	Générique
Apo-Ciprofloxx	2263130	Générique
Apo-Dipyridamole-FC	895644	Générique
Apo-Dipyridamole-FC	895652	Générique
Apo-Dipyridamole-FC	895660	Générique
Apo-Imiquimod	2407825	Générique
Apo-Isdn	670944	Générique
Apo-Keto 50 mg	790427	Générique
Apo-Latanoprost-Timop	2414155	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Apo-Naproxen	522678	Générique
Apo-Orciprenaline	2236783	Générique
Apo-Salvent	2146843	Générique
Apo-Salvent	2146851	Générique
Apo-Tolbutamide	312762	Générique
Asacol	1997580	Innovateur
Ascensia Breeze 2	99100388	Innovateur
Azithromycine pour injection, USP	2368846	Générique
Bacitracine	30708	Innovateur
Bactroban	2239757	Innovateur
Bravelle	2268140	Innovateur
Caltine	2007134	Innovateur
Céfazoline	2237137	Générique
Céfoxitine pour injection	2291711	Générique
Céfoxitine pour injection	2291738	Générique
Céfuroxime pour injection	2241640	Générique
Cefzil	2163675	Innovateur
Cefzil	2163683	Innovateur
Celontin	22802	Innovateur
Chloral Hydrate Odan	2247621	Générique
Chlorhydrate de Vancomycine	2230191	Générique
Chlorhydrate de Vancomycine	2230192	Générique
Chlorhydrate de Vancomycine pour injection	2396386	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Chlorhydrate de Vancomycine pour injection	2411032	Générique
Cloxacilline Sodique	1912410	Générique
Cloxacilline Sodique	1912429	Générique
Co Alendronate	2258102	Générique
Co Fentanyl	2386844	Générique
Co Fentanyl	2386852	Générique
Co Fentanyl	2386879	Générique
Co Fentanyl	2386887	Générique
Co Fentanyl	2386895	Générique
Colestid	2132680	Innovateur
Colestid Orange	2132699	Innovateur
Combivent UDV	2231675	Innovateur
Cortifoam	579335	Innovateur
Cotivera-H	80066699	Générique
Creon 6	2415194	Biologique de référence
Cyclen	1968440	Innovateur
Cyclen (28)	1992872	Innovateur
Cyclocort	2192284	Innovateur
Dalacin T	582301	Innovateur
Demerol	2138018	Innovateur
Depo-Medrol & Lidocaïne	260428	Innovateur
Dexiron	2205963	Innovateur
Diacomit	2398982	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Diprolène	862975	Innovateur
Eltroxin	2213230	Innovateur
Emcyt	2063794	Innovateur
Erybid	893862	Innovateur
Fleet	9911	Innovateur
Flonase	2213672	Innovateur
Flumist quadrivalent	99113816	Innovateur
Fluzone HD	99113815	Innovateur
Fortaz	2212218	Innovateur
Fortaz	2212226	Innovateur
Fortaz	2212234	Innovateur
Fragmin	2377454	Biologique de référence
Freestyle	99004704	Innovateur
Frelon à tête blanche	1949004	Innovateur
Frelon a tête blanche (Dolichovespula Maculata)	1948997	Biologique de référence
Frelon jaune (Dolichoves pula Arenaria)	1948938	Biologique de référence
Frelon jaune (Dolichoves pula Arenaria)	1948946	Biologique de référence
Guêpe (Polistes Spp.)	1948989	Biologique de référence
Guêpe jaune (Vespula Spp.)	1948954	Innovateur
Guêpe jaune (Vespula Spp.)	1948962	Innovateur
Hydrocortisone	872520	Générique
Hydrocortisone	872539	Générique
Hydrocortisone	878618	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Hydrocortisone	878626	Générique
Imovax Rage	99113801	Innovateur
Jamp-Diphenhydramine	2298503	Générique
Jamp-Docusate Sodium	2332485	Générique
Jamp-Docusate Sodium	2335085	Générique
Jamp-Vancomycin	2420295	Générique
Latanoprost	2375508	Générique
Lynparza	2454408	Innovateur
Majeptil	1927639	Innovateur
Méropénem pour injection USP	2436507	Générique
Mésylate de desfer- rioxamine pour injection	2241600	Générique
Mésylate de desfer- rioxamine pour injection	2247022	Générique
Méthotrexate Injectable, USP	2417626	Générique
Méthylprednisolone	2231894	Générique
Metobject	2320037	Innovateur
Metobject	2320045	Innovateur
Midazolam Injection	2423758	Générique
Midazolam Injection	2423766	Générique
Mint-Dorzolamide/Timolol	2443090	Générique
Natesto	2450550	Innovateur
Neisvac-C	99113802	Innovateur
Neuleptil	1926764	Innovateur
Norprolac	2223767	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Norprolac	2223775	Innovateur
Norvir	2229145	Innovateur
Novo-Azithromycin Pediatric	2315157	Générique
Novo-Azithromycin Pediatric	2315165	Générique
Novo-Chloroquine	21261	Générique
Novo-Clobétasol	2093162	Générique
Novo-Clobétasol	2126192	Générique
Novo-Fentanyl 100	2314665	Générique
Novo-Ipramide	2210479	Générique
Novo-Maprotiline	2158612	Générique
Novo-Maprotiline	2158620	Générique
Novo-Maprotiline	2158639	Générique
Novo-Rythro Éthylsuccinate	605859	Générique
Novo-Rythro Éthylsuccinate	652318	Générique
Octostim	2024179	Innovateur
Octréotide Acétate Oméga	2248639	Générique
Octréotide Acétate Oméga	2248640	Générique
Octréotide Acétate Oméga	2248641	Générique
Octréotide Acétate Oméga	2248642	Générique
Orfenace	2047535	Innovateur
Pédiazole	583405	Innovateur
Pénicilline G	883751	Générique
pms-Acétaminophène	792713	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
pms-ASA	582867	Générique
pms-Chloral Hydrate	792659	Générique
pms-Diphenhydramine	878200	Générique
pms-Docusate	848417	Générique
pms-Docusate Sodium	880140	Générique
pms-Hydroxyzine	741817	Générique
pms-Paroxetine	2293749	Générique
pms-Sodium cromoglycate	2046113	Générique
pms-Timolol	2083345	Générique
Precision Xtra	99004119	Innovateur
Pronto Shampooing	2229642	Innovateur
Prostigmin	869945	Innovateur
Pulmophylline	466409	Générique
Puregon	2242439	Biologique de référence
Puregon	2242441	Biologique de référence
Ran-Fentanyl Matrix Patch	2330105	Générique
Ran-Fentanyl Matrix Patch	2330113	Générique
Ran-Fentanyl Matrix Patch	2330121	Générique
Ran-Fentanyl Matrix Patch	2330148	Générique
Ran-Fentanyl Matrix Patch	2330156	Générique
Ran-Fentanyl Transdermal System	2249391	Générique
Ran-Fentanyl Transdermal System	2249413	Générique
Ran-Fentanyl Transdermal System	2249421	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Ran-Fentanyl Transdermal System	2249448	Générique
Rasilez HCT	2332728	Innovateur
Rasilez HCT	2332736	Innovateur
Rasilez HCT	2332744	Innovateur
Rasilez HCT	2332752	Innovateur
Rescriptor	2238348	Innovateur
Retin-A	897310	Innovateur
Retin-A	897329	Innovateur
Rhinocort Turbuhaler	2035324	Innovateur
Rivanase AQ	2228300	Générique
Riva-sol HC	2179547	Générique
Riva-sol HC	2240112	Générique
Rivasone	1940112	Générique
Salmol	2228297	Générique
Soframycine	2224887	Innovateur
Statex	591467	Générique
Statex	591475	Générique
Statex	621935	Générique
Statex	632201	Générique
Statex	705799	Générique
Synalar Solution	2162504	Innovateur
Système Lutrepulse	2046202	Innovateur
Tarka	2238097	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Tarka	2240946	Innovateur
Taro-Mométasone	2264749	Générique
Teva-Travoprost Z	2412063	Générique
Thiamine	2243525	Générique
Tobramycin	2382814	Générique
Trizivir	2244757	Innovateur
Ultrase	2203324	Innovateur
Ultrase MT 12	2045834	Innovateur
Ultrase MT 20	2045869	Innovateur
Uniphyl	2014165	Innovateur
Uniphyl	2014181	Innovateur
Vancomycin Hydrochloride	2411040	Générique
VAN-Dorzolamide-Timolol	2451271	Générique
Venin d'abeille (apis mellifera)	1948903	Biologique de référence
Vespidés combinés	1948881	Biologique de référence
Videx EC	2244596	Innovateur
Videx EC	2244597	Innovateur
Videx EC	2244598	Innovateur
Videx EC	2244599	Innovateur
Viramune XR	2367289	Innovateur
Vitamine B 12	626112	Générique
Vitamine B 12	2241500	Générique
Zerit	2216086	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Zerit	2216094	Innovateur
Zerit	2216108	Innovateur
Zerit	2216116	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 34

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année

.....

RÉPONSE NO 34

Les informations relatives aux frais d'administration et aux coûts des programmes qui sont administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec se retrouvent aux sections 3.2 et 3.3 de son Rapport annuel de gestion 2020-2021.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 35

Médicaments et services pharmaceutiques : coûts pour la RAMQ en 2021-2022 (et projections en 2022-2023) pour les catégories de bénéficiaires suivantes :

- a) Personnes âgées de 65 ans ou plus ;
- b) Prestataires d'une aide financière de derniers recours ;
- c) Adhérents ;
- d) Accidentés de la route ;
- e) Personnes indemnisées à la suite d'une lésion professionnelle ;
- f) Victimes d'actes criminels ;
- g) Autres.

RÉPONSE NO 35

Coûts pour la RAMQ des médicaments et services pharmaceutiques (en M\$)¹

Catégorie de bénéficiaires	Préliminaire 2021-2022	Prévisions 2022-2023
Personnes âgées de 65 ans ou plus	2 682,4	2 757,2
Prestataires d'une aide financière de derniers recours	647,8	618,7
Adhérents	867,0	851,6
Total - clientèles du régime public	4 197,2	4 227,5

¹ Aucun coût assumé par la RAMQ pour les accidentés de la route (SAAQ), pour les personnes indemnisées à la suite d'une lésion professionnelle (CNESST) et pour les victimes d'actes criminels (IVAQ).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 36

Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2021-2022 et objectifs pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 36

Le retrait de produits de la Liste des médicaments étant habituellement compensé par un transfert vers les produits équivalents ou ayant les mêmes indications, les conséquences sur les coûts sont très variables. Ainsi, il est impossible d'identifier des économies réalisées en 2021-2022 faisant suite aux retraits de produits de la Liste en 2020-2021.

Le 7 décembre 2016 entrainait en vigueur la Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse. Conséquemment, de nouvelles dispositions ont été ajoutées à la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, chapitre A-29.01) en introduisant, notamment, l'article 60.0.4, qui permet au ministre de la Santé et des Services sociaux de suspendre, de mettre fin à la couverture ou de ne pas réinscrire un médicament lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrent fait l'objet d'une entente d'inscription. De plus, il faut mentionner que les fabricants sont aussi à l'origine des retraits de produits de la Liste.

QUESTION NO 37

Coût unitaire d'une dose du vaccin Shingrix.

.....

RÉPONSE NO 37

Le prix de liste du vaccin pour le zona Shingrix (0,5 ml) est de 138,60 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 38

Spinraza^{MC}, nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.

RÉPONSE NO 38

Spinraza^{MC} est un médicament inscrit uniquement à la Liste de médicaments – Établissements. La Régie de l'assurance maladie du Québec ne couvre pas le coût du médicament; celui-ci est à la charge de l'établissement de santé et de services sociaux qui l'administre aux patients.

Du 19 décembre 2020 au 18 décembre 2021, on dénombre 402 doses achetées par les établissements pour un coût total de 47 M\$. Le nombre de doses administrées n'est pas disponible.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 39

Galafold^{MC}, nombre de traitements administrés et les coûts pour la RAMQ depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.

RÉPONSE NO 39

Depuis l'inscription de Galafold^{MC} sur la Liste des médicaments le 7 mars 2019, 31 services ont été facturés à la Régie de l'assurance maladie du Québec (avec en moyenne 20 capsules par service) pour un coût d'environ 1,0 M\$ (au 28 février 2022).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 40

Zolgensma^{MC}, nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis son ajout à la liste des médicaments depuis le 20 octobre 2021.

RÉPONSE NO 40

Ce produit est inscrit uniquement à la Liste de médicaments –Établissements. Aucune donnée n'est disponible pour la période écoulée depuis le 20 octobre 2021.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION NO 41

Programme d’aide pour l’achat de lunettes et de verres de contact pour les enfants, nombre de réclamations et les coûts pour la RAMQ pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022.

.....

RÉPONSE NO 41

Nombre de demandes et coûts du programme « Mieux voir pour réussir » pour 2021-2022

	2021-2022 ¹
NOMBRE DE DEMANDES	103 398
COUTS DU PROGRAMME (K\$) ²	26 835 \$

¹ Données au 28 février 2022.
² Les coûts du programme comprennent les coûts de gestion et le montant total payé pour le remboursement de lunettes ou de verres de contact (lentilles).

QUESTION NO 42

Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes.

RÉPONSE NO 42

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 28 février 2022, le Bureau des plaintes et de la qualité des services (BPQS) de la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ) a traité 1 280 plaintes concernant tous les services et programmes administrés (voir tableau).

Les difficultés rencontrées par le citoyen d’atteindre et de s’intégrer dans la file d’attente téléphonique au moment de son appel au centre de relation avec la clientèle (accessibilité aux services) ainsi que la rapidité des services sont les sujets d’insatisfaction les plus fréquents adressés à la RAMQ.

Répartition des plaintes selon le sujet de l’insatisfaction

Sujet de l’insatisfaction	2021-2022
Accessibilité des services	830
Rapidité des services	197
Processus (complexité des démarches, lourdeur des processus, etc.)	66
Cadre normatif et réglementaire (critères d’admissibilité, portée de la couverture offerte, etc.)	61
Courtoisie du personnel	46
Prise en charge inadéquate d’une demande	32
Compétence du personnel	28
Disponibilité, clarté et exactitude des informations et des lettres	11
Autres (pertes de documents, bris de confidentialité, etc.)	5
Travail des mandataires	2
Impossible d’établir la raison de l’appel	1
Sujet inconnu ou inclassable	1
Total	1 280

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 43

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

RÉPONSE NO 43

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, la Régie de l'assurance maladie du Québec s'engage sur des délais habituels de réponse à une demande complète d'autorisation pour un médicament d'exception, soit :

- Un jour ouvrable si cette demande porte sur un médicament requis de façon prioritaire (signalé par une étoile dans la *Liste des médicaments*);
- 25 jours ouvrables pour les autres demandes (médicaments d'exception).

Au 28 février 2022, en ce qui concerne les médicaments requis de façon prioritaire, les demandes ont été traitées dans un délai inférieur à un jour ouvrable dans une proportion de 97,3 %. Celles ne pouvant être traitées à l'intérieur d'une journée ouvrable sont des demandes qui sont incomplètes et nécessitent un complément d'information du professionnel. Elles sont généralement traitées la journée subséquente. Pour ce qui est des autres demandes de médicaments d'exception, 78,9 % d'entre elles ont été traitées en 25 jours ouvrables ou moins.

QUESTION NO 44

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.)

RÉPONSE NO 44

Le Programme relatif à l'appareillage pour les personnes stomisées a été révisé et depuis le 1^{er} octobre 2018, il accueille la colostomie, l'iléostomie et l'urostomie temporaire ou permanente.

Les personnes admissibles ont droit, pour chaque stomie subie, à l'un des montants forfaitaires suivants :

- 1 298 \$ dans le cadre d'une stomie permanente;
- 865 \$ dans le cadre d'une stomie temporaire.

Ces montants, indexés annuellement au 1^{er} janvier, permettent d'aider les personnes stomisées à assumer les coûts de l'appareillage (sacs et autres produits) qui leur sont nécessaires. Auparavant, seule la stomie permanente était couverte au montant de 700 \$ annuellement.

Lorsqu'il s'agit d'une personne prestataire d'une aide financière de dernier recours, les dépenses excédant cette aide financière de base peuvent également être remboursées dans le cadre de ce programme, sur présentation de pièces justificatives.

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, 13 519 personnes ont bénéficié de ce programme pour un montant total de 17,2 M\$. Ces données sont similaires à l'année précédente pour une même période de 11 mois.

Nombre de personnes stomisées et coûts

Nombre de personnes stomisées	2021-2022 ¹
Temporaires	1 991
Permanentes	11 528
Total des personnes stomisées	13 519
Total des coûts	17,2 M\$

¹ Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 45

État de situation concernant les blessures causées par des bandelettes d'incontinence au Québec et actions entreprises pour réguler la situation.

.....

RÉPONSE NO 45

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 109 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 46

Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme des prothèses mammaires.
(Mastectomie partielle.)

RÉPONSE NO 46

Le décret 376-2018 a entraîné plusieurs modifications au programme de prothèses mammaires. Depuis le 21 mars 2018, la personne assurée ayant subi une mastectomie totale, radicale ou partielle ou la personne de 14 ans ou plus qui a reçu un diagnostic d'aplasie mammaire, c'est-à-dire un diagnostic d'absence totale de formation du sein, est admissible.

Le programme accorde, pour chaque sein et par période de 24 mois, le remboursement du coût d'achat ou de remplacement d'une prothèse mammaire externe (PME) jusqu'à un maximum de :

- 460 \$ pour une PME totale;
- 271 \$ pour une PME partielle.

Ces montants sont indexés annuellement au 1^{er} janvier.

Pour recevoir le remboursement de son achat, la personne assurée doit :

- transmettre une demande à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) accompagnée d'un reçu original détaillé;
- démontrer que la prothèse a bien été achetée au Québec;
- soumettre obligatoirement l'ordonnance médicale lors de la première demande.

Depuis le 21 mars 2018, les montants forfaitaires prévus ne sont plus versés automatiquement. Auparavant, les personnes assurées recevaient 200 \$ tous les 2 ans par sein. La personne prestataire d'une aide financière de dernier recours au moment du versement du montant forfaitaire avait droit au remboursement des frais excédentaires (jusqu'à 100 \$ supplémentaires) lorsque la facture de la PME excédait 200 \$. Les montants actualisés reflètent les coûts réels des prothèses mammaires externes de sorte qu'il n'est plus justifié de prévoir une couverture spécifique pour les prestataires afin de couvrir un montant excédentaire.

Statistiques

Années	Nombre de personnes assurées ayant bénéficié du programme	Coûts de programme (k\$)
2021-2022¹	3 532 (dont 577 PME partielles)	1 526 \$

¹ Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022.

QUESTION NO 47

Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème.

RÉPONSE NO 47

Le Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème a été modifié en vertu du décret 1195-2018 du 15 août 2018. Les modifications sont entrées en vigueur le 22 août 2018. Les principales modifications concernent :

- Bonification du nombre de vêtements couverts

Fournitures	Avant le 22 août 2018 18 ans ou plus	En vigueur le 22 août 2018 18 ans ou plus
Ensemble de bandages multicouches	1	1
Vêtement de compression élastique pour le jour	1	3
Vêtement de compression non élastique	0	1
Vêtement de compression pour la nuit	0	1
Accessoire pour vêtement de compression	1	1

Note : Les fournitures pour les personnes de moins de 18 ans continuent d'être doublées par période de 12 mois.

- Bonification du pourcentage de remboursement accordé pour les personnes de moins de 18 ans (75 % à 100 %).
- Ajout des centres de réadaptation en déficience physique à la liste des dispensateurs signataires d'une entente.
- Mise à jour de la liste des fournitures couvertes et des montants maximaux alloués. Les montants maximaux sont indexés le 1^{er} janvier de chaque année.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

Statistiques

	2021-2022 ¹
Coûts du programme (k\$)	2 453 \$
Volume de demandes traitées	10 092
Nombre de personnes assurées	6 176

¹ 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION NO 48

Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d’âge.

RÉPONSE NO 48

La Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ) ne tient pas de registre des personnes non inscrites au régime d’assurance maladie.

Toutefois, en comparant les données de la RAMQ avec celles de l’Institut de la statistique du Québec (ISQ), voici les résultats obtenus :

Groupe d’âge	Nombre de personnes inscrites et admissibles au régime d’assurance maladie du Québec (au 1 ^{er} juillet 2021)	Population totale selon l’Institut de la statistique du Québec (au 1 ^{er} juillet 2021)
0-9 ans	871 098	884 061
10-14 ans	466 710	464 720
15-19 ans	404 460	424 810
20-24 ans	416 567	486 128
25-44 ans	2 114 548	2 274 144
45-64 ans	2 258 707	2 320 239
65 ans et plus	1 743 151	1 750 393
Total	8 275 241	8 604 495

Le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime d’assurance maladie est calculé en fonction des règles d’admissibilité au régime.

L’ISQ publie ses données à partir des estimations démographiques de Statistique Canada. Les critères utilisés par l’ISQ pour déterminer la population ne sont pas connus.

Les données figurant dans la colonne de l’ISQ ont été obtenues en consultant son site Internet :

<https://statistique.quebec.ca/fr/document/le-bilan-demographique-du-quebec>
(Pages 33-34; Population selon l’âge et le sexe, Québec, 1^{er} juillet 2021)

Les personnes dont le dossier ne répond pas aux critères d’admissibilité de la RAMQ et celles dont la carte d’assurance maladie est expirée ne sont pas comptabilisées. Cela explique l’écart entre le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime d’assurance maladie et la population totale du Québec.

QUESTION NO 49

Montant versé à titre d’honoraires aux pharmaciens.

.....

RÉPONSE NO 49

Période	Honoraires aux pharmaciens
2021-2022 (Prévision)	1 759,2 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 50

Estimation du coût des actes médicaux qui n'a pas été payé par des personnes non couvertes par la RAMQ.

.....

RÉPONSE NO 50

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne dispose pas de cette information.

QUESTION NO 51

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE NO 51

Contexte

Le projet de loi facilitant les dons d'organes et de tissus a été adopté par l'Assemblée nationale, le 8 décembre 2010. Cette loi confie à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) la fonction d'établir et de tenir à jour un registre des consentements au prélèvement d'organes et de tissus après le décès, à l'usage des organismes qui assurent la coordination des dons d'organes ou de tissus désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux, soit Transplant Québec et Héma-Québec. Ainsi, le 28 février 2011, le Registre des consentements au don d'organes et de tissus (Registre) a été mis en place en collaboration avec les partenaires suivants : le ministère de la Santé et des Services sociaux, Transplant Québec et Héma-Québec.

Formulaire de consentement

Les personnes sont sollicitées lors de leur première inscription au régime d'assurance maladie (Régime) ainsi qu'au moment du renouvellement de leur carte. Il demeure par ailleurs possible pour celles-ci de signifier leur consentement en signant l'autocollant à apposer au dos de la carte d'assurance maladie. Toute personne peut aussi, en tout temps, à compter de son inscription au Régime, obtenir le formulaire de consentement avant le prochain renouvellement de sa carte d'assurance maladie en communiquant avec la RAMQ. De plus, depuis le 17 octobre 2014, un service en ligne permet de commander un formulaire prérempli que le citoyen n'a qu'à imprimer, signer et transmettre à la RAMQ.

Consultation du Registre et nombre de personnes inscrites

Au départ, la consultation du Registre a été assumée par le personnel de la RAMQ dédié à ce service, sur demande téléphonique de Transplant Québec ou Héma-Québec. Puis, en août 2011, un service de consultation en ligne a été mis en place pour ces organismes. L'accès réservé permet la visualisation du formulaire de consentement et son impression aux fins de représentation auprès de la famille. La ligne téléphonique spécifique est maintenue en cas de non-disponibilité du service en ligne.

Quatre ans après le début de la sollicitation, l'ensemble de la population a été joint. La RAMQ poursuit donc la sollicitation uniquement auprès des personnes assurées non inscrites au Registre.

Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, 14 % des personnes sollicitées ont donné leur consentement. Le nombre total de personnes inscrites au Registre depuis son implantation en février 2011 est de 3 511 903, soit 42 % de la clientèle de la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 52

Listes des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2021-2022.

RÉPONSE NO 52

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 53

Concernant l'accès adapté, en 2021-2022, indiquer :

- a) Nombre de médecins qui offrent des consultations médicales ;
- b) Liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales ;
- c) Nombre de consultations médicales offertes, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales.

RÉPONSE NO 53

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 54

Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquer pour 2021-2022 :

- a) Nombre de jours avec facturation ;
- b) Nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.

RÉPONSE NO 54

Nombre de jours avec facturation et nombre de médecins ayant facturé au moins une journée dans l'année, selon le mode de rémunération, médecins omnipraticiens et médecins spécialistes – 2020-2021.

Médecins omnipraticiens - 2020-2021		
Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Acte seulement	1 468 498	9 457
Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX)	160 281	6 502
Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX)	382 601	7 050
Total	2 011 380	9 768

Note : La rémunération en laboratoire est exclue de la rémunération à l'acte.

Médecins spécialistes - 2020-2021		
Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Acte seulement	1 207 678	10 668
Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX)	169 488	7 721
Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX)	798 302	8 850
Total	2 175 468	10 878

Note : La rémunération en laboratoire est exclue de la rémunération à l'acte.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 55

Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquer selon le lieu, pour 2021-2022 :

- a) Nombre de médecins ;
- b) Nombre de contacts ;
- c) Contacts/médecins.

RÉPONSE NO 55

Nombre de médecins, nombre de contacts patients et contacts patients par médecin, par lieu, médecins omnipraticiens – 2020-2021.

Médecins omnipraticiens - 2020-2021			
Lieu	Nombre de médecins	Nombre de contacts patients	Contacts patients par médecin
Cabinet	6 361	13 652 903	2 146
CLSC	1 929	1 399 788	726
Urgence	2 261	1 436 046	635
Établissement	4 371	3 246 123	743
Autres lieux	50	15 710	314
Total	9 271	19 750 570	2 130

Note : Sont compris dans les Autres lieux les centres de détention, les centres de réadaptation physique, les CISSS/CIUSSS et autres lieux administratifs.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 56

Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquer pour 2021-2022 (ventilation homme, femme et total) :

a) Proportion du nombre de journées de travail :

- i. Moins de 150 jours ;
- ii. De 150 à 199 jours ;
- iii. De 200 jours ou plus.

.....

RÉPONSE NO 56

Pour 2020-2021, distribution du nombre de médecins omnipraticiens (tous) en % selon le nombre de jours travaillés (jours avec au moins 1\$ de facturation) et selon le sexe:

Sexe	Moins de 150 jours	De 150 à 199 jours	200 jours ou plus
Femmes	20,3 %	18,1 %	61,6 %
Hommes	17,1 %	19,2 %	63,7 %
Total	19,1 %	18,5 %	62,4 %

Les données pour 2021-2022 ne seront disponibles qu'à l'automne 2022.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 57

Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquez pour 2021-2022 (ventilation homme, femme et total) :

- a) Jour avec facturation minimale :
 - i. Médecins RMB ;
 - ii. 80 % des mieux rémunérés ;
 - iii. Tous les médecins.
- b) Tous les jours :
 - i. Médecins RMB ;
 - ii. 80 % des mieux rémunérés ;
 - iii. Tous les médecins.

RÉPONSE NO 57

En 2020-2021, nombre de médecins omnipraticiens et nombre moyen de jours travaillés (jours avec facturation minimale¹ et tous les jours) selon le sexe et selon trois cohortes de médecins :

- i. RMB (médecins ayant une activité minimale tout au long de l'année²);
- ii. 80% des médecins les mieux rémunérés;
- iii. tous les médecins;

	Médecins RMB	80% des mieux rémunérés	Tous les médecins
<u>Nombre de médecins</u>			
Femmes	4 646	4 671	5 944
Hommes	3 255	3 233	3 936
Total	7 901	7 904	9 880
<u>Jours avec facturation minimale</u>			
Femmes	187,3	187,7	160,7
Hommes	193,9	195,6	169,5
Total	190,0	190,9	164,2
<u>Tous les jours</u>			
Femmes	229,5	227,6	200,0
Hommes	233,4	232,3	209,0
Total	231,1	229,5	203,6

¹- En 2020-2021, une journée est retenue si le médecin facture au moins 635\$ par jour.

²- Pour être retenu RMB, le médecin doit avoir maintenu une activité minimale dans chacun des 4 trimestres de l'année et recevoir un revenu minimal durant cette année. En 2020-2021 le revenu trimestriel minimal était de 11 933 \$ et le revenu minimal annuel de 107 127 \$. Ces montants sont indexés annuellement selon les augmentations tarifaires accordées aux médecins.

QUESTION NO 58

Nombre et liste d'enquêtes ouvertes par la RAMQ et la raison (par exemple : frais accessoires, facturation injustifiée, etc.).

RÉPONSE NO 58

La liste des résultats des enquêtes réalisées par la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi que les motifs de contrôle se trouve sur le site web de la RAMQ.

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-statistiques/enquetes-inspections-verifications>

En date du 28 février 2022, 130 enquêtes sont en cours auprès des professionnels de la santé. Lorsque les enquêtes seront terminées, elles seront intégrées à la diffusion sur le site web.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 59

Nombre et liste d'enquêtes qui ont abouti à des sanctions administratives ou pécuniaires, les raisons et le type de professionnel de santé visé.

RÉPONSE NO 59

Le site Web de la Régie de l'assurance maladie du Québec présente les résultats des enquêtes terminées au 31 décembre 2021. <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-statistiques/enquetes-inspections-verifications>

Un cadre général d'application des sanctions administratives ou pécuniaires (SAP) établit les critères qui permettent d'identifier les situations qui présentent les caractéristiques où une SAP peut être appliquée. Les SAP ne peuvent pas être appliquées automatiquement.

Pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2021, douze enquêtes auprès de chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale ont donné lieu à l'application de SAP pour un montant de 2,7 k\$ et quatre enquêtes auprès de médecins ont donné lieu à l'application de SAP totalisant 13,4 k\$. Également, trois enquêtes auprès de pharmaciens propriétaires ont donné lieu à l'application de SAP pour un montant de 33,2 k\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 60

Nombre et liste d'enquêtes qui se sont soldées par des plaintes à un ordre professionnel, les raisons et le type de professionnel visé.

RÉPONSE NO 60

Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, à la suite de contrôles, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a procédé au signalement de 9 dentistes à l'Ordre des dentistes du Québec. La RAMQ procède à un signalement lorsqu'elle a des doutes sur la qualité de la pratique d'un professionnel ou sur le respect de son code de déontologie. Elle le fait également lorsqu'une situation bien que conforme soulève des préoccupations.

QUESTION NO 61

Pour l'année 2021-2022, fournir la liste des enjeux de couverture de chirurgiens, dans les 9 spécialités de base, pour chaque région.

RÉPONSE NO 61

Chirurgie, obstétrique, anesthésiologie, pédiatrie, psychiatrie, médecine interne et radiologie

Les ruptures de services en spécialités médicales de base, principalement dans les régions isolées et étendues, sont un enjeu majeur pour le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Dans le protocole d'accord négocié entre Conseil du trésor et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) (2015-2023), l'objectif visé par la clause Volet B, point 4 est d'assurer la continuité des services par la mise en place de plans de remplacement provinciaux dans l'ensemble des spécialités de base problématiques afin de garantir une couverture des services de façon pérenne.

Depuis, trois plans de remplacements provinciaux sont en application dans le système de santé dans trois disciplines, soit l'anesthésiologie (Annexe 45), la chirurgie générale (Lettre d'entente 233) et la gynécologie-obstétrique (Lettre d'entente 234).

Le plan de remplacement en anesthésiologie est entré en vigueur l'été 2018. Nous avons relevé la nécessité de poursuivre la signature de nouvelles ententes pour des sites fragilisés. Les ententes ont été renouvelées en date d'octobre 2021, les signatures sont en cours de compilation.

Les plans de remplacement visant la chirurgie générale (Lettre d'entente 233) et la gynécologie-obstétrique (Lettre d'entente 234), sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2019.

Il a été démontré dans l'évaluation de la performance de l'annexe 45 en anesthésiologie que toute entente doit observer une période d'ajustement pour remplir sa mission. Le MSSS s'applique à poursuivre rigoureusement son mécanisme de suivi hebdomadaire des découvertures pour documenter les problématiques et poser des actions en conséquence pour remédier aux enjeux relevés. La période 2020-2021 reste particulière à analyser vu le nombre réduit de déplacements effectués dans le contexte pandémique.

Cette procédure de suivi existante depuis 2018 est le baromètre pour tester la fonctionnalité des ententes mises en place. Depuis avril 2019, elle s'est élargie à l'ensemble des spécialités.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Le total des découvertures enregistré en 2021 s'élève à :

- 364 jours en radiologie dont 348 pour un même établissement
- 247 en psychiatrie
- 192 en médecine interne (1 seul établissement)
- 220 en pédiatrie (dont 199 dans un même établissement).

Des discussions sont en cours pour des plans de remplacement dans ces spécialités à l'instar des trois plans cités plus haut.

En pédiatrie, la problématique des ruptures confirmées en 2021 s'explique dans certaines régions par la précarité des effectifs. L'analyse quant à la nécessité d'un plan de couverture est en cours.

En médecine interne, il a été rapporté des rencontres effectuées avec certains milieux fragiles qu'une absence en présentiel durant une semaine complique la couverture et occasionne des délais de prise en charge. L'analyse est donc en cours pour cette spécialité également.

Enfin, en psychiatrie, le portrait des ruptures confirmées pour 2019 s'explique également par la précarité des effectifs. L'analyse de la nécessité d'un plan de couverture est donc en cours également.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 62

Concernant l'accès à l'information:

- a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2021-2022 ;
- b) Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2021-2022 ;
- c) Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2021-2022.

RÉPONSE NO 62

- a) Le Bureau de la responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (BRAIPRP) qui assure le traitement des demandes d'accès en collaboration avec tous les secteurs concernés dans l'organisation, est composée de huit (8) personnes, soit la responsable (RAIPRP), trois (3) techniciennes et quatre (4) juristes.

Les réponses aux questions b) et c) sont fournies par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question générale n° 58.

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 1

Les dépenses totales du Régime public d'assurance médicaments pour l'année écoulée. Ventilation des dépenses du programme pour chaque catégorie de clientèle : nombre de bénéficiaires, coût brut, coût pour la RAMQ, coût total de la franchise et de la coassurance.

.....

RÉPONSE NO 1

Voir la réponse dans le tableau à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

SOMMAIRE DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS					
Avril 2021 à février 2022 (*)					
	Nombre de participants (***)	Coût brut (M\$)	Coût RAMQ (M\$)	Franchise (M\$)	Coassurance (M\$)
CLIENTÈLE					
PAFDR adulte	93 723	139,3 \$	139,3 \$	- \$	- \$
PAFDR adulte (CSE) (**)	112 503	494,2 \$	494,2 \$	- \$	- \$
PAFDR moins de 18 ans	25 414	14,0 \$	14,0 \$	- \$	- \$
PAFDR étudiant 18-25 ans	2 880	1,7 \$	1,7 \$	- \$	- \$
Sous-total	234 520	649,2 \$	649,2 \$	- \$	- \$
SRG max	27 889	77,5 \$	77,5 \$	- \$	- \$
SRG 94 %	41 616	125,1 \$	125,1 \$	- \$	- \$
SRG partiel	515 697	1 382,7 \$	1 145,8 \$	113,7 \$	123,2 \$
Sans SRG	898 102	1 886,6 \$	1 414,1 \$	189,4 \$	283,1 \$
Sous-total	1 483 304	3 471,9 \$	2 762,5 \$	303,1 \$	406,3 \$
ADHÉRENTS (AD)					
AD adulte	924 365	1 047,2 \$	789,4 \$	127,9 \$	129,9 \$
AD moins de 18 ans et dépendant handicapé	158 892	77,6 \$	77,6 \$	- \$	- \$
AD étudiant 18-25 ans	24 786	15,8 \$	15,8 \$	- \$	- \$
Sous-total	1 108 043	1 140,6 \$	882,8 \$	127,9 \$	129,9 \$
TOTAL	2 825 867	5 358,3 \$	4 379,2 \$	431,0 \$	536,2 \$

(*) Excluant les montants des ristournes provenant des ententes d'inscription avec les fabricants de médicaments.
(**) Contraintes sévères à l'emploi.
(***) Nombre de personnes ayant bénéficié du régime public d'assurance médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 2

Les dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour le médicament générique et les médicaments innovateurs, en indiquant le nombre d'événements remboursés pour chaque catégorie de médicaments.

RÉPONSE NO 2

Dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments génériques

Période de référence	Total du coût Régie (en millions \$)	Nombre de services (en millions)
Du 1 ^{er} avril 2021 au 28 février 2022	1 374,8	162,97

Dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments innovateurs

Période de référence	Total du coût Régie (en millions \$)	Nombre de services (en millions)
Du 1 ^{er} avril 2021 au 28 février 2022	2 908,1	38,45

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 3

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies, par année, pour 2021-2022, ainsi que les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 3

Les avantages autorisés (appelés dans la question ristournes) ne sont pas directement financés par le Fonds de l'assurance médicaments (FAM). Les avantages autorisés sont financés par les fabricants.

Depuis le 19 octobre 2017, en vertu du décret modifiant le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, le maximum permis est de 15 %.

Les allocations professionnelles doivent être utilisées pour financer les activités reliées à l'exploitation de la pharmacie en vue d'améliorer la prestation de services à la population. Par ailleurs, les chaînes et bannières de pharmacies ainsi que les fabricants de médicaments innovateurs ne peuvent pas octroyer d'allocations professionnelles (de ristournes) aux pharmaciens.

Le Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments ainsi que le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, en vigueur depuis le 4 novembre 2007, précisent :

- Un fabricant de médicaments génériques doit transmettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie), au plus tard le 1^{er} mars, un rapport annuel faisant état des ventes de médicaments génériques inscrits sur la *Liste des médicaments* faite directement ou indirectement aux pharmaciens propriétaires ainsi que de tous les avantages consentis aux pharmaciens.
- Un pharmacien propriétaire doit tenir à jour un registre de toutes les allocations professionnelles et de tous les avantages dont il a bénéficié de la part d'un fabricant de médicaments.

Pour l'année civile 2021, la réception des rapports annuels des fabricants nous permettant de calculer si le montant déclaré des allocations professionnelles reçues respecte la réglementation est en cours.

Pour l'année civile 2020, selon l'analyse des rapports transmis par les fabricants de médicaments génériques, plus de 146 M\$ ont été octroyés en allocations professionnelles aux pharmaciens propriétaires. Selon les données inscrites aux registres et de façon globale, aucun fabricant ne dépasserait les limites permises au règlement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 4

Quels sont les montants et les pourcentages du budget du Régime général d'assurance médicaments octroyés au financement des nouveaux services pharmaceutiques, pour 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023?

RÉPONSE NO 4

Période	Honoraires aux pharmaciens	Honoraires nouveaux actes pharmaceutiques¹	Pourcentage relatif des actes pharmaceutiques
2020-2021	1 572,9 M\$	23,2 M\$	1,48 %

¹ Les nouveaux actes pharmaceutiques comprennent notamment l'ajustement de la dose d'un médicament prescrit, l'administration d'un médicament dans un but d'enseignement, la substitution d'un médicament en rupture d'approvisionnement, l'évaluation du besoin de prescription d'un médicament, la prise en charge de l'ajustement pour l'atteinte de cibles thérapeutiques et l'évaluation pour prolonger une ordonnance. Ces honoraires sont compris dans les montants des honoraires aux pharmaciens figurant dans la colonne de gauche.

QUESTION NO 5

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antipsychotiques, en %, pour 2021-2022.

RÉPONSE NO 5

Proportion de la population assurée au RPAM¹ qui fait usage d'antipsychotiques²

Période	Antipsychotiques
2021-2022 ³	6,79 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d'assurance médicaments au 31 mars de la période.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d'assurance médicaments :

- personnes qui n'ont pas accès à un régime privé;
- personnes de 65 ans et plus qui n'adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d'une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

² Les antipsychotiques sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:16:08.

³ La période 2021-2022 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2021 au 6 mars 2022.

QUESTION NO 6

Proportion de la population assurée au régime public d’assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'anxiolytiques, en %, pour 2021-2022.

RÉPONSE NO 6

Proportion de la population assurée au RPAM¹ qui fait usage d’anxiolytiques²

Période	Anxiolytiques
2021-2022 ³	11,06 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d’assurance médicaments au 31 mars de la période.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d’assurance médicaments :

- personnes qui n’ont pas accès à un régime privé;
- personnes de 65 ans et plus qui n’adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d’une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d’un carnet de réclamation.

² Les anxiolytiques sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:24 ou qui ont une dénomination commune 37872.

³ La période 2021-2022 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2021 au 6 mars 2022.

QUESTION NO 7

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antidépresseurs, en %, pour 2021-2022.

RÉPONSE NO 7

Proportion de la population assurée au RPAM¹ qui fait usage d'antidépresseurs²

Période	Antidépresseurs
2021-2022 ³	17,61 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d'assurance médicaments au 31 mars de la période.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d'assurance médicaments :

- personnes qui n'ont pas accès à un régime privé;
- personnes de 65 ans et plus qui n'adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d'une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

² Les antidépresseurs sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:16:04.

³ La période 2021-2022 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2021 au 6 mars 2022.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 8

Fournir les sommes payées par les personnes assurées en franchise et en coassurance, par année, pour 2021-2022. Ajouter les montants déboursés avec une carte de copaiement.

RÉPONSE NO 8

**Contributions des personnes assurées au régime public d'assurance médicaments (RPAM)
Franchise et coassurance**

Année budgétaire	Contributions totales (M\$)	Franchise (M\$)	Coassurance (M\$)
2021-2022 ¹	967,2	430,9	536,3

¹ Données au 28 février 2022, soit une période de 11 mois.

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne détient pas d'information concernant les montants déboursés avec une carte de copaiement. Le système CIP (Communication interactive avec les pharmaciens) fournit seulement l'information sur les montants payés par la RAMQ et les contributions payées par les personnes assurées au régime public. Par conséquent, les montants remboursés par les tiers aux personnes assurées ne sont pas dans les données.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 9

Indiquer la croissance, en pourcentage, de coûts des médicaments assurés pour 2021-2022, ainsi que les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 9

Croissance en pourcentage des coûts de médicaments assurés

	2020-2021
Coûts nets (en M\$)	3 854,4 ¹
Croissance	2,7 %

¹ Tiré du rapport annuel de gestion 2020-2021 à la page 118. Ce montant inclut des sommes provenant de l'application des ententes d'inscription conclues entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et les fabricants de médicaments innovateurs, des sommes provenant de l'application de l'Entente conclue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'Association canadienne du médicament générique, des montants forfaitaires versés en vertu de l'entente intervenue avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires et des impacts de la pandémie de Covid-19.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition

QUESTION NO 10

Dépenses totales en médicaments neuropsychiatriques (ou autre catégorie assimilée) et nombre de prescriptions, pour 2021-2022, ainsi que les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 10

Dépenses totales et nombre de services pour les médicaments psychotropes¹

Période	Coût RAMQ (k\$)	Nombre de services
2021-2022 ²	373 125,5 \$	28 448 811

¹ Les médicaments psychotropes sont des médicaments des classes AHF 28 :16, 28 :20, 28 :24, 28 :28 ou qui ont la dénomination commune 37872.

² Données au 28 février 2022.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 11

La compensation pour la règle de 15 ans versée par le MSSS à la RAMQ pour la non-applicabilité intégrale de la politique du prix le plus bas lors du remboursement de coût de médicaments, ventilé par année, pour 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 11

L'abolition de la règle des 15 ans a engendré des économies estimées de l'ordre de 150 M\$ par année financière.

QUESTION NO 12

Le nombre (et en pourcentage) de vérifications (ou de contrôle) de facturation fait par la RAMQ concernant les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes, les optométristes, les chirurgies dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, les pharmaciens, les fabricants grossistes et intermédiaire en médicament et autres tiers (agences de facturation). Le nombre et le pourcentage de facturation refusée et les montants récupérés par ces vérifications.

RÉPONSE NO 12

Contrôles effectués¹ et montant récupéré²

Catégorie	2021-2022 (au 31 décembre 2021)		
	Nb de contrôles	% de professionnels contrôlés	Montant récupéré (k\$)
Médecins omnipraticiens	857	7,22 %	3 163,1 \$
Médecins spécialistes	1 215		2 060,8 \$
Optométristes	55	3,46 %	0,9 \$
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	361		158,5 \$
Pharmacies (raisons sociales) ³	286	11,60 %	1 122,1 \$
Fabricants, grossistes et intermédiaires en médicaments	304	n.d	0 \$
Tiers - agences de facturation	10	n.d	s. o.

¹ Les contrôles réfèrent aux vérifications, inspections et enquêtes administratives terminées au cours de l'année de référence.
Exclus les frais facturés aux personnes assurées.

² Montant réclamé par lettre de décision ou transactions et quittances.

³ Pharmacies vérifiées en matière de facturation uniquement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

Facturation refusée aux contrôles systémiques

Catégorie	2021-2022 (au 31 décembre 2021)	
	Nb contrôles	Montant cumulatif refusé (k\$)
Médecins omnipraticiens	9 151	50 280,7 \$ (3,19 %)
Médecins spécialistes		48 006,5 \$ (1,53 %)
Optométristes	154	495,7 \$ (0,68 %)
Chirurgiens dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	640	2 133,3 \$ (2,24 %)
Dispensateurs de services assurés-denturologistes	39	225,2 \$ (4,43 %)
Pharmacies (raisons sociales) ¹	PME: 487 CIP: 691	s. o.

¹ PME : Patients et médicament d'exception; CIP : Communication interactive avec les pharmacies

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 13

Tableau détaillé de la facturation des médecins par actes et dépenses engendrés. Ventilé par année, pour les cinq dernières années.

RÉPONSE NO 13

Le détail de la facturation des médecins par type de services est diffusé sur une base annuelle dans les tableaux numéro SM.22 intitulé « Nombre et coût des services médicaux selon le type de service, le mode de rémunération, la catégorie de médecins et le groupe de spécialités » disponible à cette adresse :

https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/Ist/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iut/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=35&Annee=2018&Per=0&LANGUE=fr-CA

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 14

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes, indiquer :

- a. les dépenses totales pour 2020-2021 et indiquer la comparaison avec 2021-2022
- b. le budget initial pour 2021-2022
- c. la ventilation des dépassements ou surplus estimés pour l'année 2021-2022

.....

RÉPONSE NO 14

Médecins omnipraticiens

La dépense totale pour 2020-2021 est de 3 035,6 M\$.

	2021-2022	2020-2021
Crédits initiaux (Budgets initiaux)	2 882,7 M\$	
Modification au budget	19,8 M\$	
Dépense	2 902,5 M\$	3 035,6 M\$

Médecins spécialistes

La dépense totale pour 2020-2021 est de 4 567,3 M\$.

	2021-2022	2020-2021
Crédits initiaux (Budgets initiaux)	4 814,1 M\$	
Modification au budget	-14,3 M\$	
Dépense	4 799,8 M\$	4 567,3 M\$

QUESTION NO 15

Liste ou tableau de critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.

RÉPONSE NO 15

Les critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins sont basés sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses. La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) établit sa stratégie de priorisation des contrôles en fonction d'une analyse des risques.

L'identification des situations à risque provient de différentes sources d'information. L'évolution ou la modification des ententes négociées, les analyses actuarielles de la facturation des médecins, les situations questionnables par les experts cliniques, les dénonciations, la réception des appels de professionnels au centre d'assistance de la RAMQ sont autant d'intrants qui permettent d'identifier des situations qui peuvent représenter des risques de facturation non conforme, abusive ou frauduleuse.

Chacune des situations est analysée afin d'identifier l'ampleur et la probabilité du risque encouru lors du paiement aux médecins. À la suite de ces analyses de risques, les décisions sont prises afin de déterminer le plan d'action à mettre en place.

La RAMQ agit par la suite sur deux types de vérification, soit les mesures de contrôle systémique et spécifique.

Les mesures de contrôle systématique visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation prévue par une entente. Les contrôles systémiques sont réalisés manuellement, informatiquement, par échantillonnage ou par monitoring.

Les mesures de contrôle spécifique visent la facturation d'un professionnel ou d'un groupe restreint de professionnels pour lesquels des pratiques ont été identifiées comme étant à risque de non-conformité ou potentiellement abusives ou frauduleuses. Une vérification peut aussi être déclenchée à la suite d'une plainte ou d'une dénonciation.

Les mesures de contrôle spécifique se traduisent par des vérifications de services rendus auprès des personnes assurées, des inspections et des enquêtes administratives ou pénales. Finalement, les professionnels de la santé pour lesquels des pratiques sont non conformes, abusives ou frauduleuses sont soumis à des réclamations, des sanctions administratives pécuniaires ou des amendes.

Mesures systémiques

Les critères de vérification de la RAMQ pour l'application des mesures de contrôles systémiques sont déterminés de façon à s'assurer que la facturation des professionnels de la santé respecte les ententes négociées entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et les fédérations médicales.

En lien avec les contrôles informatiques, la RAMQ vérifie toutes les demandes de paiement qui lui sont transmises annuellement. Ce contrôle se fait de façon informatique et vérifie la présence et la validité de l'information inscrite sur la demande de paiement, par exemple :

- l'admissibilité des personnes ayant reçu les services au régime d'assurance maladie;
- l'admissibilité du médecin aux fins de facturation au Régime public;
- le lieu de dispensation du service;
- le contexte, par rapport aux patients ou à la période de la journée, dans lequel le service est facturé.

Le système de rémunération à l'acte actuel pour les médecins est en place depuis le 4 avril 2016. Ce système informatique exige des professionnels ou de leur mandataire de fournir davantage d'éléments de facturation et de précisions quant au service fourni, ce qui permet une exploitation différente et plus diversifiée des données de facturation favorisant ainsi la mise en place d'outils de dépistage additionnels. Voici quelques exemples de validations effectuées par le système qui ne pouvaient être automatisées dans l'ancien :

- application, avant paiement, des contrôles sur le nombre maximum d'actes par professionnel, peu importe le nombre de patients;
- validation des maximums de services rendus par établissement;
- validation optimisée de la facturation des professionnels pour les personnes assurées qui sont dans un état requérant des soins urgents et qui ne sont pas en mesure de présenter leur carte d'assurance maladie;
- gestion automatisée du calcul et du contrôle des honoraires en fonction de l'horaire;
- retrait de la section des renseignements complémentaires (texte libre), qui oblige à saisir des champs d'information selon les situations propres à chaque professionnel et selon la nature de l'acte facturé.

Le système permet à la RAMQ de renforcer les contrôles de la facturation et d'élargir la portée de ses contrôles. Elle effectue ainsi davantage de validation automatisée sur des situations permises aux ententes, mais questionnables d'un point de vue de la pratique. L'introduction de nouvelles validations avant paiement est privilégiée de sorte que la RAMQ ne verse pas d'honoraires ou effectue des ajustements aux honoraires lorsque des vérifications supplémentaires sur une pratique questionnable sont ciblées par le système. Ces vérifications portent sur l'ensemble des demandes de paiement soumises annuellement à la RAMQ.

De plus, les fonctionnalités du système permettent désormais d'identifier, selon certains barèmes, une facturation hors normes et de demander aux professionnels des pièces justificatives permettant de valider la situation (ex. : nombre d'heures d'un anesthésiologiste dans une même journée).

En plus des mesures de contrôles des systèmes informatiques, la RAMQ systématise des mesures de contrôles manuelles, afin de vérifier la conformité de la rémunération versée. Par exemple, par la vérification des signatures sur les demandes de paiement des modes de rémunération autres que la rémunération à l'acte.

Échantillonnages

Cette mesure vise à établir un contrôle applicable à toutes les demandes de paiement et factures. Pour ce faire, la RAMQ crée et met en place des contrôles par échantillonnage en réalisant des vérifications aléatoires des demandes de paiement et des factures, en lien avec les risques potentiels identifiés. Ainsi, les professionnels identifiés comme plus à risque (ex. : ceux ayant un nombre élevé de journées de per diem sans acte) sont ciblés afin d'obtenir des pièces justificatives.

Mesures spécifiques

La RAMQ bonifie ses vérifications en appliquant des contrôles spécifiques sur des situations que les systèmes informatiques ne peuvent déceler. Par exemple, les contrôles spécifiques permettent à la RAMQ de s'assurer que :

- les services facturés correspondent aux services décrits par les médecins;
 - La validation de pièces justificatives, dont la consultation des dossiers cliniques, permet à la RAMQ de faire la concordance entre le service facturé et celui décrit par le médecin par le biais de sa note clinique.
- les services facturés correspondent aux services reçus par les patients.
 - La RAMQ fait parvenir, chaque année, des formulaires auprès des personnes assurées pour vérifier si le patient a bel et bien rencontré le médecin. Les vérifications des services rendus (VSR) étaient auparavant sélectionnées de façon purement aléatoire. Toutefois, la RAMQ a adapté sa façon de faire en septembre 2015 pour effectuer des VSR ciblées en procédant à la sélection parmi des situations jugées plus à risque.

Pour procéder à ces vérifications, la RAMQ analyse des profils statistiques pour détecter les médecins qui ont une facturation qui se démarque de leurs collègues. En effet, les outils de dépistage utilisés par la RAMQ lui permettent de cibler ces professionnels, ce qui peut mener à l'analyse des notes cliniques ou toute autre vérification pertinente dans le but de vérifier la conformité des services facturés.

Elle procède également à des enquêtes auprès des personnes assurées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 16

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste et d'un omnipraticien, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique, par année, pour les 5 dernières années.

RÉPONSE NO 16

La composante technique (frais de cabinet) est incluse dans les revenus moyens présentés et ne peut être isolée.

Médecins omnipraticiens :

**Revenus moyens des médecins omnipraticiens
pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021**

Revenus moyens bruts : 324 322 \$

Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 11 933 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 107 127 \$ sont retenus.

Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.

Les bourses pour les chercheurs en médecine de famille, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent le plafond trimestriel sont considérées.

Les revenus présentés n'incluent pas la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement. Avec ces majorations et primes, le revenu moyen brut passe à 336 590 \$.

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, le revenu moyen brut avec majorations et primes: 328 436 \$.

Médecins spécialistes : Voir le tableau à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste par spécialité 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021			
Spécialité	Nombre	Revenus moyens bruts	Revenus moyens réels bruts
Allergie	61	409 929 \$	414 466 \$
Cardiologie	429	567 928 \$	574 318 \$
Dermatologie	156	404 853 \$	414 820 \$
Gastroentérologie	231	488 575 \$	493 773 \$
Pneumologie	234	400 631 \$	409 612 \$
Médecine interne	579	432 428 \$	454 592 \$
Physiatrie	69	440 808 \$	444 174 \$
Neurologie	248	377 569 \$	386 658 \$
Pédiatrie	596	363 074 \$	375 187 \$
Psychiatrie	962	425 914 \$	439 835 \$
Radio-oncologie	124	532 654 \$	539 666 \$
Néphrologie	174	456 770 \$	465 137 \$
Endocrinologie	145	358 869 \$	362 679 \$
Rhumatologie	112	356 319 \$	362 035 \$
Santé communautaire	156	360 257 \$	378 536 \$
Gériatrie	89	435 330 \$	439 923 \$
Médecine d'urgence	154	437 487 \$	441 991 \$
Spécialités médicales	4 519	429 056 \$	440 369 \$
Anesthésiologie	686	473 238 \$	492 644 \$
Chirurgie générale	473	512 748 \$	538 528 \$
Chirurgie orthopédique	307	466 321 \$	487 826 \$
Chirurgie plastique	81	459 949 \$	465 044 \$
Obstétrique-gynécologie	447	428 269 \$	444 124 \$
Neurochirurgie	70	503 865 \$	508 915 \$
Ophtalmologie	285	700 516 \$	716 479 \$
Oto-rhino-laryngologie	197	470 720 \$	484 125 \$
Urologie	159	457 808 \$	471 899 \$
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique	58	637 311 \$	639 532 \$
Chirurgie vasculaire	37	481 967 \$	489 031 \$
Spécialité chirurgicales	2 144	505 970 \$	523 222 \$
Anatomo-pathologie*	229	466 885 \$	476 114 \$
Microbiologie	186	450 247 \$	456 544 \$
Biochimie	56	349 944 \$	359 396 \$
Hématologie-oncologie	281	446 366 \$	453 324 \$
Radiologie	582	763 834 \$	781 820 \$
Médecine nucléaire	103	425 154 \$	441 857 \$
Génétique	28	414 381 \$	415 929 \$
Spécialités laboratoire	1 465	570 398 \$	582 685 \$
Ensemble des spécialités	8 784	474 590 \$	488 127 \$

*En date de mars 2022, le mode de rémunération des anatomo-pathologistes comprend une validation rétroactive qui n'est pas encore connue, ce qui pourrait avoir un impact sur les revenus présentés.

Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 15 045 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 135 053 \$ sont retenus.

Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.

Les bourses pour les chercheurs boursiers, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent un plafonnement de gains de pratique ou un plafonnement d'activité sont considérées.

Les revenus moyens réels bruts incluent la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 17

Les déboursés reliés à la rémunération médicale sont exclus du calcul du cout de revient d'une intervention; La rémunération des médecins constitue le premier poste (62 %) de dépenses de programmes de la RAMQ;

- Le gouvernement a-t-il intégré un volet visant à documenter les déboursés liés à la rémunération des médecins, et des autres professionnels de la santé rémunérés à l'acte, dans le cadre du projet pilote?
- Est-ce qu'une analyse de leurs incidences sur la pratique médicale sera réalisée?

RÉPONSE NO 17

- Non. Les établissements n'ont pas les accès ni les autorisations légales pour intégrer les données de rémunération des médecins ou des autres professionnels rémunérés par la Régie de l'assurance maladie du Québec dans le suivi du coût par parcours de soins et services.
- Non.

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 497

Sommes dépensées en 2021-2022 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 497

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 3 de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 498

Liste de tous les sondages effectués en 2021-2022, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.

.....

RÉPONSE NO 498

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la Question générale n° 44.

QUESTION NO 499

Liste des services médicaux assurés en 2021-2022 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services.

.....

RÉPONSE NO 499

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 10 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 500

Liste des services non assurés en 2021-2022.

RÉPONSE NO 500

La réponse à cette question se trouve à la section V, article 22, du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29, r. 5) disponible à l'adresse suivante :
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/a-29,%20r.%205>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 501

Liste des vaccins remboursés par la RAMQ dans le cadre du Programme québécois d'immunisation en 2021-2022. Prévisions pour 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 501

Il n'y a aucun vaccin du Programme québécois d'immunisation qui est remboursé par la RAMQ. Les vaccins du Programme québécois d'immunisation sont fournis gratuitement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 502

Nombre de pharmaciens ayant suivi la formation de vaccination du Programme québécois d'immunisation en 2021-2022. Prévisions pour 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 502

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne dispose pas de cette information puisque le programme n'est pas sous sa responsabilité et qu'elle ne répertorie pas les formations auxquelles les pharmaciens participent.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 503

Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille par le biais du GAMF.

RÉPONSE NO 503

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n°272 de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 504

Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2022, par région, par tranche d'âge.

.....

RÉPONSE NO 504

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 162 de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 505

Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.

.....

RÉPONSE NO 505

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 273 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 506

Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.

.....

RÉPONSE NO 506

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 165 de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 507

Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.

.....

RÉPONSE NO 507

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 166 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 508

Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.

.....

RÉPONSE NO 508

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 262 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

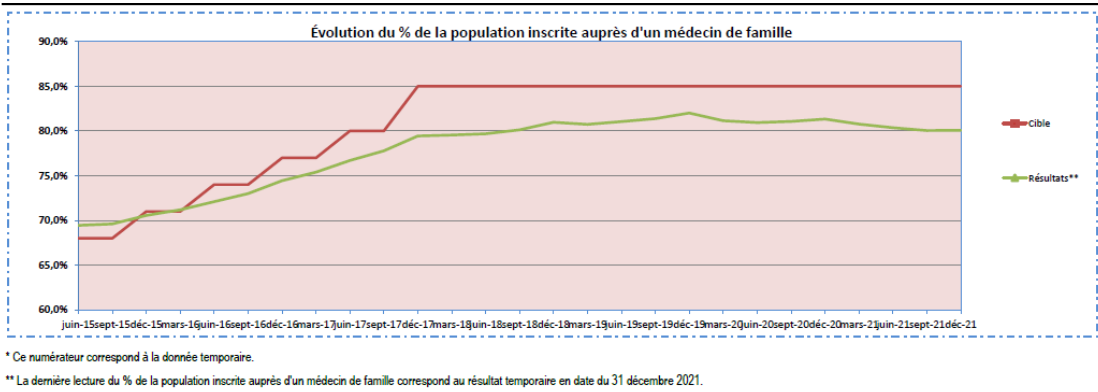
Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 509

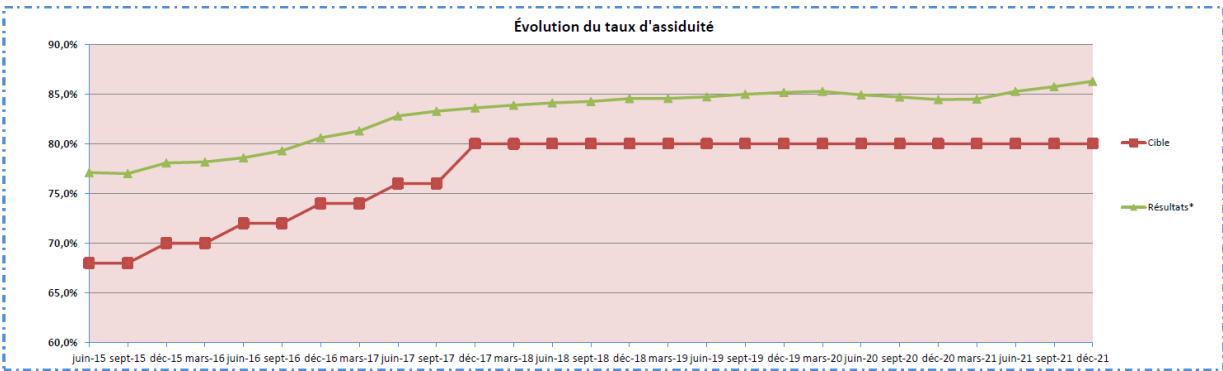
Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.

RÉPONSE NO 509

En date du 25 janvier 2022, le résultat temporaire du pourcentage de la population inscrite à un médecin de famille est de 80,1 %.



En date du 24 janvier 2022, le résultat temporaire du taux d'assiduité provincial est de 86,3 %.



ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 510

État de situation sur les frais accessoires.

RÉPONSE NO 510

Le 10 novembre 2015, la *Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée* a été sanctionnée. La loi clarifie et renforce les interdictions concernant notamment les paiements pour des frais engagés aux fins de la dispensation d'un service assuré. Cette loi donne aussi au gouvernement le pouvoir habilitant de prescrire par règlement des cas et des conditions pour lesquels un paiement est autorisé. De plus, des dispositions transitoires prévoient le maintien des exceptions prévues aux ententes de rémunération jusqu'à l'adoption d'un règlement.

Le 7 décembre 2016, la *Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicament ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse* a été sanctionnée. Cette loi qui vise à donner à la Régie des leviers pour faire respecter les lois dicte une approche totalement différente en ce qui concerne le remboursement des frais accessoires. En effet, la législation adoptée transforme l'approche réactive (la Régie ne pouvait agir sans une demande d'une personne assurée) en une approche proactive (lorsque la Régie a connaissance d'une situation, elle peut recouvrer la somme du professionnel et rembourser la personne assurée). Les délais pour demander un remboursement pour un paiement indu passent d'un an à cinq ans et des sanctions administratives pécuniaires de 15 % du montant reçu peuvent être imposées au professionnel concerné dans ce cas. Les amendes ont augmenté substantiellement et peuvent aller jusqu'à 150 000 \$.

Le 26 janvier 2017, un règlement intitulé *Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation d'un service assuré et régissant les frais de transport des échantillons biologiques* est entré en vigueur. Seuls des frais pour le transport des échantillons biologiques y sont autorisés. Entre autres, l'adoption de ce règlement a eu pour conséquence d'interdire la facturation des médicaments et substances anesthésiques utilisés lors de services assurés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 511

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.

RÉPONSE NO 511

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne rembourse pas les cliniques.

La RAMQ ne rembourse que des laboratoires privés d'orthèses-prothèses ou de produits pour lymphœdème détenant un permis du ministère de la Santé et des Services sociaux. La liste de ceux-ci se trouve aux pages suivantes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

- 1) Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses
- 2) Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Note :La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site Internet de la RAMQ

Région 01 - Bas-Saint-Laurent	Laboratoire D'Orthèses Marie-Claude Simoneau 223A Rue Lafontaine Rivière-Du-Loup (Québec) G5R 3A6
	Lab. Ortho. Nouvelle Génération Inc. (1) 102-176 Rue Rouleau Rimouski (Québec) G5L 8W1
	Ortho-Service (2330-2029 Québec Inc.) (1) 110-98 Rue Amyot Rivière-Du-Loup (Québec) G5R 3G3
Région 02 - Saguenay-Lac Saint-Jean	Clinique Orthèses Du Lac 80 Av Hudon Alma (Québec) G8B 0A4
	Clinique Orthèses Du Fjord Inc. 302 Rue Saint-Vallier Chicoutimi (Québec) G7H 4J1
	Idectro 201-390 Rue De La Rivière Ste-Hedwidge (Québec) G0W 2R0
	Orthèses Or Paire Inc. 101-3637 Boul. Harvey Jonquière (Québec) G7X 3B2
	Solution C.M. Inc. 330 Rue St-Vallier Chicoutimi (Québec) G7H 4J1
Région 03 - Capitale Nationale	Prothèses-Orthèses La Capitale Inc. (1) 220-909 Boul. Pierre-Bertrand Québec (Québec) G1M 3R8
	Laboratoire Pouliot Inc. 2815 Ch. Des Quatre Bourgeois Québec (Québec) G1V1X8
	Komforto Clinique D'Orthèses Inc. 130-777 Boul. Lebourgneuf Québec (Québec) G2J 1C3
	Clinique Roy Boivin, Orthésistes Du Pied 130-990 Av. De Bourgogne Québec (Québec) G1W 0E8
	Savard Ortho Confort (2330-2029 Québec Inc.) 1350 Rue Cyrille-Duquet Québec (Québec) G1N 2E5
	Orthèses Bionick Québec (9228-7101 Québec Inc.)(1) 430-3165 Ch. Saint-Louis Québec (Québec) G1W 4R4
	Orthesia + 309-2789 Ch. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 1V9

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 03 - Capitale Nationale	Clin. Orthèses Plantaires Maheux & Perreault 340 Rue Seigneuriale Local I Québec (Québec) G1C 3P9
	Collège Mérici (1) 755 Grande Allee O Québec (Québec) G1S 1C1
	Clinique Du Pied De Québec (1) 375 Rue Soumande Québec (Québec) G1M 1A5
	Orthèse Go Inc. 4660 Boul De L'Auvergne Québec (Québec) G2C 2B5
	Laboratoire Orthobourg Inc. 5150 Boul Henri-Bourassa Québec (Québec) G1H 3A8
Région 04 - Mauricie Et Centre-Du-Québec	Orthocentre Québec Jean Benoit Inc. 103-4534 Boul. St-Joseph Drummondville (Québec) J2A 1B5
	9207-7056 Québec Inc. Posturopied 1425 Boul. St-Joseph Suite 2B Drummondville (Québec) J2C 2E5
	Les Cliniques Orthesium Inc. 102-1785 Boul. Du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8
	Savard Ortho Confort (9260-9528 Québec Inc.) 400A-350 Rue Saint-Jean Drummondville (Québec) J2B 5L4
	Orthèses Bionick (9359-7599 Québec Inc.) 481 Boul. Des Bois-Francis S Victoriaville (Québec) G6P 4T3
	Orthèses Bionick (9425-9389 Québec Inc.) 103-3525 Boul. Saint-Joseph Drummondville (Québec) J2B 0H3
Région 05 – Estrie	Clinique D'Orthèses Plant. Catherine Ducharme Inc. (1) 535 Rue Dufferin Granby (Québec) J2G 9G3
	Laboratoire Evo Inc. 360 Rue Galt E Sherbrooke (Québec) J1G 1X9
	Centre Orthopédique De Granby Inc. (2) 430 Rue Boivin Granby (Québec) J2G 2L1
	Laboratoire J.G. Langelier 205-45 Rue Saint-Patrice E Magog (Québec) J1X 1T5
	Orthèse-Prothèse Rive Sud Inc. 1169 12E Avenue N Sherbrooke (Québec) J1E 2T4
	Innovation Paramédicale D.S. 1-70 Place Du Commerce Magog (Québec) J1X 5G6

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 06 – Montréal	9149-7362 Québec Inc. (Action Ortho Sante) 1560 Av. Dollard Lasalle (Québec) H8N 1T6
	Orthosport Canada (1997) Inc. (1) 4051 Rue Ste-Catherine O Westmount (Québec) H3Z 3J8
	Laboratoire Bergeron 2540 Boul. Henri-Bourassa E Montréal (Québec) H2B 1V2
	J-E. Hanger De Montréal Inc. 5545 Rue St-Jacques Montréal (Québec) H4A 2E3
	Clinique Et Labo D'Orthèses J.B Inc. 2495 Rue Provost Lachine (Québec) H8S 1R1
	Actimed (9038-7911 Québec Inc.) 110-1605 Boul. Marcel-Laurin St-Laurent (Québec) H4R 0B7
	Slawner Ortho Ltee (1) 4980 Jean-Talon O Montréal (Québec) H4P 1W9
	Ortho Solution (1) 2171 Rue Fleury E Montréal (Québec) H2B 1J9
	Laboratoire Pierre Marchildon Inc. (2) 10125 Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N5
	Laboratoire Orthopédique Alfaro-Fortier Inc. 50-7272 Rue Maurice-Duplessis Rivière-Des-Prairies (Québec) H1E 6Z7
	Les Équipements Médecus Ltee (1) 100-2520 Boul. Saint-Joseph E Montréal (Québec) H1Y 2A2
	Ortho-Mobile (1) 6520 Av Chouinard Montréal (Québec) H1M1H6
	2863-4038 Québec Inc. (Centre Orthopédique Hs) (1) 3971 Boul. Lasalle Verdun (Québec) H4G 2A4
	Laboratoire Pierre Marchildon Inc. 10125 Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N5
	Slawner Ortho Ltee 4980 Jean-Talon O Montréal (Québec) H4P 1W9
	Orthèses Biomec S.E.N.C. (1) 4834 Av. Isabella Montréal (Québec) H3W 1S5
	Mon Med (9372-6008 Québec Inc.) (1) 529 Elizabeth Drive Beaconsfield (Québec) H9W6C5

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 06 – Montréal	Centre Orthomédic P&S (1984) Inc. 3842 Rue Jean-Talon E Montréal (Québec) H2A 1Y4
	2330-2029 Québec Inc. (Médecus) 100-2520 Boul. Saint-Joseph E Montréal (Québec) H1Y 2A2
	Laboratoire Ortho. St-Laurent Inc. 1435 Rue Du Collège St-Laurent (Québec) H4L 2L5
	Appareils Orthopédiques B.B.G Inc. 5930 Rue Sherbrooke O Montréal (Québec) H4A 1X7
Région 07 - Outaouais	Les Orthèses Marc-Andre Catafard (1) 332 Rue Main Gatineau (Québec) J8P 5K3
	Orthèses Mj (1) 41 Rue Dumas Gatineau (Québec) J8Y 2N1
	Laboratoire Pro-Orthotek (1) 665 Boul. De La Gappe Gatineau (Québec) J8T 8G1
	Les Orthèses V.R.A.M Inc. (1) 87 Boul. St-Raymond Gatineau (Québec) J8Y 1S6
Région 08 - Abitibi-Témiscamingue	Stéphanie Menard, Orthésiste 1-51 13E Rue Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5H6
	Orthèses Techn-O S.E.N.C. (1) 102-189 Av. Murdoch Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1E3
Région 11 - Gaspésie-Îles-De-La-Madeleine	Ortho MI 587 Boul. Perron Maria (Québec) G0C 1Y0
Région 12 - Chaudière-Appalaches	Ortho+ Laboratoire Orthopédique Et Cordonnerie (1) 120-2055 Boul. Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6W 2S5
	Clinique Piédestal (1) C.P. 9031, Succursale Ste-Foy Québec (Québec) G1V 4A8
	Chaussures Orthèses Audet Inc. B-1568 Route 277 Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
	Equipied Orthese Prothese Inc. 145-1855 Rte Des Rivières Lévis (Québec) G7A 4X8
	Orthèses Novacorps Inc. 733 Boul. Vachon N Sainte-Marie (Québec) G6E 1M3
	Orthèse Et Prothèse De Beauce Inc. 543 90E Rue E St-Georges-De-Beauce (Québec) G5Y 3L1

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

	Clinique Et Lab Ortho. Appalaches (9069-0421 Québec Inc.) 58 Rue Notre-Dame O Thetford Mines (Québec) G6G 1J3
	Orthèses Bionick (9137-0080 Québec Inc.) 140-5500 Boul. Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6V4Z2
Région 13 - Laval	Biotonik Laboratoire Orthopédique (1) 910 Rue Drouin Laval (Québec) H7X 2X4
	Laboratoire D'Analyse Du Pied M.D. Inc. (1) 240-1575 Boul. De L'Avenir Laval (Québec) H7S 2N5
	Collège Enseignement General Professionnel Montmorency (1) 475 Boul. De L'Avenir Laval (Québec) H7N5H9
	Kinatex Sports Physio Ste-Rose 4530 Av. De La Renaissance Laval (Québec) H7L 0J3
	Arthro-Med Inc. 1769 Boul. Des Laurentides Laval (Québec) H7M 2P5
	Équilibre 100-2101 Boul. Le Carrefour Laval (Québec) H7S 2J7
Région 14 – Lanaudière	Chaussures Villeneuve Inc. 123 Boul. Industriel Repentigny (Québec) J6A 7K4
	Laboratoire Bi-Op Inc. 30 Ch. Du Golf O Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 8X6
	Remi Papineau Op (1) 2155 Rue Boisvert Terrebonne (Québec) J6Y 1J7
	Orthèses Arianne Amireault Inc. (1) 16-814 Boul. De L'Ange-Gardien N L'Assomption (Québec) J5W 1P6
	Centre Orthopédique Joly Inc. 985 Rue Papineau Joliette (Québec) J6E 2L8
	Orthèses Prothèses Terrebonne 1620 Ch. Gascon Terrebonne (Québec) J6X 3A3

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

Région 15 - Laurentides	Equilibrium Inc. 6-500 Boul. Industriel St-Eustache (Québec) J7R 5V3
	Laboratoire Belanger 1052 Rue Valiquette Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3
	Laboratoire Jean-Marc Ross Inc. 720 Rue De Saint-Jovite Mont-Tremblant Qc J8E 3J8
	Laboratoire Actimed Inc. 100-519 Rue Cure-Labelle Blainville (Québec) J7C 2H6
	Laboratoire Orthometrix Inc. 32 Rue Dubois Saint-Eustache (Québec) J7P4W9
	Génération Confort Inc. 100-876 Boul. Du Cure-Labelle Blainville (Québec) J7C 2K9
	Centre Orthopédique Julie Larouche 495 Boul. Arthur-Sauve Saint-Eustache (Québec) J7P 4X4
	C.E.O. Medic Enr. 110-70 Rue Dubois Saint-Eustache (Québec) J7P 4W9
	Laboratoire Orthopédique Jérôme Marier Inc. 987 Rue Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N5
Région 16 – Montérégie	G.O. Medical (1) 1042 Rue De Parfondeval Boucherville (Québec) J4B 6C2
	Laboratoire Julien Paul Inc. 49 Rue George Sorel-Tracy (Québec) J3P 1B9
	Équilibre 200-675 Boul. Sir-Wilfrid Laurier Beloeil (Québec) J3G 4J1
	L'Habel Orthèse 72 Av. Du Dauphine Candiac (Québec) J5R 6E3
	Orthèse Conseil 2082 Boul. Industriel Chambly (Québec) J3L4V2
	C. Orthèse Olivier Foulquier (9269-5857 Québec Inc.) 125-100 Boul. De Montarville Boucherville (Québec) J4B5M4
	Laboratoire Orthopédique De La Région A-22 Rue Ellice Salaberry-De-Valleyfield (Québec) J6T 1C9
	Laboratoire Novamedic 101-1275 Rue Blanchet Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1J9

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 16 - Montérégie	Orthèses Parent (9370-4187 Québec Inc.) (1) 3147 Boul. Taschereau Greenfield Park (Québec) J4V2H2
	Fabrik Laboratoire Orthopédique Inc. 202-1101 Boul. Brassard Chambly (Québec) J3L 5R4
	Sporthotec (9391-5478 Québec Inc.) 160-72 Boul. Saint-Jean-Baptiste Chateauguay (Québec) J6K 4Y7
	Orthèse-Prothèse Rive-Sud Inc. 127 Rue St-Louis Lemoyne (Québec) J4R 2L3
	9018-8616 Québec Inc. (Orthèse Plus) (1) 127 Boul. Sir-Wilfrid-Laurier St-Basile-Le-Grand (Québec) J3N 1M2
	Ortoech Inc. 5-3250 Boul. Rome Brossard (Québec) J4Y 1V9
	Ortho-Action Inc. 3290 Boul. Taschereau Greenfield Park (Québec) J4V 2H6

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 512

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2021 et au 31 mars 2022, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- a. les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
- b. les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;
- c. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;
- d. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;
- e. les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;
- f. les adhérents (adultes, étudiants etc.);
- g. les autres clientèles.

RÉPONSE NO 512

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n°1 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 513

Nombre de personnes de 65 ans et plus qui touchent le Supplément de revenu garanti et qui paient un montant lors de l'achat de leurs médicaments.

RÉPONSE NO 513

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 28 février 2022, 515 697 personnes de 65 ans ou plus recevant le Supplément de revenu garanti ont payé une contribution lors de l'achat de médicaments selon les données disponibles jusqu'au 28 février 2022.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 514

Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.

.....

RÉPONSE NO 514

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 13 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 515

Indiquer la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 515

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 9 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 516

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.

.....

RÉPONSE NO 516

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 3 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 517

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.

.....

RÉPONSE NO 517

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 16 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 518

Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.

RÉPONSE NO 518

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a deux rencontres annuelles prévues avec l'association nationale Médicaments novateurs Canada (MNC, anciennement Rx&D) qui représente l'industrie pharmaceutique innovatrice canadienne. L'objectif de ces rencontres est d'informer les compagnies pharmaceutiques sur les processus administratifs de la Régie ainsi que sur le développement d'outils destinés aux prescripteurs (par exemple : le nouveau Service en ligne Patient et médicaments d'exception). En informant les compagnies, elles peuvent contribuer à la diffusion des outils, mais aussi à donner des renseignements exacts concernant les façons de faire de la Régie.

Au cours de la dernière année financière, deux rencontres ont eu lieu, soit le 8 juin et le 9 décembre 2021. Lors de ces rencontres, trois représentants de la RAMQ étaient présents, soit madame Suzanne Berthiaume, directrice de l'évolution et de l'expertise pharmaceutique, monsieur Alain Albert, pharmacien expert et madame Adèle Lapointe-Roy, étudiante dans cette même direction. Lors de la rencontre de décembre, madame Lapointe-Roy a été remplacée par monsieur Benjamin Brisson-Gauthier, coordonnateur évolution et expertise pharmaceutique. Du côté de MNC, les représentants étaient madame Josée Lefebvre (Eli Lilly Canada Inc.), monsieur Philippe Renaud (Bayer), monsieur Jean-Luc Fortier (Abbvie) et monsieur Philippe Carrier (Novartis Pharma Canada Inc.).

Par ailleurs, la RAMQ a tenu une rencontre avec l'Association canadienne du médicament générique (ACMG) et Biosimilaires Canada, le 29 septembre 2021. L'objectif était de présenter les rôles et les responsabilités de la Régie dans l'univers du médicament et échanger sur différentes préoccupations. Deux représentants de la RAMQ étaient présents, soit monsieur Michel Poulin, directeur général de l'assurance médicaments, et madame Suzanne Berthiaume, directrice de l'évolution et de l'expertise pharmaceutique. Du côté de l'ACMG et Biosimilaires Canada, les représentants étaient monsieur Jim Koen (président), monsieur Éric Lamoureux (directeur) et madame Gaby Gonzalez (coordonnatrice). Ils étaient également accompagnés de plusieurs membres de l'Association, soit madame Carmen Pedro (Sandoz), monsieur Guillaume Lefevre (Sandoz), madame Lise Lajoie (Viatris), monsieur Alain Boisvert (Pharmascience), madame Mona Mourad (Baxter), madame Susan Leclerc (Baxter) et monsieur Jason Soler (Teva Canada).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 519

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- a. Nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- b. Montant remboursé par la RAMQ;
- c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 519

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 17 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 520

Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.

.....

RÉPONSE NO 520

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 17 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 521

Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- a. Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation ;
- b. Montant remboursé par la RAMQ ;
- c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 521

Il s'agit des médicaments innovateurs soumis et non soumis au prix maximum payable (PMP) pendant la période de référence.

Période de référence	Médicaments innovateurs ¹						
	PMP			Non PMP			Total du coût Régie M\$
	Nombre de DIN ²	Coût Régie ³ M\$	Excédent assuré ⁴ M\$	Nombre de DIN	Coût Régie M\$	Excédent assuré M\$	
Du 1 ^{er} avril 2021 au 28 février 2022	12	2,8	1,0	2 769	2 905,3	N/A	2 908,1

¹ La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases des données de la Régie au 28 février 2022.

² Pour un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP, seulement une partie de la période de référence sera comptée au niveau des deux colonnes « Nombre de DIN ».

³ Coût net payé par la Régie après contribution de l'assuré s'il y a lieu.

⁴ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution, s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 522

Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 522

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 18 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 523

Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.

.....

RÉPONSE NO 523

Période de référence	Total du coût Régie (M\$)
Du 1 ^{er} avril 2021 au 28 février 2022	1 374,8

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

QUESTION NO 524

Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.

.....

RÉPONSE NO 524

Période de référence	Total du coût Régie M\$
Du 1 ^{er} avril 2021 au 28 février 2022	2 908,1

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 525

État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2021-2022 et projections pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 525

L'adoption du projet de loi 28, le 20 avril 2015, permet au ministre de la Santé et des Services sociaux de conclure des ententes d'inscription concernant la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments ainsi que la Liste de médicaments des établissements de santé et de services sociaux.

La reddition de comptes concernant le nombre de produits visés et le rendement procuré par les ententes est prévue par cette loi et s'effectue par l'entremise du rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), pour le régime public d'assurance médicaments, et du rapport annuel de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), pour le volet des établissements.

Selon le rapport annuel de gestion de la RAMQ portant sur l'exercice 2020-2021, au 31 mars 2021, il y avait 158 ententes d'inscription avec des 67 fabricants innovateurs visant 183 produits, pour un rendement annuel de 527,8 M\$. Quant aux fabricants génériques, 76 ententes avec autant de fabricants ont été conclues. Celles-ci couvrent 3 126 produits pour un rendement de 57,9 M\$. Pour ce qui est des établissements de santé et de services sociaux, le rapport annuel de gestion du MSSS portant sur l'exercice 2020-2021 fait état, au 31 mars 2021, de 194 médicaments visés par une entente d'inscription pour un rendement annuel de 219,3 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 526

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

- a. le budget total pour 2021-2022 et indiquer la comparaison avec 2022-2023;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 526

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 21 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 527

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

- a. le budget total pour 2021-2022 et indiquer la comparaison avec 2022-2023;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 527

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 22 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 528

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

.....

RÉPONSE NO 528

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 16 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 529

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien en précisant le montant reçu pour la composante technique.

.....

RÉPONSE NO 529

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 16 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 530

Liste des primes et leur montant pour les médecins omnipraticiens en 2021-2022.

RÉPONSE NO 530

- La notion de «prime» réfère à l'ensemble:
 - des suppléments d'honoraires;
 - de majorations d'honoraires et d'honoraires additionnels;s'appliquant aux actes médicaux prévus aux ententes avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).
- Comme il en existe plusieurs centaines, le coût de ces primes est prévu dans les coûts globaux de l'entente.
- Les diverses modalités de rémunération prévues dans les ententes avec la FMOQ sont disponibles sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec.
https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/manuels/syra/medecins-omnipraticiens/104-brochure-1-omnipraticiens/Omnipraticiens_Brochure_no1.html.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 531

Liste des primes et leur montant pour les médecins spécialistes en 2021-2022.

RÉPONSE NO 531

- La notion de «prime» réfère à l'ensemble:
 - o des suppléments d'honoraires;
 - o de majorations d'honoraires et d'honoraires additionnels;s'appliquant aux actes médicaux prévus aux ententes avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).
- Comme il en existe plusieurs centaines, le coût de ces primes est prévu dans les coûts globaux de l'entente.
- Les diverses modalités de rémunération prévues dans les ententes avec la FMSQ sont disponibles sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec.
https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/manuels/syra/medecins-specialistes/154-brochure-1-specialistes/Specialistes_Brochure_no1.html

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 532

Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins omnipraticiens en 2021-2022.

RÉPONSE NO 532

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 530 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 533

Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins spécialistes en 2021-2022.

RÉPONSE NO 533

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 531 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 534

Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.

RÉPONSE NO 534

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 15 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

QUESTION NO 535

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l’acte, la progression du nombre d’actes et le coût total.

RÉPONSE NO 535

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins
Coûts (en M\$)

	2020-2021
Rémunération à l’acte ¹	5 017,9
Omnipraticiens	2 142,3
Spécialistes	2 875,6
Salaire et vacation	627,1
Mixte	1 308,2
Forfait et primes	405,0
Avantages prévus au Régime	153,2

¹ Les remboursements aux personnes assurées et les services professionnels reçus hors du Québec sont répartis au prorata de la rémunération à l’acte des médecins différenciée selon leur Fédération.

Nombre de services rendus à l’acte

Nombre de services rendus ¹	2020-2021
Omnipraticiens	26 287 279
Spécialistes	57 824 176
Total	84 111 455

¹ Données tirées de la rémunération à l’acte et acte mixte des chaînes RFP (Règlement des factures aux professionnels) et SLE (Services de laboratoire en établissement) incluses dans le programme 4 du MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 536

Nombre de médecins actifs en CLSC, en CH et en CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2021 et au 31 mars 2022.

.....

RÉPONSE NO 536

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 26 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 537

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

RÉPONSE NO 537

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 27 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 538

Liste des causes devant les tribunaux en 2021-2022. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

.....

RÉPONSE NO 538

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

QUESTION NO 539

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.

.....

RÉPONSE NO 539

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 30 de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 540

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes non participants à la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.

.....

RÉPONSE NO 540

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 30 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 541

Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2021-2022 :

- a. pour cause de retraite;
- b. pour cause de décès;
- c. pour cause de départ temporaire à l'étranger;
- d. pour cause de départ définitif à l'étranger;
- e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).

RÉPONSE NO 541

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 31 de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 542

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.

.....

RÉPONSE NO 542

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 32 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 543

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2021-2022. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.

.....

RÉPONSE NO 543

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique	45
Nombre d'actes effectués en 2021-2022	10 221 actes 3 211 personnes assurées
Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique ayant atteint les plafonds	1
Nombre de fois ayant atteint les plafonds	1
Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique	La Régie de l'assurance maladie du Québec ne dispose pas de données sur le nombre de patients en attente pour une chirurgie pédiatrique.

Ces données sont produites pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022.

QUESTION NO 544

Nombre de médicaments et de produits retirés de la Liste des médicaments en 2021-2022.
Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.

.....

RÉPONSE NO 544

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 33 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 545

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.

.....

RÉPONSE NO 545

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 34 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 546

Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008 2009.

RÉPONSE NO 546

BILAN DES SOMMES INVESTIES
Sommes versées en aides fixes/variables et compensatoires (en millions \$)

	2021-2022 ¹
Aides fixe/variable versées aux clients	66,11
Aide compensatoire versée aux entreprises	47,61 ²
TOTAL	113,72

¹ Données partielles pour 2021-2022 concernant l'aide fixe/variable versée, période se terminant le 28 février 2022.

² L'aide compensatoire inclut 3 paiements spéciaux (9 M \$ en juin 2021, 3,7 M \$ en juillet 2021 et 15,4 M \$ en septembre 2021).

Aides fixes/variables : Résultats provenant du suivi des versements d'aide fixe et variable (réf. ADA1404A).

Aide compensatoire : Résultats provenant du suivi des versements d'aide compensatoire (réf. ADA1409A).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Profil de la clientèle selon le sexe, l'âge, la composition familiale et le type d'aide			
		28 février 2022 ¹	
Sexe		Nombre	Total
Femme		59 913	69 %
Homme		26 323	31 %
Âge		Nombre	Total
Moins de 65 ans		15 295	18 %
65 - 74 ans		18 881	22 %
75 ans ou plus		52 060	60 %
Composition		Nombre	Total
Personne seule		62 132	72 %
Couple ou famille		24 104	28 %
Type d'aide	Âge	Nombre	Total
Fixe	Moins de 65 ans	5 490	6 %
	65 -74 ans	4 576	5 %
	75 ans ou plus	9 741	11 %
Variable	Moins de 65 ans	9 805	11 %
	65 -74 ans	14 305	17 %
	75 ans ou plus	42 319	49 %
Total		86 236	100 %

¹ Données partielles pour 2021-2022 concernant l'aide versée, période se terminant le 28 février 2022.
Données provenant du tableau 5 du bilan administratif du PEFSAD (REQ 5A-B-C-D, réf. AD16020101).

Nombre d'heures de services rendus par groupe d'âge et type d'aide financière	
Catégorie d'âge	2021-2022 ¹
Moins de 65 ans	913 326
Aide fixe	259 466
Aide variable	653 860
65 ans à 74 ans	899 945
Aide fixe	170 505
Aide variable	729 440
75 ans et plus	2 839 363
Aide fixe	404 505
Aide variable	2 434 858
Total	4 652 634
Aide fixe	834 476
Aide variable	3 818 158

¹ Données partielles pour 2021-2022 concernant l'aide versée, période se terminant le 28 février 2022.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Répartition des entreprises selon les régions sociosanitaires	
Région	2022-02-28 ¹
	Nombre
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4
Capitale-Nationale	7
Mauricie et Centre-du-Québec	12
Estrie	8
Montréal	9
Outaouais	4
Abitibi-Témiscamingue	7
Côte-Nord	5
Nord-du-Québec	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6
Chaudière-Appalaches	8
Laval	1
Lanaudière	5
Laurentides	6
Montréal	9
Total des entreprises accréditées	99

¹ Données partielles pour 2021-2022 concernant l'aide versée, période se terminant le 28 février 2022.
Données provenant du tableau 1 du bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 547

Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.

RÉPONSE NO 547

Pour ce qui est du nombre de plaintes au total, la réponse est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 42 de l'Opposition officielle.

En ce qui concerne des situations en lien avec les frais accessoires, le Bureau des plaintes et de la qualité des services (BPQS) a traité 59 dossiers d'insatisfaction (49 demandes d'assistance et 10 plaintes) entre le 1^{er} avril 2021 et le 28 février 2022. Concernant les demandes d'assistance, les citoyens se questionnaient sur la légalité et le montant des frais réclamés ou à défrayer. Selon l'information fournie par le citoyen et lorsque le BPQS pouvait déterminer que les frais décrits ne semblaient pas permis, il l'invitait à effectuer une demande de remboursement et à transmettre au secteur concerné une dénonciation. En ce qui a trait aux plaintes, cinq se sont avérées fondées au regard du délai de traitement des demandes de remboursement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

QUESTION NO 548

Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.

RÉPONSE NO 548

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, la RAMQ a reçu 4 859 communications au total en provenance des personnes assurées et des professionnels de la santé au sujet des frais accessoires.

	Courriels	Lettres	Appels téléphoniques*	Total
Total	3 253	1 606	S.O.	4 859

* Cette information n’est plus disponible. Les appels téléphoniques qui nécessitent un suivi auprès du demandeur sont inclus dans les données reliées aux courriels. En effet, ces demandes d’information se transforment en en courriels à l’interne pour obtenir l’information au suivi auprès des experts de contenu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 549

Effectifs affectés :

- a. à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;
- b. au dossier des GMF;
- c. au traitement des médicaments d'exception;
- d. au DSQ;
- e. au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.

RÉPONSE NO 549

- a. Le projet de loi 83 est en vigueur depuis le 22 septembre 2021. Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, 12 ressources de niveau professionnel provenant de la Direction générale de l'évolution et la transformation des services à la clientèle ont contribué aux travaux d'analyse, de réalisation et de post-déploiement, et ce, pour un total de 3 056,17 heures. Préalablement à l'entrée en vigueur du projet de loi, 1 ressource de niveau professionnel et 2 juristes étaient attitrés au cheminement législatif du projet.
- b. 2 283 heures rémunérées sont affectées au soutien opérationnel et à l'entretien de l'application en lien avec les GMF : inscription et mises à jour des GMF et des patients auprès d'un médecin de famille, le tout soutenu par une transaction en ligne ou par des échanges de système à système.

5 235 heures rémunérées sont affectées au support téléphonique en lien avec le GMF à la Direction du Centre de relations clientèle de Québec (DCRC-Québec).
- c. 47 484 heures rémunérées sont affectées directement au traitement des demandes d'autorisation des patients et médicaments d'exception (en excluant les gestionnaires).
- d. 166 193 heures rémunérées sont affectées au DSQ.
- e. 9 132 heures rémunérées

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 550

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

.....

RÉPONSE NO 550

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 43 de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 551

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).

.....

RÉPONSE NO 551

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 44 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 552

Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.

RÉPONSE NO 552

Ne faisant pas partie de son mandat, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'a fait aucune étude sur des maladies graves et incurables. Elle peut toutefois avoir contribué à des études sur le sujet en rendant accessibles ses données aux ministères, organismes ou à la communauté scientifique.

Par ailleurs, en vertu de la Loi sur l'assurance médicaments, la couverture assumée par la RAMQ pour sa clientèle ne prend pas en compte les médicaments non couverts par une assurance privée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 553

État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.

RÉPONSE NO 553

Paramètres de contribution au 1^{er} juillet 2021
Régime public d'assurance médicaments (RPAM)

Adhérents		Personnes de 65 ans et plus				PAFDR** sans contraintes sévères à l'emploi
		SRG* maximal (100 %)	SRG presque maximal (de 94 % à 99 %)	SRG partiel (de 1 % à 93%)	Aucun SRG (0 %)	
Franchise mensuelle (\$)						
2021	22,25	0,00	0,00	22,25	22,25	0,00
Coassurance						
2021	35 %	0 %	0 %	35 %	35 %	0 %
Contribution mensuelle maximale (\$)						
2021	96,74	0,00	0,00	55,08	96,74	0,00

Source : Communiqués de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

* Supplément de revenu garanti

** Prestataires d'une aide financière de dernier recours

Remarques

Certaines catégories d'assurés bénéficient d'une exemption de contribution :

- les enfants et les étudiants de 18 à 25 ans assurés par le RPAM ont toujours été exemptés de contribution à l'achat de médicaments;
- les prestataires d'une aide financière de dernier recours (PAFDR) avec contraintes sévères à l'emploi sont totalement exemptés de contribution depuis le 1^{er} octobre 1999 alors que ceux sans contraintes sévères à l'emploi sont exemptés depuis le 1^{er} juillet 2007;
- les personnes de 65 ans ou plus recevant le SRG maximum ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments depuis le 1^{er} juillet 2005;
les personnes de 65 ans ou plus recevant de 94 % à 99 % du SRG maximum ont bénéficié de paramètres de contribution réduits à partir du 1^{er} mars 2003, soit les mêmes paramètres de contribution que les PAFDR sans contraintes sévères à l'emploi; depuis le 1^{er} juillet 2007, elles ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 554

État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2021-2022.

RÉPONSE NO 554

Il est important de souligner que la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'a pas la responsabilité de déclarer les ruptures d'approvisionnement. Toutefois, dans le cadre du Régime public d'assurance médicaments (RPAM), lorsque des problèmes d'approvisionnement pour un produit donné sont signalés à la RAMQ, c'est-à-dire lorsqu'aucun des produits entièrement remboursés n'est disponible aux pharmaciens, la RAMQ peut intervenir pour permettre le remboursement d'un produit de remplacement.

Ce dernier est un médicament qui n'est pas entièrement remboursé par le RPAM ou qui n'est pas inscrit à la Liste. À titre d'exemple, le produit de remplacement peut être le médicament innovateur pour lequel la personne assurée n'aurait pas d'excédent à déboursier, un médicament commercialisé identique, mais non inscrit à la Liste ou une préparation réalisée à partir de l'ingrédient actif. Les pharmaciens sont alors informés par l'envoi d'une infolettre.

Afin de soutenir les pharmaciens dans la dispensation des services aux personnes assurées et limiter les appels requis au Centre de relations avec les professionnels (CRP), la RAMQ rend disponible sur son site Internet, depuis le printemps 2019, un tableau de suivi des ruptures de stock. Ce tableau permet aux pharmaciens d'obtenir de l'information sur les produits en cours de vérification par la RAMQ ou en rupture de stock ainsi que sur les produits dont la fin de rupture est annoncée dans une infolettre.

Année ¹	TOTAL
	Produits ²
2021 ³	104

¹ Ces données réfèrent à une année civile.

² Ces données n'incluent pas celles liées aux ruptures d'approvisionnement des médicaments en établissement. Les médicaments obtenus lors d'une hospitalisation ou d'un hébergement prolongé sont payés dans le cadre de l'assurance hospitalisation administrée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

³ Nous constatons une diminution du nombre de produits en rupture pour l'année 2021. Les données actuelles ne permettent pas d'identifier la raison de cette situation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 555

Montant versé aux médecins en traitement différencié ou préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.

RÉPONSE NO 555

L'entente convenue avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec prévoit des honoraires additionnels sur certaines visites et consultations principales pour les patients atteints d'une infection nécessitant un isolement.

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 28 février 2022, aucun montant n'a été versé pour la spécialité de la médecine interne, ces honoraires additionnels ayant été abolis par un changement à l'entente en date du 10 décembre 2018. Pour la spécialité de l'anesthésiologie, aucun montant n'a été versé, ces honoraires additionnels ont été abrogés en date du 29 mars 2021.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 556

Nombre de Québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.

.....

RÉPONSE NO 556

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 48 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 557

Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.

RÉPONSE NO 557

Les ententes d'inscription sont présentées dans le rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Innovateurs :

Le Rapport annuel de gestion 2020-2021 de la RAMQ indique que 158 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2021. Ces ententes concernent 67 fabricants et 183 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application de ces ententes s'élève à 527,8 M\$.

Génériques :

Le 16 juillet 2017, le ministre émettait un communiqué de presse annonçant une Entente de principe entre le gouvernement du Québec et l'Association canadienne du médicament générique (ACMG). Le déploiement de l'entente est prévu sur cinq ans et prévoit faire réaliser des économies de plus de 1,5 G\$ aux contribuables québécois, ce qui représente plus de 300 M\$ annuellement.

Rappelons qu'au moment de la signature de l'entente, le coût des médicaments génériques représentait une dépense de plus de 800 M\$ annuellement pour les assurés du régime public d'assurance médicaments. Les modalités de l'Entente sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

Le Rapport annuel de gestion 2020-2021 de la RAMQ mentionne que 76 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2021. Elles concernent 76 fabricants et 3 129 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application de ces ententes est de 57,9 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 558

Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens en 2019-2020, en 2020-2021 et en 2021-2022.

RÉPONSE NO 558

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 49 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 559

Tout document ou échange intervenu entre le MSSS et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens.

.....

RÉPONSE NO 559

Les documents, ainsi que les échanges intervenus entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens ne peuvent être communiqués puisqu'ils sont confidentiels en raison des négociations en cours sur le sujet.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 560

Nombre d'enfants privés de soins couverts en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents, et les mesures mises en place pour couvrir ce vide de couverture.

RÉPONSE NO 560

Aucun enfant n'est privé de soins couverts en raison de son statut migratoire ou de celui de ses parents.

L'entrée en vigueur, le 22 septembre 2021, de la Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire et modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie, permet d'accorder l'admissibilité sans délai de carence à l'assurance maladie et à l'assurance médicaments aux enfants qui sont en mesure de démontrer leur présence sur le territoire pour une durée de plus de six mois, et ce, sans égard à leur lieu de naissance ni au statut migratoire de leurs parents.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 561

Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.

RÉPONSE NO 561

Au 28 février 2022, le ratio de personnes qui transigeaient en anglais avec la Régie de l'assurance maladie du Québec était de 12,3 %, soit 1 025 516 personnes pour une population admissible de 8 327 517.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 562

Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.

RÉPONSE NO 562

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 50 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 563

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE NO 563

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 51 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 564

Sommes consacrées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 564

Il est impossible de présenter les sommes affectées au don d'organes par région et par établissement. La raison étant que les sommes dédiées au don d'organes sont incluses dans le budget global des établissements incluant notamment le personnel de soutien, les médicaments, les analyses et les tests nécessaires au déroulement du don d'organes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 565

Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :

- a. Dépense totale (brut);
- b. Honoraires versés aux pharmaciens;
- c. Somme versée aux grossistes;
- d. Frais d'administration du régime public;
- e. Remboursement total de médicament;
 - i. Médicaments innovateurs;
 - ii. Médicaments génériques;
 - iii. Autres.

RÉPONSE NO 565

Les données présentées sont en millions de dollars pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022.

	Médicaments ¹			Total du RPAM ²
	Génériques	Innovateurs	Non classés	
Coût médicament sans marge	728,9	2 808,2	24,9	3 562,0
Marge grossiste	45,8	129,5	1,8	177,1
Coût médicament avec marge	774,7	2 937,7	26,7	3 739,1
Honoraires pharmacien ³	1 202,3	289,9	9,7	1 501,9
Coût brut	1 977,0	3 227,6	36,4	5 241,0
Coût Régie	1 373,5	2 868,5	31,8	4 273,8 ⁴
Frais d'administration	56,2			

¹ La classification innovateurs/génériques est basée sur l'indicateur présent au niveau des bases de données de la RAMQ au 28 février 2022. Il est possible qu'un médicament non inscrit à la Liste des médicaments ne soit pas classé et se retrouve donc au niveau des « Non classés ».

² Régime public d'assurance médicaments.

³ Les honoraires pharmaceutiques excluent tous les services de consultation ainsi que certains services non rattachés aux médicaments notamment les refus d'exécution d'une ordonnance et les opinions pharmaceutiques.

⁴ À noter que ce montant ne tient pas compte des remboursements de ristournes des fabricants pour les médicaments innovateurs et génériques d'où la différence avec le rapport annuel de gestion.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 566

État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).

RÉPONSE NO 566

Depuis avril 2013, le Québec a bénéficié des baisses de prix engendrées par les balises de prix mises en œuvre par l'Alliance pancanadienne pharmaceutique, et ce, en raison de l'engagement du fabricant à l'égard du meilleur prix au Canada. Le changement majeur a été la conclusion, au mois de juillet 2017, d'une entente de principe entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'Association canadienne du médicament générique. Des économies annuelles de 300 M\$ découlent de cette entente de principe quinquennale.

À la suite de cette entente de principe, des ententes d'inscription ont été conclues avec les différents fabricants de médicaments ayant des produits génériques inscrits à la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments. En l'absence d'ententes d'inscription, les produits génériques de dix fabricants ont été désinscrits lors de la mise à jour de la Liste de médicaments de décembre 2017. Cette entente venant à échéance en octobre 2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux a entamé les étapes préparatoires en vue de la négociation d'une nouvelle entente.

Le 3 avril 2018, des baisses de prix publiques significatives, touchant un nombre important de molécules à volume de vente élevé, sont entrées en vigueur. Tant les assurés du régime public que ceux des régimes privés en profitent.

Selon le rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec portant sur l'exercice 2020-2021, il y avait 76 ententes d'inscription avec autant de fabricants génériques au 31 mars 2021. Ces ententes couvraient 3 129 produits pour un rendement annuel de 57,9 M\$.

QUESTION NO 567

Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.

RÉPONSE NO 567

Nombre de patients ayant reçu des soins de santé
et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ

	Année financière
	2021-2022 ¹
Nombre de patients ²	109 776

¹ Données au 28 février 2022.

² Nombre de patients distincts, peu importe le type de service.
La période de référence est basée sur la date du service.

QUESTION NO 568

Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.

.....

RÉPONSE NO 568

**Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années
pour des services hospitaliers donnés en Ontario**

Année financière
2021-2022 ¹
113 878 119 \$

¹ Données au 28 février 2022.
La période de référence est basée sur la date du service.

QUESTION NO 569

Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.

.....

RÉPONSE NO 569

Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ (k\$)

Année financière
2021-2022¹
15 831 \$

¹ Données au 28 février 2022.
La période de référence est basée sur la date du service.
Les montants forfaitaires ont été inclus aux honoraires des médecins.

QUESTION NO 570

État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.

RÉPONSE NO 570

La Loi 28 visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse, est entrée en vigueur le 7 décembre 2016, sauf pour quelques exceptions.

Ainsi, la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) dispose dorénavant de nouveaux pouvoirs et des pouvoirs accrus lui permettant de poursuivre ses fonctions avec toute l'efficacité voulue dans le cadre de l'exercice de ses différentes missions.

En voici une liste détaillée, quoique non exhaustive :

Professionnels de la santé, pharmaciens et dispensateurs de services assurés

- Les pouvoirs d'inspection et d'enquête permettent à la Régie de requérir auprès de toute personne tout renseignement ou document concernant les activités exercées par un professionnel de la santé ou d'un dispensateur de services assurés. Toute personne qui entrave le travail d'un inspecteur ou d'un enquêteur commet une infraction et est passible d'une amende. (art. 19.2, 20.1 et 21 LRAMQ).
- La Régie peut exiger tout document ou renseignement contenu dans le dossier d'une personne assurée tout en assurant la confidentialité de ces informations (art. 20.1 LRAMQ).
- La Régie peut demander à un juge de la Cour supérieure de prononcer une injonction pour faire cesser des pratiques qui contreviennent à une disposition des lois qu'elle est chargée d'appliquer (art. 21.1 LRAMQ).
- Pour les dispensateurs de services assurés, comme le définit l'article 1 de la Loi 28, des dispositions similaires à celles applicables aux professionnels de la santé sont prévues, notamment à l'égard du recouvrement par la Régie de paiements non autorisés réclamés ou obtenus par ces dispensateurs (art. 38.1 et ss. LAM).
- Le délai de prescription est modifié : il passe de 36 mois à 60 mois pour des services fournis non conformément à l'entente et à 10 ans pour les services qui n'ont pas été fournis, que le professionnel n'a pas fournis lui-même ou qu'il a faussement décrits ou des services non assurés (art. 22.2 LAM).

- La prescription applicable à une réclamation de la Régie auprès d'un professionnel de la santé ou d'un dispensateur est suspendue à compter de la notification par la Régie d'un avis d'enquête au professionnel de la santé ou au dispensateur, pour une période d'un an ou jusqu'au dépôt du rapport d'enquête, selon le plus court délai (art. 22.2 et 38.3 LAM). Le délai dont dispose un professionnel de la santé ou un tiers pour contester une décision de la Régie visant des frais facturés à des personnes assurées : il passe de 6 mois à 60 jours suivant la notification de la décision (art. 22.0.1 LAM).
- Les amendes, qui étaient généralement de 1 000 \$ à 2 500 \$ et de 2 000 \$ à 5 000 \$ en cas de récidive, ont augmenté substantiellement et peuvent aller jusqu'à 150 000 \$ (art. 22 et 38.1 LAM).
- Des sanctions administratives pécuniaires ont été ajoutées : 10 % du paiement que le professionnel de la santé ou le dispensateur a réclamé ou obtenu pour les services fournis non conformément à l'entente ou 15 % du paiement que le professionnel de la santé ou le dispensateur a réclamé ou obtenu pour des services qui n'ont pas été fournis, qu'il n'a pas fournis lui-même ou qu'il a faussement décrits ou des services non assurés (art. 22.0.1, 22.2, 38.3, 50 LAM et 80.4 alinéa 4 LAMed).
- La Régie peut recouvrer du professionnel de la santé ou du tiers, par compensation ou autrement, toute somme reçue à l'encontre de la Loi sur l'assurance maladie, sans que la personne assurée ait fait de demande de remboursement à la Régie (art. 22.0.1 LAM).
- La Loi prévoit des amendes (1 000 \$ à 10 000 \$) à quiconque aide ou encourage une personne à obtenir ou à recevoir de la Régie, directement ou indirectement, le bénéfice de services que cette personne n'a pas le droit d'obtenir ou de recevoir en vertu de la présente loi, ni sciemment aider ou encourager une autre personne à ainsi obtenir ou recevoir le bénéfice des services de façon abusive ou injustifiée. En cas de récidive, les amendes minimales et maximales sont portées au double (art. 74 LAM).
- Dans certaines circonstances prévues par la loi, une décision de la Régie, rendue à l'égard d'un professionnel de la santé, d'un tiers ou d'un dispensateur a un caractère public (art. 22.6 LAM). La Régie peut communiquer des renseignements obtenus pour l'exécution de la présente loi à un organisme qui est chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime (art. 65 LAM).
- Le montant des paiements qu'un professionnel de la santé a obtenus pour des services fournis non conformément à l'entente, des services qui n'ont pas été fournis ou faussement décrits, peut être établi par inférence statistique sur le seul fondement de renseignements obtenus par échantillonnage de ces services (art. 22.2 LAM).
- Les amendes ont augmenté substantiellement : elles peuvent aller jusqu'à 1 M\$ pour les fabricants, les grossistes ou les intermédiaires. En cas de récidive, les amendes prévues à la loi peuvent être doublées dans certaines circonstances (art. 81 et ss. LAMed).
- Des sanctions administratives pécuniaires ont été ajoutées en matière de pratiques commerciales interdites : 15 % du montant dont un fabricant, un grossiste ou un intermédiaire est redevable à la suite d'une enquête (art. 80.4 LAMed).
- Lorsque la Régie, à la suite d'une enquête, est d'avis que des services pharmaceutiques ou des médicaments, dont le paiement réclamé par un pharmacien ont fait l'objet de ristournes, de gratifications ou autres avantages non autorisés par règlement du gouvernement à ce pharmacien, elle peut diminuer le paiement de ces services ou médicaments du montant de ces avantages ou procéder au remboursement de ce montant par compensation ou autrement (art. 22 LAMed).

- Le ministre peut suspendre la couverture d'assurance d'un médicament ou d'une fourniture d'un fabricant, y mettre fin ou ne pas réinscrire un médicament ou une fourniture de ce fabricant lors de la mise à jour de la Liste des médicaments, dans les cas suivants :
 - lorsque le fabricant ne respecte pas l'une des conditions ou l'un des engagements prévus par règlement du ministre, ou une disposition d'une entente d'inscription ou une disposition d'un contrat conclu à la suite d'un appel d'offres;
 - lorsque le prix de vente garanti par le fabricant pour un médicament est supérieur au montant maximum payable par le régime général;
 - lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrent fait l'objet d'une entente d'inscription;
 - lorsque l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux le lui recommande;
 - lorsqu'il est d'avis que l'intérêt public l'exige (art. 60.0.4 LAMed).
- Le ministre peut déterminer les conditions suivant lesquelles le paiement du coût d'un médicament, incluant un médicament d'exception, est couvert par le régime général, notamment les indications thérapeutiques visées, la quantité maximale de médicaments visée, la durée de traitement pharmacologique, la nécessité d'obtenir l'autorisation de la Régie et les restrictions relatives à l'âge de la personne admissible (art. 60 LAMed).
- Tout pharmacien est obligé de présenter distinctement sur la facture le prix facturé pour chaque médicament servi dont le coût est assumé par le régime général d'assurance médicaments, la marge bénéficiaire du grossiste, le montant des différents honoraires professionnels réclamés ainsi que la contribution de la personne assurée. Cette obligation de transparence pour le pharmacien est entrée en vigueur le 15 septembre 2017. (art. 8.1.1 LAMed)
- Il est interdit à un pharmacien ou à un pharmacien préparateur de vendre, à une personne couverte par le régime général, un médicament couvert par ce régime à un autre prix que celui qu'il a lui-même payé. Lorsqu'il s'agit d'un médicament nécessitant une préparation, le prix qu'un pharmacien a lui-même payé comprend le prix assumé par le régime général de tous les ingrédients qui ont servi à la préparation ainsi que les honoraires du pharmacien préparateur, qui sont établis selon les tarifs prévus à l'entente visée à l'article 19 de la Loi sur l'assurance maladie.
- Les fabricants, les grossistes reconnus et les intermédiaires ont l'obligation d'approvisionner l'ensemble des pharmaciens qui lui en fait la demande en cas de risque sérieux d'une rupture de stock, et ce, lorsque le ministre en émet l'avis. (art. 60.0.5 LAMed)
- Certaines pratiques commerciales sont interdites entre fabricants, grossistes, intermédiaires ou pharmaciens, notamment l'exclusivité pour l'approvisionnement en pharmacie d'un médicament ou d'une fourniture inscrit sur la Liste des médicaments. (art. 80.1 LAMed)
- Les fabricants, les grossistes reconnus, les intermédiaires et les pharmaciens propriétaires ont l'interdiction d'accorder, directement ou indirectement, un quelconque avantage lié à la vente ou à l'achat d'un médicament inscrit sur la Liste des médicaments couverts par le régime général à l'auteur d'une ordonnance ou à l'exploitant ou à un employé d'une résidence privée pour aînés visée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il est aussi interdit à l'auteur d'une ordonnance, à un exploitant ou à un employé d'une résidence privée pour aînés visée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux d'accorder ou de recevoir un tel avantage. (art. 80.3 LAMed).
- Il est interdit à un fabricant ou un grossiste reconnu ou à un intermédiaire de payer ou de rembourser, en tout ou en partie, à une personne couverte par le régime général, le prix d'un médicament ou d'une fourniture dont le paiement est couvert par ce régime, sauf dans la mesure prévue par règlement du ministre, notamment pour des raisons humanitaires (art. 80.2 LAMed).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Citoyens

- Est tenu de restituer à la Régie les sommes dues, solidairement avec la personne ayant reçu sans droit des services assurés, quiconque ayant aidé ou encouragé cette personne à obtenir ou à utiliser sans droit une carte d'assurance maladie, le coût assumé par la Régie pour des services assurés (art. 9.7 LAM).
- La Loi prévoit des amendes (1 000 \$ à 10 000 \$) à quiconque aide par un encouragement, un conseil, une autorisation ou un ordre, amène une autre personne à fournir un renseignement qu'il sait faux ou inexact (art. 82 LAMed).
- La personne assurée peut avoir accès, à la date à laquelle le service lui a été fourni, aux coordonnées de la personne qui a fourni le service et aux sommes payées par la Régie. Elle a aussi accès à la description du service qui lui a été fourni (art. 64 LAM).

Nul contrat d'assurance collective ou régime d'avantages sociaux ne peut restreindre la liberté du bénéficiaire de choisir son pharmacien (art. 42.2.1 LAMed).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 571

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2021-2022 et sommes versées, en moyenne, par médecin.

RÉPONSE NO 571

La Lettre d'entente n° 245 a été abolie le 31 octobre 2015.

Les parties ont introduit, à la suite de l'abolition de la Lettre d'entente n° 245, une nouvelle grille de tarification, par la voie d'un supplément au premier examen fait dans le cadre de la prise en charge d'un patient sans médecin de famille.

L'accent sur la tarification a été mis en regard de la complexité des activités professionnelles requises pour le médecin lors du premier examen selon que le patient orphelin est non vulnérable ou vulnérable.

Le nombre de médecins ayant touché un supplément à l'inscription d'un patient en 2021-2022 est de 6 117¹.

La somme versée en moyenne par médecin est de 3 664 \$¹. Il est à noter qu'il y a eu une baisse des tarifs le 1^{er} mai 2021.

Données pour la période du 2020-04-01 au 2021-03-31 : 6 139 médecins et 6 687 \$ en moyenne.

Différences entre la LE 245 et supplément au premier examen d'un patient orphelin.

Dans le cadre des nouvelles mesures à la suite de l'abolition de la Lettre d'entente n° 245, le supplément versé ne constitue pas une prime à l'inscription d'un patient orphelin. Le supplément qui est dorénavant prévu pour le patient orphelin est versé en regard de la complexité des activités professionnelles du médecin lors de l'examen du patient orphelin.

¹ Période du 2021-04-01 au 2022-02-28

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 572

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000 \$ en 2021-2022.

.....

RÉPONSE NO 572

La Lettre d'entente n° 245 a été abolie le 31 octobre 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 573

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2021-2022.

.....

RÉPONSE NO 573

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 571 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 574

Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.

RÉPONSE NO 574

Les parties négociantes ont aboli la prime pour patient orphelin lors de l'abolition, le 31 octobre 2015, de la Lettre d'entente no^o 245.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 575

Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2021-2022.

.....

RÉPONSE NO 575

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 571 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 576

Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2019-2020, en 2020-2021 et en 2021-2022.

.....

RÉPONSE NO 576

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 54 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 577

État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.

RÉPONSE NO 577

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a été mandatée par le gouvernement pour administrer trois programmes d'aides techniques prévus à la Loi sur l'assurance maladie, dont les services et les coûts sont déterminés par règlement. Il s'agit d'appareils suppléant à une déficience physique, d'aides auditives et d'aides visuelles. Dans le cadre de son mandat, la RAMQ peut dresser des états de situation, formuler des avis et des recommandations au ministre de la Santé et des Services sociaux quant aux actions requises en vue de mettre à jour les programmes. Les décisions de mise à jour du programme ou de révision réglementaire sont prises par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

QUESTION NO 578

Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec.

RÉPONSE NO 578

Au cours des dernières années, de nombreuses mesures ont été mises en place pour faciliter l'intégration professionnelle des médecins diplômés hors Canada et États-Unis (DHCEU).

Pour les médecins DHCEU, trois options s'offrent à eux :

1-Demande d'un permis d'exercice restrictif (restrictif à la région)

Recrutement Santé Québec volet médecins (RSQ) constitue la porte d'entrée pour la très grande majorité des détenteurs d'un diplôme d'une faculté de médecine située hors du Canada et des États-Unis qui souhaitent obtenir un permis de la médecine au Québec. De façon générale, ces « médecins sélectionnés cliniciens » sont recrutés sous permis restrictif pour combler des besoins cliniques dans des établissements situés dans les régions non universitaires. Les médecins doivent réussir un stage d'évaluation de 3 mois dans un milieu désigné par le Collège des médecins du Québec (CMQ) qui ne peut être le milieu qui parraine le recrutement. Le statut restrictif de ce permis signifie que la pratique de ces candidats doit s'exercer sous la supervision du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ou d'une entité autorisée par le CMQ, pendant 3 ans, rendant impossible leur pratique en clinique privée durant cette période.

Les universités peuvent aussi recruter des médecins DHCEU. Ces « médecins sélectionnés professeurs » présentent un profil les destinant à combler des besoins en enseignement et recherche. Ils ne sont pas soumis aux mêmes règles que ceux qui prennent la trajectoire de RSQ – médecins et ils n'ont pas de stage d'évaluation de 3 mois à faire.

Le financement du programme (paiement de frais du CMQ) est offert à tous les candidats parrainés en milieu non universitaire ayant signé une Convention d'aide financière. Le soutien financier accordé aux médecins parrainés a été bonifié par l'ajout d'une allocation de frais de subsistance offerte pour le stage auquel doivent se soumettre les médecins en démarche d'obtention d'un permis restrictif.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

2-Demande d'un permis régulier par l'obtention d'un poste de résidence dans une des facultés de médecine du Québec ou une admission à l'externat

Les candidats DHCEU peuvent également obtenir un permis régulier en obtenant un diplôme postdoctoral au Québec ou au Canada. Préalablement, ils doivent avoir obtenu la reconnaissance de l'équivalence du diplôme de docteur en médecine (MD) et un poste de résidence dans un programme agréé de l'une des quatre facultés de médecine du Québec ou du Canada (par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ou le Collège des médecins de famille). Ces candidats font partie du contingent régulier d'admission aux études postdoctorales. Selon, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), une cinquantaine de DHCEU par année sont admis en résidence. Ceux-ci ont la possibilité de faire un stage préparatoire(d'acclimatation)

3-. Les DHCEU ont également la possibilité de s'inscrire à l'externat en médecine Une dizaine de postes sont offerts par année correspondant aux abondants d'étudiants lors du cours de médecine qui doivent être prioritairement remplacés par le DHCEU. À la suite de la réussite de l'externat, les candidats obtiennent un diplôme de médecine d'une faculté de médecine du Québec. Ils doivent par la suite compléter un programme de résidence au Canada pour obtenir un droit de pratique en respectant le processus expliqué au point 2. Cependant le taux d'acceptation en résidence est beaucoup plus élevé. Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, 4 postes supplémentaires pour les DHCEU ont été ajoutés au contingent particulier.

4-Demande de soutien de CÉDIS

En cas de refus à un poste de résidence dans un programme agréé par l'une des quatre facultés de médecine du Québec lors du jumelage par le Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS), Les candidats DHCEU sont invités à contacter le Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CÉDIS), un organisme indépendant à but non lucratif, afin de recevoir des services et conseils.

Le mandat du CÉDIS consiste à proposer un mécanisme d'évaluation pour ces candidats qui ont déjà obtenu la reconnaissance d'équivalence de leurs diplômes. Pour être admissibles à ce programme, les candidats répondant aux exigences de base doivent réussir un autre examen d'évaluation. Par la suite, une fois cet examen réussi, les candidats seront orientés vers un stage d'accompagnement et d'évaluation d'une durée de 4 mois. En moyenne, 85 à 90 % des candidats qui complètent le stage sont admis en résidence au jumelage CaRMS subséquent.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 579

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2022.

RÉPONSE NO 579

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 11 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 580

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2022.

.....

RÉPONSE NO 580

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas ces données.

QUESTION NO 581

Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.

RÉPONSE NO 581

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) procède à des enquêtes sur la facturation des professionnels lorsqu'une fraude est soupçonnée, par exemple lorsque des services semblent faussement décrits par le professionnel ou que la RAMQ suspecte que les services facturés n'ont pas été rendus. L'enquête représente donc l'un des moyens de contrôle de la Régie qu'elle utilise lorsque approprié (voir plus bas).

En effet, tous les professionnels de la santé font l'objet de vérifications de leur facturation par la RAMQ. La RAMQ applique des mesures de contrôle systématique qui visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation d'entente.

Ces mesures de contrôle systématiques peuvent être suivies par des mesures de contrôle plus spécifiques lorsque des professionnels, des groupes de professionnels ou des agences sont identifiés à la suite de facturations non conformes ou de pratiques frauduleuses ou abusives. En effet, la RAMQ procède à des vérifications et des inspections afin de vérifier l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance maladie, de la Loi sur l'assurance médicaments et de leurs règlements. La RAMQ effectue aussi des enquêtes tel que mentionné précédemment.

Ainsi, 1 569 médecins ont fait l'objet d'au moins un contrôle spécifique de leur facturation (au 31 décembre 2021), soit 7,2 % des médecins. Cette donnée exclut les vérifications de services rendus et les contrôles effectués par le système. Si on ajoute les contrôles de systèmes, on peut affirmer que 100 % des médecins font l'objet d'un contrôle de leur facturation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Nombre d'enquêtes terminées entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 décembre 2021

Catégorie de professionnels de la santé	Nbre de professionnels 2021-2022 ¹	Montants versés indûment (k\$) 2021-2022 ²
Médecins	7	520
Chirurgiens- dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	15	43
Optométristes	0	0
Pharmaciens	29	726
Fabricants, grossistes et intermédiaires	0	0
TOTAL	51	1 289

¹ Nombre de professionnels dont la facturation a fait l'objet d'une enquête durant la période. Les rapports d'enquête peuvent avoir été complétés dans une année antérieure.

² Il ne s'agit pas nécessairement des sommes encaissées, mais du total des sommes reliées aux ententes de paiement avec la RAMQ. Certains dossiers peuvent faire l'objet d'une contestation.

Nombre d'enquêtes en cours au 28 février 2022

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels 2021-2022
Médecins	36
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	10
Optométristes	0
Pharmaciens ²	70
Fabricants, grossistes et intermédiaires	13
Agences de facturation	1
TOTAL	130

¹ Les dossiers en cours comprennent les dossiers en cours d'analyse par les enquêteurs ainsi que les dossiers en attente d'une décision par la ligne d'affaires et pour lesquels un rapport a été déposé.

² Les dossiers de pharmacies ciblent le nombre de raisons sociales sous enquête.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ du
1^{er} avril 2021 au 28 février 2022 :

Il faut noter que ce n'est pas la RAMQ qui condamne à des amendes. La RAMQ peut faire des enquêtes de nature pénale à l'issue desquelles elle produit, le cas échéant, un rapport d'infraction général. Par la suite, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) décide s'il donne un constat d'infraction pour ensuite plaider le tout devant un tribunal qui décide de la culpabilité ou non et de l'amende.

Professionnels

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ en 2021-2022¹ : 7

Personnes assurées

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ en 2021-2022¹: 4

Nombre d'ententes hors cour ¹ conclues entre le 1^{er} avril 2021 et le 28 février 2022
à la suite des enquêtes par catégorie de professionnels de la santé

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels 2021-2022
Médecins	4
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	0
Optométristes	0
Pharmaciens	10
TOTAL	14

¹ Il est à noter qu'une entente conclue hors cour est considérée comme un dossier pour lequel ni la RAMQ ni le professionnel n'ont eu à entreprendre de démarches devant les tribunaux compétents et qui ont fait l'objet d'une entente de paiement.

Total des sommes à récupérer auprès des professionnels enquêtés

Sur le nombre d'enquêtes terminées entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 décembre 2021, la somme à récupérer pour cette période auprès des professionnels s'élève à 1 289 k\$.

La RAMQ rend compte des montants à récupérer plutôt que des montants réellement récupérés. En effet, la majorité des montants versés indûment aux professionnels sont récupérés par la RAMQ par des prélèvements automatisés sur les honoraires versés aux professionnels, à la suite de démarches juridiques ou par recouvrement. La récupération peut toutefois s'échelonner dans certains dossiers sur plusieurs années, ce qui fait en sorte que les montants récupérés pendant une année donnée peuvent être associés à des contrôles réalisés dans les années antérieures. Également, certains cas peuvent faire l'objet de contestations dont la finalité peut être connue sur une année postérieure au contrôle réalisé. Pour ces raisons, la RAMQ a privilégié une reddition de comptes basée sur le montant total des réclamations établi dans une année donnée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 582

Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.

.....

RÉPONSE NO 582

Effectifs de la Direction des enquêtes au 28 février 2022
Total heures rémunérées : 51 136,40

Les dépenses réelles au 28 février 2022 de la Direction des enquêtes s'élèvent à 1 906 k\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 583

Tout rapport, toute étude et estimation en lien avec la réouverture des ententes salariales avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes; estimations des économies à réaliser en 2021-2022 et pour les 10 années suivantes.

RÉPONSE NO 583

Cette question relève de la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 584

Total des sommes surfacturées contrôlées par la RAMQ et total des sommes surfacturées récupérées. Ventilation par type de professionnel de la santé et par année, pour les cinq dernières années.

RÉPONSE NO 584

Les données sont disponibles aux sections « Mesures de contrôles » et « Récupération des sommes dues » du Rapport annuel de gestion 2020-2021 de la Régie de l'assurance maladie du Québec : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/actualites/2021-09-21/depot-rapport-annuel-gestion-2020-2021>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 585

Nombre de demandes d'exception pour l'approbation de médicaments reçue par la RAMQ par année, pour les cinq dernières années. Pourcentage des demandes d'exception acceptées et délais moyens, par année.

RÉPONSE NO 585

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 28 février 2022, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a reçu 758 525 demandes d'autorisation.

QUESTION NO 586

Délai moyen entre l'approbation d'un médicament par Santé Canada et la couverture par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années. Nombre de nouveaux médicaments approuvés par Santé Canada qui ne sont pas couverts par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années.

RÉPONSE NO 586

Ces données ne sont pas disponibles. Ce délai varie d'un produit à l'autre. Ce délai est influencé notamment par le moment où un fabricant dépose sa demande d'inscription à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux par rapport au moment où le fabricant a obtenu son avis de conformité de Santé Canada.